



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

VOLUME 25

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Tuesday, October 1, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mardi 1er octobre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
INTRODUCTION OF THE PANEL ON CULTURAL COMMUNITY MEDIA/INTRODUCTION DU PANEL SUR LES MÉDIAS CULTUREL COMMUNAUTAIRE:	1
Examination of the panel by/Interrogatoire du panel par Mr. Matthew Ferguson	4
Examination of the panel by/Interrogatoire du panel par Mr. Hamza Mohamadhossen	9
MR. SCOTT SHORTLIFFE, Affirmed/Sous affirmation solennelle	68
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Natalia Rodriguez	69
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	131
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	145
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	152
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	155
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Maria Barrett-Morris	162

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT0000111.FR	Addendum au résumé d'entrevue : administration centrale du SCRS	67
WIT0000112.FR	Addendum au résumé d'entrevue : représentants de bureaux régionaux du SCRS	67
WIT0000121.FR	Addendum au résumé d'interrogatoire à huis clos : M. David Vigneault, Mme Michelle Tessier et Mme Cherie Henderson	67
WIT0000123.FR	Résumé de l'interrogatoire à huis clos : Allen Sutherland, secrétaire adjoint du Cabinet, Institutions démocratiques et appareil gouvernemental	68
WIT0000125.FR	Résumé d'entrevue : Service canadien du renseignement de sécurité	68
WIT0000132.FR	Breffage technique à huis clos sur le projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère	68
WIT0000130.EN	Interview Summary: Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (Scott Shortliffe and Daniel Pye)	69
WIT0000130.FR	Résumé de l'entrevue : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (Scott Shortliffe et Daniel Pye)	69
CRT0000026	Broadcasting Act, S.C. 1991, c. 11	74
COM0000603	Television Broadcasting Regulations, 1987	82
CRT0000027	Direction to the CRTC (Ineligibility of Non-Canadians) SOR/97-192	93
CRT0000025	Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2024-1	102
COM0000602	PC Number: 2022-0183	104
CRT0000051	Review of the authorization to distribute Russia Today (RT) and RT France pursuant to the List of non-Canadian programming services and stations authorized for distribution	106

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CRT0000047	Open Letter: Egale Canada calls on the CRTC to Hold a Public Consultation on the Broadcasting of the American Fox News Channel in Canada	115
CRT0000040.003	Complaint to the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) Against China Global Television Network (CGTN) and China Central Television (CCTV) Channel 4	116
CRT0000059	CCTV/CGTN Response to CRTC Complaint	118
CEF0000302_R	Memo for CCE_Summary 2022-0925	118
CAN001080_R01	PRC Foreign Interference in Canada: A Critical National Security Threat - CSIS IA 2021-22/31A	123
CAN011293	China: Domination of Chinese-Language Media in Canada Poses National Security Threats - IM 30/2023	124
CCC0000023	Designation of Additional Chinese Media Entities as Foreign Missions	151
HRC0000125	Revised list of non-Canadian programming services and stations authorized for distribution	153
HRC0000129	Entrevista Especial De Russia Today	153

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mardi 1^{er} octobre 2024 à 9 h 33

--- The hearing begins Tuesday, October 1, 2024 at 9:33 a.m.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now in session. Commissioner Hogue is presiding. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est en cours. La Commissaire Hogue préside.

The time is 9:33 a.m. Il est 9 h 33.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, bonjour tout le monde. J'espère que vous avez eu un weekend agréable.

Petite chose ce matin pour vous informer et informer les gens qui suivent les procédures, le questionnaire qui a été lancé il y a deux semaines figurera toujours au site web et, par conséquent, il sera possible de le remplir jusqu'au 16 octobre.

Alors, le questionnaire qui a été mis en ligne il y a deux semaines demeurera disponible sur notre site web et nous avons décidé d'étendre la date d'échéance au 16 octobre. Alors, il sera possible toujours de répondre au questionnaire pour ceux qui le désirent. Merci.

Alors, bonjour.

Et qui va mener l'entrevue ce matin?

Me MATTHEW FERGUSON: Bon, je vais rapprocher le micro.

--- INTRODUCTION DU PANEL SUR LES MÉDIAS CULTURELS DE LA COMMUNAUTÉ:

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Bonjour, Madame la
2 Commissaire. Alors, comme vous le savez, aujourd'hui, nous
3 allons interviewer les membres du panel des médias culturels
4 et communautaires.

5 Alors, ce sont des gens qui parlent la langue
6 chinoise et sikhe. Ils vont nous parler de leur expérience,
7 de leurs observations dans ces communautés culturelles en ce
8 qui concerne l'ingérence étrangère et tous les enjeux
9 concernant les médias ethnoculturels canadiens.

10 Alors, si vous me permettez, je vais vous
11 présenter les invités de ce matin.

12 Monsieur Victor Ho, qui est au centre.
13 Monsieur Ho est né à Hong Kong où il a travaillé comme
14 journaliste avant de s'installer au Canada en 97.

15 Peu après son arrivée au Canada, il a débuté
16 comme journaliste pour une station de radio de langue
17 chinoise. En 2005, il est devenu rédacteur en chef de *Sing*
18 *Tao*, un journal quotidien de Vancouver de langue chinoise
19 détenu à 55 % par le *Toronto Star*. Il a occupé ce poste
20 jusqu'en 2018, au moment où il a pris sa retraite.

21 Il a enseigné la rédaction de nouvelles et le
22 reportage et produit actuellement du contenu en ligne pour
23 Media Analytica Productions inc.

24 C'est exact?

25 **M. VICTOR HO:** Oui.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Bon. Très bien. Merci.

27 Monsieur Gurpreet Singh, quant à lui, a
28 quitté l'Inde pour immigrer au Canada en 2001. Avant son

1 arrivée ici, il a travaillé comme correspondant pour *The*
2 *Tribune India*. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce
3 et d'une maîtrise en journalisme de l'Université du Panjab,
4 en Inde.

5 Monsieur Singh a travaillé pour deux stations
6 de radio de langue indienne au Canada et il anime une
7 émission-débat quotidienne de 30 minutes proposant des
8 interviews, des actualités et des affaires courantes.

9 Je crois que vous êtes aussi régulièrement
10 invité sur le Channel Punjabi de YouTube et vous rédigez des
11 articles pour un média en ligne. Vous avez aussi fondé un
12 magazine en ligne traitant de la politique canadienne à
13 l'international.

14 Et Monsieur Ronald Leung, qui, lui, est né à
15 Hong Kong et est arrivé ici au Canada comme étudiant en 1983.
16 Il parle cantonais et mandarin. Il est titulaire d'un
17 doctorat en chimie de l'université Simon Fraser.

18 Il a travaillé dans les médias de langue
19 chinoise depuis 1995, tout d'abord comme animateur d'une
20 tribune téléphonique, puis en tant que commentateur pour une
21 chaîne de radio en langue cantonaise.

22 Depuis 2016, il anime une émission de
23 télévision hebdomadaire dans laquelle il interviewe diverses
24 personnes, en mettant l'accent sur la politique canadienne.
25 Il a également été chroniqueur au *Ming Pao* et au *Sing Tao*,
26 deux publications canadiennes de langue chinoise.

27 Donc, aujourd'hui, c'est un peu comme ce que
28 nous avons fait pendant les audiences de janvier 2024 pour

1 les panels. Donc, les invités ne sont pas assermentés et on
2 ne leur demande pas de prêter serment. Par conséquent,
3 l'interview... l'entrevue va être menée par monsieur
4 Mohamadhossen et par moi, Matthew Ferguson, deux avocats de
5 la Commission.

6 Nous ferons une pause d'à peu près une demi-
7 heure, un peu plus long que d'habitude pour pouvoir prendre
8 connaissance des questions des parties. On va examiner les
9 parties pendant la pause, et ensuite, on verra ce qu'on fait
10 pour les poser aux membres du panel.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Allez-y, vous
12 pouvez débiter.

13 **--- INTERROGATOIRE DU PANEL PAR Me MATTHEW FERGUSON:**

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, ma première
15 question pour messieurs Ho et Leung.

16 Alors, on trouve au Canada une communauté
17 sino-canadienne très importante. Ce n'est pas monolithique.
18 Il y a eu diverses vagues d'immigrations et on retrouve des
19 groupes à Vancouver, Toronto, Calgary, Montréal, un peu
20 partout au Canada.

21 Donc, il y a beaucoup de diversité en ce qui
22 concerne les opinions, la relation, l'ethnicité, il y a
23 divers niveaux d'engagement politique, et cetera.

24 Mais d'entrée de jeu, pouvez-vous nous dire
25 dans quelle mesure ces communautés sont, disons, bien
26 installées au Canada.

27 **M. VICTOR HO:** Honorable Commissaire, membres
28 du panel, Mesdames et Messieurs.

1 La communauté chinoise canadienne est depuis
2 longtemps dans la mire du discours politique de
3 désinformation et de propagande qui provient du Parti
4 communiste chinois depuis longtemps, que ce soit à Toronto ou
5 à Vancouver, les médias de langue chinoise dans ces
6 collectivités existent et sont influencés énormément par le
7 Parti communiste chinois.

8 Les connexions linguistiques et autres avec
9 le pays de naissance ont rendu justement l'affaire très,
10 très, très difficile pour les Sino-Canadiens de faire la
11 distinction entre la vraie information et ce qui est fabriqué
12 comme narratif par le Parti communiste chinois, parce que le
13 Parti communiste chinois tente de s'ingérer dans le processus
14 démocratique chinois (sic) et l'un des outils les plus
15 efficaces, ce sont justement les médias de langue chinoise au
16 Canada. La majorité de cette influence provient depuis des
17 années du Parti communiste chinois qui exerce un contrôle
18 serré sur cette réalité canadienne.

19 C'est pourquoi notre groupe qui s'oppose à
20 l'ingérence depuis les années 70 et en ce qui concerne le
21 contrôle des médias traditionnels, le Parti communiste
22 chinois a exporté son influence par l'entremise des médias
23 sociaux, les plateformes comme WeChat, TikTok et Weibo.

24 Ces plateformes sont utilisées pour attaquer
25 la communauté chinoise. On se sert de ces véhicules pour
26 l'endoctrinement politique de la population. On fait croire
27 que c'est de l'interaction politique, mais c'est de
28 l'endoctrinement.

1 Le contrôle du Parti communiste chinois sur
2 les médias va au-delà du contrôle de l'opinion. Il s'agit
3 d'un rôle critique qui est joué pour ce qui est de permettre
4 la répression transnationale et l'ingérence.

5 En 2021, l'élection a été victime au Canada
6 sur WeChat et d'autres plateformes d'ingérence très claire,
7 on a appuyé tel ou tel candidat et on s'est attaqué aux
8 candidats qui n'étaient pas d'accord avec le Parti communiste
9 chinois. Donc, on tente d'influencer toute tentative
10 d'influence sur les résultats de la politique au Canada.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Ho, est-ce que
12 je pourrais vous demander de nous dire ce que vous pensez de
13 la diversité d'opinion dans la communauté sino-canadienne et
14 dans les médias. Et je vais poser la même question à monsieur
15 Leung, si vous le permettez.

16 **M. RONALD LEUNG:** Merci. Merci de cette
17 introduction.

18 Alors, je suis arrivé au Canada en 93 (sic),
19 comme vous l'avez dit. Et j'ai étudié à Simon Fraser, j'ai
20 pris connaissance de ce qui se faisait dans les médias, j'ai
21 travaillé dans une radio communautaire, et là, ça, je pense
22 que c'était en 1985. Et, à l'époque, la communauté chinoise
23 était plus uniforme parce que l'immigration venait de Hong
24 Kong, Taiwan, et un peu de la masse continentale chinoise.
25 Donc, l'opinion publique en ce qui concerne les enjeux
26 politiques était plutôt uniforme, alignée dans le même sens.

27 Mais ensuite, on a vu plus d'immigration
28 provenant, entre autres depuis 20 ans, du continent chinois

1 comme tel, et là, on a vu des immigrants, donc, qui
2 provenaient de la République populaire de Chine. On a
3 1,7 million de Canadiens (sic) actuellement... 1,7 million de
4 Sino-Canadiens qui résident surtout dans les trois grandes
5 régions métropolitaines : Toronto, Montréal et Vancouver.

6 Et si on regarde la composition, ben, on
7 parle de 60 % pour la première génération d'immigrants. Donc,
8 ces gens-là ont immigré à l'âge adulte. Pour les 40 % qui
9 restent, donc ça veut dire que ce sont des gens qui sont
10 arrivés ici très jeunes ou encore des jeunes qui sont nés ici
11 au Canada, qui ont été élevés au Canada. Compte tenu de ces
12 nombres, donc, 60 % demeurent des immigrants de première
13 génération qui sont arrivés à l'âge adulte.

14 À l'époque, les gens provenaient de Taiwan,
15 de Hong Kong surtout. La composition sociale était un peu
16 semblable à ce qu'on retrouve au Canada. Il y avait la
17 liberté de la presse, liberté de pensée, mais au cours des
18 20 dernières années, les immigrants sont arrivés d'un pays
19 différent. La Chine continentale, c'est un pays qui a été
20 très fort en matière d'éducation nationaliste. Il a fallu
21 beaucoup de temps pour ces gens-là à apprécier les valeurs de
22 la société canadienne.

23 Donc, maintenant il y a plus de diversité
24 dans les opinions publiques – au sujet des enjeux politiques,
25 entre autres. Et avec l'importance de plus en plus importante
26 du Parti communiste chinois, on dit toujours c'est la montée
27 de l'Est et la chute de l'Ouest. En d'autres termes, il y a
28 une mentalité et on dit que le système chinois est supérieur

1 au capitalisme occidental. Donc, il y a beaucoup de diversité
2 d'opinions, mais de plus en plus, on appuie, si vous voulez,
3 ce qu'on appelle « la Patrie », la Chine.

4 Donc, ce qu'on voit au Canada, ce n'est peut-
5 être pas à la hauteur de leurs attentes avant d'arriver ici,
6 il y a des enjeux sociaux, et même pour les gens qui vivent
7 au Canada depuis longtemps. Et si on regarde les statistiques
8 justement, d'après Statistiques Canada, en ce qui concerne
9 l'analyse démographique, la façon dont les gens appuient les
10 valeurs de base, la liberté de parole, les droits de la
11 personne, la réconciliation avec les peuples autochtones.
12 Alors, encore hier, on a eu une journée spéciale pour se
13 souvenir de cela, mais les gens qui sont arrivés ici, ben, au
14 cours des cinq ou dix premières années, ils se sont rendu
15 compte de l'importance de ces valeurs, mais au fil du temps,
16 ils perdent de l'appui à l'égard de ces objectifs par rapport
17 à la population canadienne.

18 Et si on ne peut pas dire aux nouveaux
19 immigrants au cours des cinq ou dix premières années après
20 leur arrivée, si on ne peut pas les amener à comprendre
21 comment le Canada peut progresser, nous aurons beaucoup,
22 beaucoup de problèmes. Donc, il faut utiliser ces cinq ou dix
23 premières années, c'est là qu'il y a le plus de problèmes.

24 Voilà ce qui se passe dans la communauté
25 canadienne (sic), à mon avis. Il y a beaucoup de diversité,
26 mais on se tourne vers les valeurs de la Patrie d'origine et
27 on se dit « ah, qu'est-ce que j'ai laissé derrière moi! »,
28 et on a de plus en plus de perceptions des problèmes qui

1 existent ici au Canada.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci beaucoup.

3 **--- INTERROGATOIRE DU PANEL PAR Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:**

4 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Merci beaucoup.

5 Le Canada a aussi une diaspora indienne très
6 diversifiée sur le plan linguistique, religieux, socio-
7 économique et politique. Encore là, très, très, très
8 diversifiée. Dans cette diaspora, il y a beaucoup de gens qui
9 parlent punjabi et qui sont de religion sikhe, donc une sous-
10 diaspora, surtout à Toronto et à Vancouver. Pourriez-vous
11 nous dire quelques mots au sujet de ces communautés et de ces
12 sous-communautés et nous dire si, à votre avis, il y a des
13 différences entre Toronto ou Vancouver ou le reste du Canada,
14 ou encore s'il y a une influence quant à la date à laquelle
15 on est arrivé au Canada.

16 **M. GURPREET SINGH:** C'est sûr qu'il y a
17 beaucoup de diversité. Maintenant, en ce qui concerne
18 l'origine ethnique d'origine et les croyances politiques,
19 c'est la même chose. Indéniable aussi que la communauté sikhe
20 est représentée, que ce soit dans les assemblées
21 législatives, dans les conseils municipaux. Donc, il y a une
22 communauté très forte. On parle de 600 000 personnes – et ça,
23 c'est très... un estimé grossier. Et il y a des gens qui sont
24 bouddhistes, qui sont chrétiens, il y a aussi des gens qui
25 font partie de groupes opprimés dans leur pays d'origine.

26 À Surrey, j'ai constaté, au cours des
27 dernières années entre autres, que dans ces communautés
28 indiennes, ces groupes-là ont augmenté aussi. Dans l'Inde du

1 Sud, les langues sont différentes. Donc, il y a toutes sortes
2 de langues, <non interprété>... malayalam et autres, mais il y
3 en a aussi à Surrey de ces groupes-là. Donc, c'est beaucoup,
4 beaucoup, de diversité, c'est indéniable.

5 Et en ce qui concerne la communauté sikhe,
6 encore une fois, il y a les castes, et dans la religion
7 sikhe, ça ne devrait pas exister, mais il y a des groupes
8 provenant de diverses castes, de diverses régions de l'Inde.
9 Par exemple, des gens de Majha, de Doaba, de Malwa, et aussi
10 beaucoup de polarisation, parce que c'est un pays très
11 diversifié, immense.

12 En ce qui concerne les convictions
13 politiques, il est certain qu'il y a des gens qui sont en
14 faveur du Kurdistan dans la communauté sikhe, il y en a
15 d'autres qui sont contre, il y en a qui sont d'accord avec le
16 régime au pouvoir à New Delhi, et d'autres qui ne le sont
17 pas. Donc, on a toutes sortes de convictions politiques.

18 Il y a aussi des gens qui appuient le parti
19 du Congrès, qui, pendant longtemps avant le BJP, étaient au
20 pouvoir en Inde. Il y a des militants dans la communauté
21 punjabis et indienne au Canada. Donc, beaucoup, beaucoup de
22 diversité. On ne peut pas dire qu'une communauté représente
23 toute la diaspora indienne au Canada, c'est sûr.

24 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Monsieur Ho,
25 maintenant, en ce qui concerne la communication sino-
26 canadienne et les médias, quelles sont les sources
27 principales de nouvelles pour les Sino-Canadiens et en ce qui
28 concerne les principales sources d'information, c'est local

1 ou pas?

2 **M. VICTOR HO:** Pour la consommation médiatique
3 des Canadiens chinois ici au Canada, il faut faire une
4 différence entre les gens qui viennent... qui sont originaires
5 de Hong Kong ou de Taiwan. Ils vont consommer les médias
6 anglais traditionnels, que ce soit la radio ou le journal.

7 Mais pour les gens, les immigrants qui
8 viennent de la Chine, la République, eh bien, ils vont
9 consommer les nouvelles de la République populaire de Chine,
10 de leur pays d'origine, du fait qu'il y a un obstacle au
11 niveau de la langue. Donc, ils vont consommer davantage de
12 contenu en langue chinoise, plus que pour des gens qui
13 viennent de Hong Kong, de Taiwan ou d'ailleurs.

14 Donc, ça fait que le PCC a plus de chance
15 pour contrôler les médias pour ceux qui sont expatriés pour
16 qu'ils puissent créer leur propre histoire, que ce soit plus
17 populaire dans les communautés locales, surtout quand il y a
18 plus de gens qui viennent de la République populaire de
19 Chine, surtout pour les gens qui habitent à Toronto ou à
20 Vancouver.

21 Comme Ron a dit plus tôt, depuis 20 ans,
22 beaucoup de personnes viennent de la Chine populaire. Et
23 combien? Pour ce qui est de chiffres, eh bien, pour moi, je
24 pense que le mandarin, c'est plus populaire que le cantonais
25 dans les villes métropolitaines au Canada, que ce soit
26 Toronto ou que ce soit Vancouver.

27 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Mais ça ne fait pas
28 une différence pour les médias, les journaux?

1 **M. VICTOR HO:** Pour... non, mais c'est les
2 médias en ligne qui priment sur les journaux maintenant.
3 Donc, il y a plus de chances pour le PCC d'infiltrer pour ce
4 qui est du contenu en ligne. Et ça, c'est très préoccupant
5 pour le gouvernement canadien pour surveiller ou de voir ce
6 qui se passe dans la communauté chinoise.

7 Pourquoi est-ce qu'ils placent des publicités
8 dans les journaux quand c'était le 25^e anniversaire du Parti
9 communiste chinois? Et ils font la liste de centaines
10 d'organisations de personnes sur cette publicité, et ça,
11 c'est dans le journal chinois, en Chine, mais pas au Canada.
12 Vous n'allez pas célébrer la journée du Canada, mais plutôt
13 vous célébrez la journée nationale de votre pays d'origine.
14 Comment ça se peut? Qu'est-ce qui... où sont vos loyautés pour
15 votre nouveau pays?

16 Et donc, ça peut être une confusion au niveau
17 des perceptions pour la société non chinoise. Il peut y avoir
18 des éléments assez spéciaux de ces nouvelles personnes qui
19 viennent de Chine.

20 **M. RONALD LEUNG:** Si je vous pouvais vous
21 donner... je peux vous donner mon expérience avec les médias.
22 J'ai travaillé dans la plupart des médias chinois au Canada.
23 J'ai commencé dans une... comme annonceur en chinois dans une
24 radio locale dans les années 80, nous n'avions pas de
25 journaux imprimés en chinois et il y avait seulement une
26 diffusion en chinois, trois heures le soir. Et ça, c'était
27 sur une chaîne traditionnelle. Trois heures en pleine nuit.
28 Et la coopérative trois heures dans la matinée, donc, moi,

1 j'étais annonceur, j'annonçais les nouvelles. Et les sources
2 venaient de Hong Kong, on utilisait les journaux de Hong Kong
3 pour... comme sources, – ça, c'était dans les années 80 – pour
4 dire ce qui se passait dans le monde. Mais une fois que le
5 Canada avait des stations de radio multiculturelles – et à
6 l'époque on avait deux stations importantes au Canada –, ça,
7 c'était le début, c'était règlementé, c'était de la diffusion
8 multiculturelle. Et j'ai travaillé dans une de ces stations
9 de radio et on utilisait comme source les journaux de Hong
10 Kong.

11 Mais petit à petit, on a importé des
12 nouvelles de Hong Kong pour rediffuser ces nouvelles au
13 Canada. Ça, c'était dans les années 80 et les années 90, et
14 cette tendance continue encore aujourd'hui.

15 Dans les années 80, quand je travaillais
16 encore pour la coopérative, cette station de radio, ce qui
17 s'est passé, c'est que le 4 juin, il y avait le Tia... il y
18 avait la procession de Tiananmen Square, et j'étais très
19 impressionné. Moi, je travaillais dans la coopérative, alors
20 on a rapporté ce qui s'est passé. Et à l'époque au Canada, on
21 a appelé ça « le massacre de Tiananmen », et beaucoup de
22 médias le disaient, mais en Chine, évidemment, ils ne pensent
23 pas que c'est un massacre, c'était simplement d'enlever les
24 protestataires de la place Tiananmen. Mais les médias à Hong
25 Kong savaient qu'il y avait bien des gens qui étaient tués,
26 beaucoup de gens sont tués, mais dans la communauté chinoise
27 – à l'époque, moi, j'étais reporter pour cette station de
28 radio communautaire –, et les leaders chinois du

1 communautaire qui ont des liens avec le bureau général, ils
2 ont dit aux médias : « Personne est mort dans la place
3 Tiananmen. » Comment est-ce qu'ils peuvent dire ça? Alors,
4 nous, on l'a vu dans les nouvelles à travers le monde ce qui
5 s'est passé.

6 Ça, c'était dans les années 80. Cette
7 tendance continue aujourd'hui, mais à l'époque, la plupart
8 des gens écoutent les stations de radio pour avoir leurs
9 nouvelles, mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Et notre
10 station de radio, ils fonctionnent de la même façon, et la
11 plupart des diffusions sont en cantonais et non pas en
12 mandarin.

13 Mais comme Vic a expliqué, depuis 20 ans, de
14 plus en plus de personnes sont venues de la République
15 populaire de Chine, donc leur langue, c'est le mandarin, et
16 donc, les stations multiculturelles règlementées au Canada,
17 ils ont seulement une petite portion à l'époque pour
18 l'auditoire qui parlait le mandarin. Donc, il faut penser que
19 ces stations de radio commerciales, pourquoi est-ce qu'elles
20 passent la plupart du temps en cantonais? C'est une
21 considération d'affaires, car, comme Vic l'a dit, les gens
22 qui viennent de la Chine au Canada, ils vont consommer leurs
23 nouvelles sur l'internet.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous pouvez
25 nous expliquer l'internet et le rôle des médias sociaux dans
26 cet environnement?

27 **M. VICTOR HO:** Quand il s'agit de tactiques du
28 PCC par rapport aux médias chinois, j'ai cinq tactiques.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, ça, on va vous
2 poser des questions sur les tactiques plus tard, mais si vous
3 pouvez nous parler du rôle des médias sociaux, en donnant les
4 exemples que les gens sont passés des médias... des journaux
5 imprimés aux médias sociaux et à la consommation sur
6 l'internet, comment ça affecte comment les Chinois canadiens
7 vont avoir leurs nouvelles.

8 **M. VICTOR HO:** Eh bien, pour les médias
9 sociaux, c'est WeChat qui est l'instrument le plus populaire
10 pour la population immigrante de Chine, et même pour ceux qui
11 viennent de Hong Kong, We Chat. Il y a aussi TikTok. Ça,
12 c'est très populaire aussi. Ces médias sociaux vont desservir
13 le divertissement, c'est pas là pour divertir surtout, et les
14 nouvelles et l'information, c'est secondaire. Mais une plus...
15 une grande part de la population aime utiliser les médias
16 sociaux pour pouvoir être en contact avec leurs familles à
17 Hong Kong ou en Chine, donc ils utilisent WeChat. Surtout
18 quant à la saison électorale, les médias sociaux vont jouer
19 un rôle très important pour que le gouvernement de la Chine
20 pour qu'il influence les Chinois canadiens.

21 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Est-ce que vous
22 pouvez nous parler de la communauté indo-canadienne sur où
23 est-ce que les Indo-Canadiens ont leurs nouvelles et quelle
24 est la proportion entre les médias traditionnels canadiens et
25 les médias communautaires indiens.

26 **M. GURPREET SINGH:** Je n'ai pas les chiffres
27 exacts, mais ce que je peux vous dire pour reprendre ce que
28 je disais auparavant, la communauté est très diversifiée et

1 notre communauté non seulement ils vont... ils suivent CBC,
2 CTV, les médias traditionnels ici au Canada, en plus des
3 médias de chez eux, dans leur pays d'origine.

4 Mais il y a beaucoup de chaînes indiennes,
5 elles sont très diversifiées et sont suivies ici au Canada
6 par les Indo-Canadiens. Vous avez Godi Media, il y avait
7 aussi les médias pro-Modi. Y'en a qui sont neutres, y'en a
8 qui sont plus objectifs. Et donc, les médias en Inde et la
9 communauté indienne... et ils viennent ici et c'était sous
10 l'occupation de l'Angleterre. <Non interprété> ...

11 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Est-ce que vous
12 pouvez nous l'épeler?

13 **M. GURPREET SINGH:** S-W-A-D-E-S-H, Swadesh...
14 <non interprété> [and Sewak - S-E-W-A-K]. Donc, deux mots.
15 Alors, ça, c'était les Freedom Fighters, les Guerriers de la
16 liberté. L'intérêt dans les médias, c'est depuis très
17 longtemps, et il y avait des journaux, on a vu beaucoup de
18 journaux apparaître <non interprété>... donc là, ces
19 communautés continuent à suivre ces journaux.

20 Et aussi, ils écoutent beaucoup la radio. Je
21 peux vous dire que pour nos stations communautaires à Surrey,
22 je peux vous... ou dans le Lower Mainland, il y a à peu près
23 300 00 auditeurs, et là-dessus, on peut dire 190 000, ils
24 écoutent seulement notre station de radio. Donc, l'auditoire
25 est énorme et les gens suivent ce qui était... et sur ce qui
26 est sur OMNI TV, et ça, c'est local. Mais à part ça, vous
27 avez d'autres services médiatiques avec les fournisseurs en
28 Colombie-Britannique. Donc, c'est très diversifié, le contenu

1 est très diversifié, et donc, ils ont bien des options.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Leung et
3 Monsieur Ho, quel est l'intérêt pour la politique, que ce
4 soit leur politique locale ou la politique nationale, ou la
5 politique dans la RPC, est-ce que ça prédomine dans les
6 médias chinois au Canada?

7 **M. VICTOR HO:** Dans les médias, toutes les
8 nouvelles sont locales. Les nouvelles canadiennes, c'est la
9 première priorité pour l'auditoire ici, donc, les nouvelles
10 locales canadiennes, que ce soit les nouvelles fédérales,
11 provinciales ou municipales. Mais pour la couverture, les
12 nouvelles de Hong Kong ou les nouvelles de la Chine, ça va
13 être beaucoup plus important que les nouvelles locales
14 puisqu'ils ont les nouvelles de Hong Kong ou de *LEI Sing Tao*,
15 l'entreprise parente. Les bureaux canadiens sont... ils
16 utilisent le même contenu de chinois ou de Hong Kong, ou même
17 les nouvelles financières de Hong Kong ou du journal parent à
18 Hong Kong, et il y a à peu près les premières dix pages du
19 journal. Et ça, c'est les nouvelles de Hong Kong ou bien de
20 la Chine populaire, la République populaire de Chine.

21 **M. RONALD LEUNG:** La radio et la télé, ce sont
22 les instruments pour diffuser les nouvelles au Canada. Ils
23 font... de mon point de vue, ils couvrent les nouvelles
24 canadiennes, même les couvertures de différentes parties, et
25 il y a beaucoup de discussions sur les politiques
26 canadiennes, ça, c'est clair. Et ça, c'est un bon signe. De
27 plus en plus de gens s'intéressent à ce qui se passe ici au
28 Canada, mais quand on parle des problèmes... des relations avec

1 le Canada, avec la Chine, avec Hong Kong ou avec l'Asie du
2 Sud-Est, c'est en général très partisan, car ils savent qu'en
3 Chine, les gens, il faut comprendre, on doit répéter les
4 mêmes lignes de pensée du gouvernement, et c'est comme ça
5 dans la discussion chinoise. La plupart des gens vont
6 maintenir la ligne officielle chinoise dans toute discussion.
7 Un tout petit pourcentage de gens vont avoir une opinion
8 différente, et les commentateurs, la majorité vont maintenir
9 la ligne officielle chinoise dans toutes les discussions.

10 J'en ai discuté avec Victor. Il a dit que
11 peut-être 5 % des commentateurs ou des... ceux qu'ils appellent
12 vont avoir une opinion différente de l'opinion officielle
13 chinoise. Ça, c'est la situation de notre communauté.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous dites qu'il y
15 a une bonne couverture de la politique canadienne locale et
16 des questions ici, mais quand le sujet sont des affaires qui
17 touchent à la RPC, c'est là où la diversité d'opinions
18 s'arrête?

19 **M. VICTOR HO:** Oui. Surtout. Surtout avec
20 wigget (sic). Ils vont inviter des commentateurs qui vont
21 donner une analyse d'opinions et c'est là que le propriétaire
22 de l'entreprise peut sélectionner le ton ou la façon et ils
23 vont toujours faire une sélection de ces idées qui concordent
24 avec l'organe officiel chinois pour présenter leur opinion
25 plutôt que d'avoir un équilibre avec des opinions
26 différentes. Mais pas dans ce cas-ci, surtout depuis les
27 dernières dix années.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez mentionné

1 certaines questions qui pouvaient être très délicates. Est-ce
2 qu'il y a des questions qui sont taboues dont on ne fait pas
3 de discussions dans les médias?

4 **M. VICTOR HO:** Beaucoup. Pas simplement les
5 Cinq Poisons, ça, ça veut dire les problèmes qui touchent à
6 Hong Kong ou à l'indépendance de Hong Kong, Ouïghours, ou le
7 Tibet, et le mouvement démocratique à l'étranger, les
8 mouvements démocratiques chinois à l'étranger. Ça, ce sont
9 les Cinq Poisons. On ne peut pas émettre ces idées qui
10 s'opposent à la politique du PCC. La première fois, on ne va
11 pas vous inviter. C'est impossible de parler de votre
12 opinion, car la sélection est faite au départ avec les
13 campagnes médiatiques. Ils vont pas contrôler le contenu, ils
14 vont... ils contrôlent le propriétaire des médias et c'est le
15 patron qui va exercer le contrôle, un contrôle le plus élevé.
16 Ça, je pourrais en dire plus.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que vous dites ils
18 contrôlent le contenu en contrôlant qui est invité, et ceux
19 qui sont invités et qui peuvent prendre la parole, ce sont
20 ceux qui ont les mêmes points de vue que la PCC?

21 **M. VICTOR HO:** Ils contrôlent les patrons, les
22 patrons qui ont des investissements en Chine, et ils vont pas
23 inviter... le patron ne va pas inviter ceux qui ont des idées
24 différentes, des idées qui diffèrent du Parti communiste
25 chinois. Et ça va affecter leurs intérêts commerciaux en
26 Chine populaire. Ça, c'est le contrôle des médias, de la
27 gestion des médias, c'est le contrôle à un niveau plus élevé,
28 pas simplement ici, mais à Hong Kong aussi.

1 **M. RONALD LEUNG:** Oui, je voulais rajouter
2 quelque chose. De l'autre côté de la question, il y a des
3 questions qui veulent amplifier les conflits internes au
4 Canada, par exemple. Il y a des sujets chauds dans la
5 communauté chinoise à cause de l'histoire de la Chine. Les
6 gens en général n'aiment pas les camions (sic), ils détestent
7 les camions (sic), donc ils ont... n'approuvent pas ce que fait
8 le Canada sur la gestion de cette question. Les autres, c'est
9 l'identité des genres, les crimes de sécurité, les droits de
10 la personne, les questions autochtones. Lorsque le Canada
11 essaie d'amplifier ces conflits dans les pays occidentaux,
12 nous pouvons voir dans les médias chinois au Canada qu'ils
13 font la même chose, ils amplifient ces histoires de problèmes
14 pour créer une diversion d'opinions de la communauté chinoise
15 par rapport au public canadien en général.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

17 Donc, Monsieur Singh, de votre point de vue,
18 la communauté des médias indo-canadienne, combien de la
19 couverture de nouvelles est dédiée à la politique, les
20 événements de nouvelles en Inde par rapport à ce qui se
21 déroule au Canada? Et après, je vous demanderai également de
22 réagir sur la diversité des points de vue et des opinions qui
23 sont exprimées dans la couverture de ces événements.

24 **M. GURPREET SINGH:** Alors, moi, j'ai fait mon
25 émission en soirée, du lundi au jeudi, qui est entièrement
26 dédiée aux questions locales, sans aucun doute, à moins qu'il
27 y ait un lien avec l'Inde. Par exemple, quelque chose s'est
28 déroulé au Punjab, il y a eu une réaction à cela avec des

1 manifestations qui ont lieu à Vancouver. Ça, ça sera pris
2 comme une question de nouvelles locales. Autrement, je ne
3 suis principalement concentré sur les nouvelles locales. Mais
4 l'émission du dimanche matin, c'est équilibré aussi. Une
5 partie, eh bien, c'est sur ce qui se passe en Inde, et une
6 partie, c'est ce qui se passe ici, parce que je traite des
7 affaires locales et des nouvelles, ça peut venir... des
8 affaires courantes, pardon, et des nouvelles, ça peut venir
9 de n'importe où.

10 La plupart des auditeurs sont dans la
11 catégorie des plus de 50 ans, donc si on parle du Punjab, si
12 on parle de l'Inde, on aura plus d'appels lorsqu'on aura des
13 émissions où les gens peuvent appeler. Si on fait des
14 couvertures locales, c'est moins. Mais il y a des exceptions.
15 Par exemple, à l'heure actuelle, nous avons des élections en
16 Colombie-Britannique et c'est un point chaud. La plupart de
17 la couverture est dédiée à la couverture des élections en
18 Colombie-Britannique, mais mis à part ça, les gens sont
19 intéressés par les événements de leur pays natal, et on ne
20 peut pas leur retirer ça. Comme je vous ai dit, le public
21 moyen a plus de 50 ans est ils sont plus engagés sur ces
22 questions de leur pays natal. Donc, n'importe quel animateur
23 radio sera intéressé à faire ses talk-shows plutôt que de
24 faire quelque chose de local.

25 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Et en faisant ces
26 émissions, ces talk-shows, est-ce que les journalistes
27 peuvent présenter une variété de points de vue sur un dossier
28 en particulier?

1 **M. GURPREET SINGH:** Ça, c'est aussi un grand
2 défi parce que vous parliez des tabous et il y a des tabous
3 dans l'industrie des médias indiens. Par exemple, le
4 Cachemire, le Kazakhstan, et malheureusement vous êtes d'un
5 côté ou de l'autre, d'est la réalité. Et vous avez beaucoup
6 de résistance, de réticence des diplomates indiens, du
7 consulat indien si vous traitez de ces questions-là. Ils vont
8 tenter de vous influencer pour soit avoir une couverture au
9 milieu ou de leur point de vue. Et ça, on ne peut pas le
10 nier, c'est quelque chose auquel on est confronté chaque
11 jour, et on ne peut toujours pas en parler de façon très
12 objective, il faut prendre parti. Et c'est le genre de choses
13 que l'on voit. Et il y a encore des dossiers, donc, qui
14 restent tabous.

15 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** J'aimerais avoir une
16 meilleure compréhension parce que nous avons parlé... Monsieur
17 Leung, vous avez parlé du fait qu'il y a eu plus de médias
18 qui ont grandi depuis 20 ou 30 ans. Vous avez mentionné que
19 dans les années 80, il y avait juste deux postes de radio,
20 maintenant il y en a beaucoup d'autres pays, et on essaie,
21 donc, de mieux comprendre l'indépendance, le niveau
22 d'indépendance de ces médias et savoir s'ils sont bel et bien
23 indépendants ou s'il y a une consolidation au niveau des
24 propriétaires et du contenu. Est-ce que vous pouvez nous en
25 parler?

26 **M. RONALD LEUNG:** Il y a les règlementés et
27 les non règlementés. Il y en a qui sont règlementés par le
28 CRTC, donc c'est sous les réglementations canadiennes, il y a

1 à peu près le même nombre, c'est pas tant que ça, mais leur
2 popularité est moindre qu'auparavant parce que les gens se
3 tournent vers internet pour obtenir toutes leurs
4 informations, même ceux qui sont règlementés par le
5 gouvernement canadien, ils s'étendent sur internet, ils ont
6 besoin d'avoir des applis pour que les gens continuent
7 d'écouter leurs émissions, donc ça veut dire qu'il y a moins
8 de gens qui écoutent juste la radio. Ça va certainement être
9 encore moindre à l'avenir. Il y a des gens qui utilisent
10 surtout leurs cellulaires pour écouter des diffusions, tous
11 les nouveaux médias, les médias sociaux, des podcasts, et
12 cetera.

13 Donc, lorsque vous parlez des médias, le rôle
14 du CRTC et le contrôle qu'ils ont sur la radio, la
15 télévision, le câble est de moins en moins. Beaucoup de
16 nouveaux immigrants qui arrivent, ils ont leur radio sur
17 internet seulement, ils diffusent du Canada, mais à travers
18 l'internet. C'est pas règlementé.

19 **M. VICTOR HO:** Est-ce que c'est un poste
20 souterrain?

21 **M. RONALD LEUNG:** On pourra l'appeler comme
22 ça, mais c'est ouvert au public, c'est sur internet,
23 n'importe qui peut l'écouter. Mais ça, c'est la situation
24 présente. Mais concernant ceux qui sont règlementés par
25 l'organe de règlementation canadien, si vous regardez le site
26 web du CRTC sur la propriété et la structure de propriété,
27 d'habitude ces médias ethniques sont contrôlés par une
28 personne à 90 %. Ça, c'est un vrai problème, tel qu'expliqué

1 par notre collègue.

2 Donc, on peut créer des médias pour
3 l'influence étrangère, ils peuvent diffuser des émissions de
4 l'extérieur du pays et ils peuvent adapter leurs nouvelles
5 pour s'adapter au gout du propriétaire parce que c'est une
6 personne qui contrôle tout. Ils contrôlent qui ils
7 embauchent, ils mettent les bonnes personnes dans chaque
8 service pour s'assurer qu'on ne s'écarte pas de la volonté du
9 patron. Ça, c'est la situation actuelle. Donc, on a le
10 régulateur qui ne régule pas vraiment.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et en termes de contenu,
12 si vous parlez de la variété des points de vue qui sont
13 exprimés dans ces médias, que ce soit en ligne, non
14 réglementé, ou les médias réglementés?

15 **M. RONALD LEUNG:** Alors, on est dans une
16 guerre de l'information. On lutte avec le reste du monde. Et
17 si nous permettons à nos médias canadiens, on ne peut pas
18 contrôler l'internet, même les médias réglementés par le
19 Canada, on ne peut pas contrôler l'information. Notre
20 histoire canadienne ne peut pas être en concurrence avec
21 toute la mésinformation ou désinformation venant d'autres
22 pays, et ils deviennent nos adversaires.

23 Donc, ça, c'est la situation. Lorsque les
24 gens consomment des nouvelles dans une langue différente,
25 autre que l'anglais ou le français, à quel point est-ce que
26 le Canada permet que notre histoire soit là comme choix? On
27 croit à la liberté d'expression, la liberté de la presse, les
28 droits de la personne, toutes ces valeurs, mais si on ne nous

1 donne pas d'alternative pour que les gens puissent choisir,
2 de faire le bon choix, alors on perd cette guerre.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

4 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Question, Monsieur
5 Singh. Du point de vue indo-canadien, est-ce que vous pouvez
6 nous en dire un peu plus à propos de la propriété des médias
7 et savoir s'il y a plusieurs médias indépendants ou s'il y a
8 une consolidation d'organisations?

9 **M. GURPREET SINGH:** La plupart de ces médias
10 avec lesquels j'ai traité ont un propriétaire privé. Dans la
11 plupart des cas, c'est souvent une personne et peut-être
12 quelques membres de la famille, et c'est la raison pour
13 laquelle c'est très facile de contrôler ou de les influencer
14 que d'être contrôlé par des entités étrangères ou des groupes
15 commerciaux.

16 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Donc, vous dites que
17 c'est détenu par une seule personne et également opéré par
18 cette personne ou les membres de leur famille?

19 **M. GURPREET SINGH:** Oui.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous mentionnez au
21 travers des groupes commerciaux. Est-ce que vous pouvez nous
22 parler de ça?

23 **M. GURPREET SINGH:** Oui. De ce que je
24 comprends, on n'est pas censé nommer qui que ce soit.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Non, non.

26 **M. GURPREET SINGH:** Mais ce sont juste des
27 entrepreneurs qui sont proches des diplomates indiens et au
28 travers de ça, ils peuvent affecter votre activité, vos

1 commanditaires si on ne suit pas leurs grandes lignes.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, sans nommer ou
3 divulguer de noms, mais vous pouvez nous expliquer comment ça
4 marche? Comment ces groupes commerciaux d'affaires peuvent
5 influencer surtout lorsque les médias dépendent de la
6 publicité?

7 **M. GURPREET SINGH:** Je vais vous donner un
8 exemple. Un grand entrepreneur à Vancouver qui fait de la
9 publicité sur presque toutes les chaînes des médias, il a
10 beaucoup d'argent, donc durant la période où il y a eu la loi
11 d'amendement de la citoyenneté qui faisait discrimination
12 contre les musulmans qui venaient du Pakistan, du Bangladesh,
13 d'Afghanistan, il y a eu de grandes manifestations partout en
14 Inde et également à Vancouver, et j'ai beaucoup écrit à
15 propos de ces manifestations. Et cet homme d'affaires
16 m'appelle et me dit que j'ai reçu... qu'il a reçu un appel de
17 quelqu'un de New Delhi qui travaille pour un gouvernement,
18 pour les Affaires étrangères indiennes, et il se demandait si
19 je pourrais lui parler et essentiellement que j'arrête
20 d'écrire là-dessus parce que « cette loi a déjà été adoptée,
21 pourquoi est-ce que je perds mon temps », en gros. Donc, je
22 leur ai dit que si la loi est déjà adoptée, « pourquoi ça
23 vous préoccupe, pourquoi est-ce que vous me faites perdre mon
24 temps? Moi, je donne juste mon opinion. Que vous l'acceptiez
25 ou non, ça, c'est votre problème ».

26 Mais cet homme d'affaires a beaucoup
27 d'influence. Ça, ça ne s'est jamais fait dans notre cas parce
28 qu'ils ne faisaient pas de publicité chez nous de toute

1 façon, mais vous pouvez imaginer comment ils peuvent vous
2 affecter si ce sont eux qui vous financent avec de la
3 publicité, ils peuvent retirer leurs commandites, ils peuvent
4 retirer tout l'argent. Et de ce fait, vous serez frustré.
5 C'est comme ça qu'on peut voir de la pression et de
6 l'influence, au travers de ces groupes d'affaires qui ont des
7 liens forts avec les diplomates au consulat indien.

8 **M. RONALD LEUNG:** Est-ce que je peux vous
9 donner un exemple de comment on fait pas notre travail de
10 diffuser l'histoire canadienne? Je vous donne deux exemples.

11 Alors, récemment, les Canadiens ont envoyé un
12 navire de guerre qui a passé devant Taiwan parce qu'on veut
13 montrer au monde que ce sont des eaux internationales et
14 qu'elles doivent rester libres pour que le monde puisse avoir
15 des voies de transport maritime normales. Mais la Chine voit
16 ces mers de Taiwan comme leurs eaux souveraines, et si on
17 écoute les médias chinois, le côté chinois a un fort argument
18 quant à pourquoi ils pensent que le détroit de Taiwan sont
19 leurs eaux et le Canada viole leur souveraineté. Ça, c'est
20 leur histoire. Le Canada pense que ce sont des eaux
21 internationales. Il faut montrer au monde qu'il faut les
22 garder ouvertes pour que le reste du monde puisse les
23 utiliser. Si notre communauté chinoise ne peut seulement
24 écouter que l'histoire du point de vue chinois et non pas le
25 point de vue canadien, alors on perd cette guerre de
26 l'information.

27 Et par exemple, l'affaire des deux Michael
28 détenus par la Chine. La Chine dit que ce sont des espions;

1 nous, on pense que ce sont des détentions arbitraires comme
2 vengeance à la suite que le Canada ait mis en place le traité
3 avec les États-Unis et qui a emprisonné la dirigeante de
4 Huawei. Ce sont deux histoires différentes.

5 Si les Chinois canadiens écoutent seulement
6 une seule histoire et non pas l'autre, alors on perde la
7 guerre. Donc, il faut vraiment faire quelque chose pour
8 équilibrer cette lutte de l'information.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

10 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Monsieur Singh, la
11 Commission a également entendu et reçu des preuves sur
12 lesquelles le gouvernement indien est de plus en plus actif
13 dans son ingérence étrangère au Canada ciblant la diaspora
14 indo-canadienne, y compris au travers des médias ethniques et
15 des politiciens canadiens. Apparemment, le gouvernement
16 indien a comme intention tout d'abord de promouvoir une image
17 positive de l'Inde, et deuxièmement, de contrer les menaces
18 perçues à l'Inde depuis l'intérieur du Canada.

19 Alors, tout d'abord, êtes-vous d'accord avec
20 cette évaluation?

21 **M. GURPREET SINGH:** Oui et non. La raison
22 étant qu'une partie est vraie, mais c'est une déclaration
23 incomplète parce que c'est plus que cela. Ils essaient de
24 créer une contre-histoire comme l'assassinat qu'il y a eu au
25 Canada et la déclaration du premier ministre en Chambre a été
26 tordue par les médias indiens, et on en a fait la promotion,
27 il n'y avait aucune objectivité. Alors, comment on peut
28 l'appeler un terroriste alors qu'il n'y avait... il ne

1 correspondait à aucun article de loi? Les médias canadiens
2 (sic) le décrivent comme tel au travers de ces gros titres à
3 bannière et cette histoire est acceptée telle quelle. Et si
4 vous comparez ça à dans les médias canadiens...

5 **L'INTERPRÈTE:** Le premier, c'était dans « les
6 médias indiens », pardon. Erreur de l'interprète.

7 **M. GURPREET SINGH:** ...dans les médias
8 canadiens, on n'utilise jamais ces gros titres offensants le
9 décrivant tel qu'un terroriste parce qu'il n'a jamais été
10 accusé au Canada, par exemple. Donc, c'est plus objectif. Ils
11 essaient même d'approcher les officiels indiens pour leur
12 version de l'histoire, ils ne leur ont pas parlé. Mais
13 l'article dans la CBC était très objectif, bien plus que ce
14 qu'on a vu dans les médias indiens. On décrit quelqu'un qui a
15 déjà été tué et on le décrit comme terroriste parce que le
16 gouvernement indien le dit. Et personne n'a de justification
17 pour le dire si vous travaillez pour une vraie organisation
18 médiatique valable.

19 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Et comment est-ce que
20 ces histoires des médias indiens qui suivent la ligne de
21 Modi, comment est-ce que cela affecte les médias de langue
22 anglaise au Canada?

23 **M. GURPREET SINGH:** Il y a un effet boule de
24 neige. Les médias indiens sont suivis ici au travers des
25 fournisseurs de services, et deuxièmement, il y a des groupes
26 médiatiques ici en Colombie-Britannique, même à Toronto, qui
27 suivent la ligne du gouvernement indien. Au travers de
28 l'industrie des médias, des commentateurs, ils font ces

1 déclarations et suivent la ligne de monsieur Modi, et ça se
2 voit chaque jour.

3 Je crois que le gouvernement canadien doit
4 faire une surveillance parce que c'est une question brûlante
5 à l'heure actuelle. Tout le monde suit le procès qui est en
6 cours. J'ai lu ce matin que les suspects sont présentés en
7 cour aujourd'hui, donc tout le monde devra prêter attention
8 quant à comment l'industrie des médias en Inde et comment
9 c'est répercuté à Vancouver.

10 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Plus tôt, lorsque
11 vous parliez des questions taboues, vous avez dit qu'il y
12 avait de la réticence et de la résistance par rapport au
13 consulat indien ici, quel rôle est-ce qu'il joue?

14 **M. GURPREET SINGH:** Je peux vous donner un
15 autre exemple. Ce qui s'est passé, c'est que Kshama Sawant
16 est conseillère municipale à Seattle et elle a porté une motion
17 pour criminaliser quelque chose comme du racisme, et un
18 projet de loi est présenté par Don Davies comme... un député de
19 Vancouver, donc il y a une résistance de certains groupes
20 hindous qui sont soutenus par le consulat indien qui disent
21 qu'on ne va pas permettre ça. Et même de par le passé,
22 lorsque certains groupes sikhs essaient d'avoir une pétition,
23 une réticence est vue à nouveau, encore et encore.

24 Donc, ils essaient d'influencer les médias
25 pour qu'il y ait des contre-histoires ou qu'ils soient entre
26 les deux.

27 Même du point de vue indien, la conclusion
28 est connue, on a dit que ç'a été fait par les Khalistanis,

1 point final, alors qu'il y a des gens dans la communauté qui
2 pensent fermement que ça pourrait être le travail du Service
3 de renseignement indien. Mais si vous dites ça, vous parlez
4 de ces questions-là en ces termes-là dans les médias, vous
5 allez avoir de la résistance.

6 Je vous ai donné mon propre exemple lorsque
7 j'ai fait un entretien <non interprété> [avec Gurpatwant
8 Singh Pannun]. Il y avait un attentat contre la vie de
9 quelqu'un (sic) qui a été exposé, j'ai couvert ça, et ils ont
10 organisé une manifestation contre monsieur Modi qui était en
11 visite aux États-Unis pour la première fois. Donc, mon poste
12 de radio s'est objecté à cela, on a dit on ne peut pas vous
13 permettre d'avoir ça ici, et c'est la raison pour laquelle
14 j'ai démissionné. Nijjar, Pannun, Khalistan, ce sont des
15 points chauds.

16 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Merci.

17 Alors, si je pose la question à messieurs
18 Leung et Ho, la Commission a entendu sur la base
19 d'évaluations de renseignements, que le Parti communiste
20 chinois au travers de ses histoires inonde les médias
21 anglophones au Canada. Vous avez lu que la censure est
22 présente dans les médias chinois anglophones et que les voix
23 alternatives sont faibles ou marginalisées dans les médias
24 chinois au Canada, et ça inclut les médias traditionnels, les
25 nouveaux médias, les données par les plateformes et
26 applications en ligne, telles que WeChat. Dans certains cas,
27 on a dit qu'il y avait une mainmise sur les médias chinois
28 depuis des décennies. Vous en avez d'ailleurs parlé, Monsieur

1 Leung.

2 Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de
3 cette évaluation de la situation, Monsieur Leung?

4 **M. RONALD LEUNG:** Écoutez, c'est très simple.
5 C'est de la saturation. C'est comme ça qu'ils fonctionnent.
6 Ilsaturent l'information à partir d'une source, et si on
7 prend de l'information seulement, ben, c'est biaisé. Or, en
8 ce qui concerne le Canada, les journaux appartiennent à des
9 gens qui n'habitent pas au Canada. Donc, les sources
10 principales de nouvelles proviennent du QG, donc à Hong Kong
11 ou aux États-Unis. Les nouvelles sont déjà préformatées et il
12 n'y a qu'un côté de tout enjeu qui est présenté. Alors, ce
13 n'est pas une représentation réelle de ce qui se passe, c'est
14 la réalité pour nous.

15 Et en ce qui concerne la propriété, encore
16 une fois c'est une seule personne, donc c'est facile de
17 l'influencer. Et c'est une voix unique et c'est ça le danger.
18 Et sur l'internet, les gens de la communauté chinoise qui
19 proviennent de Chine sont habitués à WeChat. Alors, ils vont
20 sur l'internet pour Weibo, Weixin, les deux principales
21 sources de nouvelles en chinois, et toute leur information
22 provient de ces deux sources essentiellement. Rien d'autre.
23 Rien en ce qui concerne les journaux canadiens. Il y en a
24 finalement très peu ici au Canada. Donc, on ne fait pas un
25 bon travail pour contrer toute cette information provenant de
26 l'extérieur du pays.

27 Victor a été éditeur en chef d'un journal en
28 chinois et il a vécu le changement dans son travail.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Pouvez-vous nous en
2 parler, Monsieur Ho?

3 **M. VICTOR HO:** Oui. Quand j'étais responsable
4 du *Sing Tao* au bureau de Vancouver, mes patrons me
5 demandaient parfois : « Comment ça se fait que tu as choisi
6 tel thème pour la manchette de demain? » Parce qu'évidemment,
7 on peut faire défiler tous les menus et ils pouvaient le
8 faire en même temps que moi à Vancouver, et là je discutais
9 avec mon patron, il nous disait : « Écoutez, ça, c'est pour
10 les gens que ça intéresse. » Donc, je tentais de faire valoir
11 mon point de vue et dire, ça va intéresser les gens, mais
12 dans plusieurs cas... et j'ai occupé ce poste pendant 13 ans à
13 Vancouver, et mon patron aussi venait de Hong Kong, mais lui,
14 il était l'un des directeurs du *Sing Tao* à Hong Kong, la
15 compagnie cadre qui possédait les droits sur celui du *Sing*
16 *Tao* de Vancouver.

17 Donc, c'est comme ça que le Parti communiste
18 chinois influence le contenu.

19 Toutefois, le *Sing Tao* a appartenu aussi au
20 *Toronto Star*, alors de temps à autre, je disais : « Moi, je
21 m'en tiens aux lignes directrices du *Toronto Star* », et
22 j'essayais de résister à ces pressions, à cette intervention.
23 Dans certains cas, j'ai réussi, mais le plus souvent, c'est
24 mon patron qui avait gain de cause.

25 On veut contrôler les médias par le biais de
26 la propriété, et mon patron, c'est un intermédiaire pour le
27 Parti communiste chinois et la protection de ses intérêts,
28 parce que le *Sing Tao* de Hong Kong, ben, il a un président,

1 il y a beaucoup d'intérêts communs avec ce qui se passe en
2 Chine continentale.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** En ce qui concerne le
4 personnel, vous dites qu'on intègre ça au personnel?

5 **M. VICTOR HO:** Oui. On envoie des gens dans la
6 société, mais pas chez moi, parce que moi j'ai le droit
7 d'embauche ou de non-embauche des gens qui s'occupent de
8 l'aspect éditorial dans mon journal. Mais je sais que pour
9 certaines organisations des médias, on n'a pas le choix, il
10 faut accepter comme superviseur ce qui nous est imposé. Et
11 nous dit, voilà, c'est un employé qui est nommé par votre
12 patron, alors, que voulez-vous? On ne peut pas refuser
13 d'embaucher cet homme ou cette femme.

14 Et l'autocensure. Les finances, les pressions
15 financières. Les avertissements (sic), ben, c'est l'arme la
16 plus importante.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Pourriez-vous nous en
18 dire quelques mots? Nous dire pourquoi que la publicité, par
19 exemple, la publicité, c'est un moyen...

20 **M. VICTOR HO:** Ben, écoutez, les gens viennent
21 vous voir pour dire : « Écoutez, vous avez publié un article
22 et il y a beaucoup de critiques provenant des cercles
23 commerciaux, de la société, de la communauté... », donc on
24 tente de vous persuader finalement de ne pas publier un
25 article de ce genre de nouveau.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** En d'autres termes, à
27 votre avis, si un média n'a pas d'intérêts économiques ou n'a
28 pas de lien avec l'étranger – bon, la Chine entre autres,

1 disons –, mais on peut néanmoins exercer un contrôle sur le
2 contenu de ce qui est dit ici au Canada en vertu de pressions
3 sur d'éventuels commanditaires.

4 **M. VICTOR HO:** Oui, parce qu'en matière de
5 publicité, la plupart ont des liens avec le Parti... avec des
6 partenaires communistes ou avec la Chine continentale.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, s'ils ne le font pas
8 directement, ils procèdent par l'entremise, par
9 l'intermédiaire des commanditaires de la publicité, et par
10 conséquent, si les revenus font défaut, les médias n'ont pas
11 le choix.

12 **M. VICTOR HO:** Oui. Et finalement, on ne peut
13 pas être payé à la fin de la semaine.

14 Numéro 5, donc, mettre sur pied d'autres
15 sources d'information. On crée des nouvelles entreprises dans
16 les médias ici au Canada, que ce soit des journaux gratuits
17 la fin de semaine ou des médias en ligne, mais il y a du
18 contenu en chinois, et évidemment, on remplit tout ça de
19 propagande pour les médias locaux, mais en fait, ce sont des
20 médias qui proviennent directement du Parti communiste
21 chinois dans la majorité des cas.

22 Évidemment, le contenu des médias, ça fait
23 que le PCC a une bonne occasion de se servir de cela comme
24 arme ni plus ni moins, comme arme dans l'environnement des
25 médias et les gens passent sous la pression. Habituellement,
26 on n'a pas besoin d'utiliser le consul général pour appeler
27 qui que ce soit, c'est trop évident. On se sert plutôt des
28 gens qui font de la publicité dans la collectivité ou encore

1 on fait appel aux organisations traditionnelles chinoises et
2 à leurs dirigeants, et il y a des gens qui nous rendent
3 visite ou qui nous donnent un coup de fil, « est-ce qu'on
4 peut prendre un café ensemble? », et là, on nous explique
5 pourquoi on ne peut pas avoir tel type d'article ou il faut
6 avoir tel autre article. Donc, on fait des pressions sur la
7 gestion, sur les responsables de la page éditoriale pour que
8 le message soit transmis.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avant une pause, une
10 dernière question peut-être.

11 Y a-t-il des voix qui critiquent la Chine, ou
12 le Parti communiste chinois, ou les politiques? Est-ce qu'on
13 en trouve de ce genre-là dans les médias chinois?

14 **M. RONALD LEUNG:** Écoutez, il y a un cout dans
15 la communauté si on adopte cela, mais est-ce qu'on a une
16 solution si les médias traditionnels ne peuvent pas offrir
17 cette possibilité, et les médias règlementés, eux, dans
18 certains cas, ne peuvent pas répondre à l'appel?

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Bon, bien, écoutez, je
20 pense que...

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** On va faire une pause de
22 30 minutes. On reprend donc à 11 h 10.

23 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
24 vous plait.

25 This sitting of the Commission is now in
26 recess until 11:10 a.m. Cette séance de la Commission est
27 maintenant suspendue jusqu'à 11 h 10.

28 --- Upon recessing at 10:40 a.m./

1 --- L'audience est suspendue à 10 h 40

2 --- Upon resuming at 11:13 a.m./

3 --- La séance est reprise à 11 h 13

4 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
5 vous plait.

6 This sitting of the Foreign Interference
7 Commission is now back in session. Cette séance de la
8 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en
9 session.

10 The time is 11:13 a.m. Il est 11 h 13.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, Madame la
12 Commissaire, nous avons reçu certaines questions des
13 participants durant la pause et plus tôt aujourd'hui. Nous
14 allons certainement insérer certaines de ces questions après
15 qu'on ait couvert une partie ou deux dans les questions qu'on
16 a préparées pour le panel.

17 **--- EXAMINATION OF THE PANEL BY/INTERROGATOIRE DU PANEL PAR**

18 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN (cont'd/suite):**

19 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Alors, plus tôt dans
20 la discussion aujourd'hui, Monsieur Singh, vous avez fait
21 référence aux représailles et aux pressions que les
22 journalistes peuvent recevoir pour suivre certaines histoires
23 et s'écarter d'autres dossiers.

24 Est-ce que vous pouvez nous parler un petit
25 peu des conséquences de ne pas suivre ces tactiques de
26 pression, de ne pas se laisser intimider.

27 **M. GURPREET SINGH:** Il y a plusieurs choses.
28 Tout d'abord, le gouvernement indien peut vous refuser un

1 visa, aussi simple que ça. Si vous avez une carte de résident
2 à l'étranger indienne, ils peuvent la révoquer.

3 J'ai récemment interviewé ce jeune
4 journaliste américain qui s'appelle Angad Singh, il a fait
5 certains documentaires. L'un d'entre eux critiquait fortement
6 Modi. Donc, il revenait d'un aéroport indien et sa carte fut
7 révoquée. C'est la carte OCI, Overseas Citizen of India,
8 c'est une carte unique, vous avez pas besoin de demander un
9 visa encore et encore. Vous pouvez voyager avec ce document
10 quand vous voulez.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pendant...

12 **M. GURPREET SINGH:** C'est à vie, je crois. Je
13 ne suis pas expert en la matière, mais je peux vous dire que
14 lorsque vous avez cette carte OCI, alors vous n'avez pas
15 besoin d'aller <non interprété>...

16 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Si quelqu'un émigre
17 d'Inde, vient au Canada, ils auront besoin d'une sorte de
18 visa pour pouvoir retourner en Inde?

19 **M. GURPREET SINGH:** Si vous êtes un nouvel
20 émigré au Canada, vous êtes toujours un résident permanent,
21 pas un citoyen, votre passeport indien est bon pour rentrer.
22 Une fois que vous devez citoyen canadien, alors il faut
23 demander un visa pour retourner en Inde. Si vous avez cette
24 carte OCI, vous n'avez pas besoin de demander un visa.

25 Donc, maintenant ce qui se passe, c'est
26 qu'ils commencent à révoquer ces cartes OCI depuis les
27 manifestations des agriculteurs. Angad Singh n'a pas été une
28 exception, il y avait d'autres noms « prominents » qui ont

1 été révoqués.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, ils révoquent l'OCI
3 et ensuite ils peuvent refuser d'émettre un visa si la
4 personne veut retourner en Inde?

5 **M. GURPREET SINGH:** Oui, absolument. Donc, ça,
6 c'est un défi. Si vous demandez un visa, il y a des grandes
7 chances que vous ne l'aurez pas si vous critiquez le
8 gouvernement indien. Et si votre nom est sur la liste noire,
9 alors vous ne passerez pas parce que vous avez été signalé.

10 Dans mon cas, ils ont un dossier sur moi et
11 c'est basé sur beaucoup de désinformation. Ils m'ont décrit
12 comme étant anti-Inde, anti-national.

13 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Lorsque vous dites
14 « they », c'est qui?

15 **M. GURPREET SINGH:** C'est le gouvernement
16 indien, le ministère de l'Intérieur, le ministère des
17 Affaires étrangères, parce que ce dossier a été utilisé par
18 certains médias pour me discréditer après le meurtre de
19 [Ripudaman Sign] Malik. Ils ont lancé toutes sortes de
20 fausses vérités à mon sujet.

21 Malik a reçu un visa par le gouvernement
22 indien, malgré son dossier, il avait également le droit de
23 rencontrer le chef de la RA&W. Donc, c'était vraiment
24 douteux. Et sur cette perception que j'ai essayé d'inciter
25 les gens à s'attaquer à Malik, alors certains médias l'ont
26 communiqué de la sorte. Et j'ai fait ma propre enquête au
27 travers de mes contacts en Inde par rapport à la base de ces
28 rapports dans les médias et ils m'ont dit qu'il y a un

1 dossier sur moi, donc je l'ai obtenu de mes propres sources.

2 Donc, je ne peux pas l'attribuer à un
3 ministère ou un autre, j'utilise juste mon bon sens que s'il
4 y a un dossier qui existe, que ça soit dans les dossiers du
5 ministère de l'Intérieur ou autre, je n'aurai certainement
6 pas de visa pour aller en Inde. Si j'y allais, peut-être même
7 qu'ils m'arrêteraient, qui sait.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et ça, c'est quelque
9 chose, c'est une peur qu'il y a un impact sur vous? Est-ce
10 que vous souhaitez retourner en Inde à l'avenir?

11 **M. GURPREET SINGH:** Bien sûr, j'aimerais
12 pouvoir, c'est mon pays natal. J'aimerais rentrer, rencontrer
13 ma famille. Ma mère, mon frère sont toujours là-bas, mes amis
14 sont là-bas. J'ai commencé ma vie là-bas, mais ces conditions
15 ne me permettent pas d'y retourner.

16 Donc, s'il y a un dossier sur vous, ça veut
17 dire que vous pouvez être arrêté, on peut vous refuser le
18 visa, n'importe quoi peut se passer. Parce que la dernière
19 fois que je suis allé en Inde, c'était en 2017 lorsque mon
20 père luttait contre le cancer. Après, je n'ai jamais eu
21 l'occasion d'y retourner. Et ce développement de ce dossier,
22 c'est en 2022 après l'assassinat de monsieur Malik. Donc,
23 tout ça, c'est très récent.

24 Donc, ça, c'est une chose. Mis à part ça,
25 bien sûr, certains groupes de droite m'ont ciblé aussi
26 lorsque je parlais à un évènement organisé par l'Université
27 de Colombie-Britannique à propos de la loi que j'ai
28 mentionnée plus tôt, la *Loi de l'amendement de la*

1 *souveraineté, la loi CAA. Ils étaient très énervés, ils ont*
2 *dit... bon, je sais pas ce qu'ils voulaient dire, mais ils*
3 *m'ont fait des menaces, ils m'ont dit en punjabi que je ne*
4 *pourrais pas me sauver. Donc, ça pourrait être une attaque*
5 *physique, ça pourrait être le fait qu'ils s'assureront qu'on...*
6 *que je n'aie pas de visa pour retourner en Inde, ça pourrait*
7 *vouloir dire n'importe quoi.*

8 *Mis à part ça, ils s'attaquent à ma femme,*
9 *parce que c'est une représentante élue et on lui dit, « votre*
10 *mari fait ceci ou cela et on va s'opposer à vous ». Donc, ils*
11 *s'attaquent à votre famille aussi si vous ne suivez pas leur*
12 *ligne.*

13 *Donc, ce sont certains des défis. Et je*
14 *reçois aussi beaucoup de ripostes dans les médias sociaux à*
15 *chaque fois et j'ai arrêté d'y payer attention parce que ça*
16 *vous affecte mentalement. Il faut vraiment se concentrer sur*
17 *son travail. On ne peut pas gérer les trolls sur internet*
18 *tout le temps, on ne peut pas perdre son temps avec ça. Mais*
19 *ce sont les dures réalités.*

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** *Comment est-ce que ça*
21 *affecte votre indépendance en tant que journaliste?*

22 **M. GURPREET SINGH:** *Alors, parfois je*
23 *m'autocensure et notamment parce que je ne veux pas*
24 *m'impliquer dans un conflit. Par exemple, si ma femme est à*
25 *un évènement public où elle est confrontée par ces groupes*
26 *d'extrême droite, je ne vais pas aller dans les médias pour*
27 *en parler parce que ça serait un conflit d'intérêts. Je*
28 *serais vu comme étant quelqu'un qui essaye de soutenir ma*

1 femme et qui n'est pas impartial. Donc, je me tairais plutôt
2 que de dire quoi que ce soit ou même le mentionner. Ça, c'est
3 une sorte d'autocensure parce que je ne veux pas m'impliquer
4 dans un conflit. Je veux éviter le conflit. Ça serait la
5 seule raison.

6 Mis à part ça, je suis une personne
7 indépendante. Si je veux critiquer quelqu'un, je le ferais,
8 personne ne peut m'en empêcher. Mais lorsqu'il y a un
9 conflit, alors je dois tracer une ligne, lorsqu'il y a un
10 conflit d'intérêts.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et cette tactique,
12 Messieurs Leung et Ho, de refuser le visa, est-ce que c'est
13 quelque chose que vous avez vu ou vécu dans votre travail en
14 tant que journaliste dans les médias de langue chinoise,
15 cette tactique que monsieur Singh a décrite de refuser des
16 visas?

17 **M. VICTOR HO:** Vous voulez dire des
18 conséquences?

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

20 **M. VICTOR HO:** Pour moi, je n'ai pas eu la
21 possibilité de retourner à Hong Kong parce que ma tête est
22 mise à prix à Hong Kong, pas en lien avec les élections
23 canadiennes, mais avec mes libertés civiques parce que je
24 fais la promotion d'un évènement du Parlement de Hong Kong ou
25 d'une action à l'étranger, et le Bureau de la sécurité du
26 gouvernement de Hong Kong a mis ma tête à prix en août 2022
27 parce qu'ils ont dit que je violais la Loi de sécurité
28 nationale à Hong Kong, que si...

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, vous ne pouvez pas
2 du tout retourner.

3 **M. VICTOR HO:** Je pourrais, mais je me ferais
4 arrêter.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je comprends, Monsieur
6 Hogue, que ça, c'est pas en lien avec votre travail en tant
7 que journaliste. Ça, c'était plus quelque chose en termes de
8 défense d'intérêts dans laquelle vous étiez impliqué?

9 **M. VICTOR HO:** Vous pouvez le dire comme ça,
10 mais c'est plus ou moins lié à mes observations précédentes
11 vis-à-vis du gouvernement de Hong Kong et le régime
12 communiste parce que j'étais un commentateur du Parti
13 communiste chinois depuis mes années universitaires. Ils
14 m'ont suivi depuis 40 ans parce que je confrontais les
15 étudiants du Parti communiste sur le campus durant mes années
16 universitaires.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, c'est une
18 accumulation de tout ce que vous avez dit au fil des années
19 qui, à un moment donné, vous a mis sur une liste.

20 **M. VICTOR HO:** Je suis vu comme un dissident
21 du Parti communiste à l'étranger.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et vous avez dit que c'est
23 en 2022, en août 2022?

24 **M. VICTOR HO:** Oui, il y a deux ans, lorsque
25 je suis à une conférence de presse de Toronto, pour lancer le
26 comité d'organisation pour le Parlement de Hong Kong. Un mois
27 après l'annonce.

28 **M. RONALD LEUNG:** Je peux aussi vous faire

1 part de mon expérience personnelle en tant que journaliste.
2 Je me déplace toujours pour aller à Hong Kong. Je n'ai pas eu
3 de gros problèmes quand je suis entré à Hong Kong, et la
4 dernière fois que je suis allé à Hong Kong en utilisant un
5 passeport canadien, ce que j'ai utilisé depuis 30 ans, à
6 chaque fois j'utilisais le passeport canadien pour entrer à
7 Hong Kong, mais depuis la mise en œuvre de la *Loi de sécurité*
8 *nationale*, je montre mon passeport à l'aéroport, et l'agent
9 d'immigration me dit : « Vous êtes né à Hong Kong, vous avez
10 une carte d'identité de Hong Kong, vous devriez revenir à
11 Hong Kong en l'utilisant. » Et ils m'ont laissé entrer sans
12 faire quoi que ce soit à propos de mon passeport ou même
13 montrer ma carte d'identité de Hong Kong. Je suis entré.

14 Et mon collègue qui travaille dans le même
15 poste de radio..

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, sans tamponner
17 votre passeport?

18 **M. RONALD LEUNG:** Non, sans faire quoi que ce
19 soit. Ils ont juste ignoré. Et lorsque je suis parti de Hong
20 Kong, ils disent : « Vous n'êtes jamais entré à Hong Kong en
21 utilisant votre passeport. Vous quitterez Hong Kong en
22 utilisant votre carte d'identité. » Ça, c'est mon expérience
23 personnelle.

24 Et lorsque je suis... mon collègue du même
25 poste de radio a dit que depuis j'avais été appelé un
26 commentateur anti-Chinois. Donc, mon collègue a dit ça
27 ouvertement : « Pour les gens qui ont peur d'aller à Hong
28 Kong parce qu'ils critiquent la Chine, ils le méritent. Ils

1 devraient avoir peur. »

2 Je ne sais pas ce que ça veut dire. Je
3 n'avais pas peur de retourner à Hong Kong, mais ça, c'est le
4 message qui est donné à la communauté par beaucoup de
5 commentateurs dans la communauté. Donc, ça, c'est la peur qui
6 est propagée. C'est le résultat que parce que vous critiquez
7 un gouvernement qui n'aime pas entendre la dissension.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si je continue dans
9 cette veine, étant donné ces observations faites par d'autres
10 commentateurs, est-ce que vous vous autocensurez lorsque vous
11 parlez en ondes?

12 **M. RONALD LEUNG:** Je fais attention, et je
13 fais toujours très attention lorsque je parle à la radio. Je
14 sais qu'il y a une ligne rouge, je sais où aller, et si je
15 passe cette ligne, je ne crois pas que je pourrais continuer
16 à faire mon travail, à présenter un point de vue canadien sur
17 les questions internationales. C'est comme ça que je continue
18 à travailler dans les médias chinois.

19 **M. VICTOR HO:** Dans mon cas, j'essaye de ne
20 pas m'autocensurer en diluant l'histoire avec différentes
21 idées et j'essaye de cultiver davantage les sujets pour que
22 la couverture de la nouvelle soit plus acceptable au niveau
23 du jugement de mon patron. J'essaye d'utiliser mon pouvoir
24 d'éditeur pour couvrir certaines histoires de dissidents.
25 Comme l'histoire de Liu Ziaobo en 2017.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** C'était le prix Nobel.

27 **M. VICTOR HO:** Et on a utilisé le... j'essaye
28 d'utiliser les nouvelles mises à jour pour publier cette

1 histoire et la mettre en première page. J'essaye d'éviter
2 cette ligne rouge, comme disait mon collègue, pour que cette
3 histoire soit plus raisonnable. Eh bien, mon patron ne peut
4 pas le refuser parce que ça intéresse le public.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

6 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Plus tôt dans la
7 discussion d'aujourd'hui, nous avons entendu parler des
8 conséquences financières lorsqu'on ne suit pas certaines
9 histoires, à propos de la perte de financement publicitaire
10 notamment. Une question des participants, c'est à l'inverse
11 de cela. Est-ce qu'il y a des motivations financières données
12 par le gouvernement indien ou le Parti communiste chinois de
13 la Chine pour ceux qui coopèrent avec ces gouvernements? Est-
14 ce qu'ils reçoivent, par exemple, des gains financiers, des
15 déplacements financés vers ces pays, par exemple, ou d'autres
16 faveurs politiques si les journalistes suivent les histoires
17 qui soutiennent ces États étrangers?

18 **M. VICTOR HO:** Oui. Si vous suivez l'histoire
19 du PCC, suivez même leurs sujets, ils vous traiteront très
20 bien, il y aura un beau déplacement vers la Chine, et il y
21 aura des récompenses, si vous voulez. Et le plus important,
22 c'est la publicité. Le consul général va vous faire entendre
23 que les publicités locales vont affluer dans votre journal,
24 ils vont exercer des pressions en ce sens. Sinon, ben, vous
25 risquez de perdre beaucoup de revenus publicitaires.

26 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Et Monsieur Singh?

27 **M. GURPREET SINGH:** Oui. Bien, écoutez, on
28 vient de mettre le doigt dessus. Moi, j'ai eu l'occasion de

1 couvrir l'Inde, c'est le gouvernement indien qui couvre la
2 diaspora. On le fait chaque année au mois de janvier. Donc,
3 j'ai été invité en 2010 et le gouvernement indien a payé les
4 déplacements, l'hébergement, mais avec le régime actuel, rien
5 de tout ça n'est possible. Et les gens qui sont bien vus,
6 oui, ils vont être bien reçus, mais autrement, rien.

7 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Et au niveau
8 intérieur, qu'en est-il de l'accès, par exemple, aux
9 évènements consulaires? Qu'est-ce que ça veut dire d'être
10 invité régulièrement aux banquets, et cetera?

11 **M. GURPREET SINGH:** Ben, il y a les fêtes
12 nationales, et on invite très certainement les gens qui sont
13 favorables au régime. Et les autres, on ne les invite pas,
14 que ce soit directement ou indirectement.

15 **Me HAMZA MOHAMADHOSSSEN:** Et pourquoi est-ce
16 que ces invitations sont importantes?

17 **M. GURPREET SINGH:** Ben, c'est important parce
18 que les gens qui écoutent la radio, il faut qu'ils sachent ce
19 qui se passe, il faut pouvoir le mentionner. Alors, il faut
20 dire, « voilà ce qui s'est passé », et s'il y a une manif, on
21 est censé en parler, pas seulement parler de ce qui se passe
22 à l'intérieur, mais on ne veut pas parler de ce qui se passe
23 à l'extérieur des locaux, seulement ce qui se passe à
24 l'intérieur. Pas question de parler des manifs. Donc, c'est
25 ça, la pression. Et, à mon avis, il faut couvrir les deux :
26 ce qui se passe à l'intérieur des murs, ce qui se passe à
27 l'extérieur. Mais ça, n'est possible que si on vous invite
28 pour couvrir l'évènement.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** On a dit... vous avez dit
2 qu'habituellement les médias ne couvrent pas ce qu'on appelle
3 les Cinq Poisons, par exemple les Ouïghours, les habitants de
4 Hong Kong, les Tibétains, Falun Gong, entre autres. Donc,
5 c'est une question des participants.

6 Donc, dans quelle mesure est-ce que cela a un
7 impact sur la sensibilisation des Sino-Canadiens en ce qui
8 concerne les mentions dans les médias de ces sujets-là?

9 **M. VICTOR HO:** Premièrement, l'auditoire va
10 croire l'information biaisée. Et deuxièmement, le PCC tente
11 de se servir de la publicité comme une arme pour exercer plus
12 d'influence en demandant aux organisations canadiennes qui
13 sont ici de donner de la place à la publicité et à pleines
14 pages pour susciter l'appui au gouvernement du PCC, surtout
15 après la *Loi sur la sécurité* concernant Hong Kong en 2020.
16 Donc, on a demandé aux organisations de publier des
17 avertissements, de la publicité pour appuyer le gouvernement
18 local de Hong Kong et la police. Donc, les journaux reçoivent
19 des revenus, et la perception générale, c'est que la
20 communauté chinoise appuie le PCC.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et ça, ça influence la
22 sensibilisation à l'égard de ces enjeux.

23 **M. VICTOR HO:** Oui. Oui. Et donc, les
24 Ouïghours (sic), par exemple. Comme il l'expliquait un peu
25 plus tôt, depuis 2020, on n'en parle plus dans les médias
26 chinois. Pourquoi? Parce que, que ce soit un commentaire sur
27 les enjeux politiques ou quoi que ce soit, ici, au Canada ou
28 en Chine, non, ça [il] n'existe plus, on n'en parle pas.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et ça, c'est comme
2 éditeur du *Sing Tao* que vous prononcez ces termes.

3 **M. RONALD LEUNG:** Oui. C'était quelque chose
4 qui était très populaire, on avait beaucoup de commentaires.
5 Alors, quelque chose a changé.

6 Encore une fois, en ce qui touche les
7 dissidents par rapport au gouvernement canadien, ils sont
8 ici, mais dans la communauté chinoise, leurs voix ne sont pas
9 entendues. Donc, les voix n'existent pas aux yeux de la
10 diaspora chinoise au Canada. Pourtant, on dit, bon, tout le
11 monde appuie le gouvernement chinois. Ce n'est pas le cas du
12 tout. Mais on n'entend pas les voix. Ça n'existe pas.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et encore une fois,
14 c'est une question des participants : est-ce que cela a un
15 impact par conséquent sur les élus canadiens quant à la
16 sensibilisation à l'égard de l'oppression dont sont victimes
17 les médias en question? Pour la communauté sino-canadienne,
18 est-ce que ça a un impact quant à la façon dont les
19 représentants élus abordent ces enjeux?

20 **M. VICTOR HO:** Il s'agit là d'un autre aspect
21 de l'infiltration politique auprès de la classe des élus, pas
22 seulement en ce qui concerne les médias, mais aussi les
23 contacts personnels.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, mais si on ne parle
25 pas de ces questions dans les médias, concentrons-nous sur
26 les médias, comment est-ce que cela peut avoir un impact ou
27 avez-vous constaté que cela avait un impact sur la façon dont
28 les députés au Parlement fédéral discutent de ces enjeux par

1 rapport à la communauté chinoise?

2 **M. RONALD LEUNG:** Bien, écoutez, c'est aux
3 représentants du peuple de se prononcer, de dire, est-ce
4 qu'ils sont sensibilisés à l'égard de ces enjeux. Pour les
5 députés qui représentent beaucoup de commettants d'origine
6 chinoise, j'imagine qu'ils ont entendu beaucoup de voix
7 disparates quant à divers enjeux. Par contre, si les députés
8 sont influencés par un côté seulement de l'affaire, ben,
9 c'est sûr qu'ils ne vont pas en parler au Parlement. Ils ne
10 peuvent pas le faire. Et il y a des députés, quelques députés
11 seulement, mais quelques députés qui sont sensibilisés et qui
12 en parlent de ces enjeux à la Chambre des communes.

13 Mais qu'en est-il des autres? Parce qu'il y
14 en a beaucoup dans la communauté sino-canadienne ou indo-
15 canadienne, eux devraient savoir ce qui se passe dans leur
16 communauté, mais pourquoi est-ce qu'ils demeurent silencieux
17 quand il est question à la Chambre des communes des rapports
18 entre le Canada et la Chine ou de conflits entre ces deux
19 pays. Comment se fait-il que ce soit le silence radio de la
20 part de ces députés?

21 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Vous avez quelque
22 chose à ajouter?

23 **M. GURPREET SINGH:** Oui. Même chose pour les
24 députés, il y a toujours une nouvelle perspective. Par
25 exemple, des visas sont refusés à des députés. Pourquoi?
26 Parce qu'on a parlé d'un génocide. Donc, c'est la même chose
27 pour tous ces députés. Le gouvernement indien peut vous
28 refuser un visa si vous avez parlé de certains enjeux. Si

1 vous êtes député au Parlement, c'est sûr que ça peut être le
2 cas. Il y a des gens qui cèdent; d'autres, non. Ça dépend.

3 Deuxièmement, s'il y a silence radio au sujet
4 d'un enjeu dans la communauté, ben, on a le droit de dire,
5 « ben, écoutez, personne n'en parle, pourquoi perdre mon
6 temps à en parler? »

7 Donc, on tente d'influencer les médias, ce
8 sont des tabous, et évidemment les députés sont justifiés
9 d'une certaine façon de ne pas en parler. Mais par contre, si
10 tout le monde en parle, là, ils seront obligés de se
11 prononcer d'une façon ou d'une autre, mais les conséquences
12 seront là.

13 **M. VICTOR HO:** Un ami m'a dit que l'an
14 dernier, il y a eu des élections au niveau municipal, et
15 c'était à Richmond. Et mon ami a posé la question : « Avez-
16 vous une position anticomuniste? » Le candidat est demeuré
17 silencieux. Alors, vous voyez, c'est un législateur. Ici, au
18 Canada, on vous pose la question, on dit « quelle est votre
19 position? », et la réponse ne vient pas. On reste silencieux.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

21 Messieurs Leung et Ho, qu'en est-il de ce qui
22 se passe dans la communauté chinoise à l'heure actuelle?
23 Quelle est la question?

24 **M. VICTOR HO:** D'après moi, dans les médias
25 sino-canadiens, on est en situation de subordination par
26 rapport à la Chine. Il n'y a pas d'indépendance quant au
27 contenu. Je ne peux pas prétendre le contraire. Nous recevons
28 les histoires que le Parti communiste nous envoie tous les

1 jours.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Tous les jours?

3 **M. VICTOR HO:** Oui. Oui. Et comme les radios,
4 il y a des émissions quotidiennes.

5 **M. RONALD LEUNG:** Oui. Je vais vous parler de
6 mon expérience personnelle, comment ça fonctionne. Tous les
7 médias fonctionnent avec un budget très, très limité. Et
8 c'est la publicité qui est le nerf de la guerre. Le CRTC
9 dit : « Déposez vos bilans en fin d'année », et il faut avoir
10 un budget équilibré, pas de pertes. Or, les propriétaires de
11 ces médias regardent ce qui se passe du côté radio ou télé,
12 mais ils ont d'autres sources importantes de revenus,
13 beaucoup plus importantes.

14 Donc, oui, ils peuvent perdre un tout petit
15 peu d'argent du côté des opérations radio, mais comme on a un
16 budget très serré, on ne peut pas dépenser beaucoup pour
17 compter sur des commentateurs professionnels ou sur des
18 indépendants. La plupart des gens travaillent pour des
19 intermédiaires. Alors, pourquoi consacrer du temps et des
20 efforts pour dire quelque chose dans le domaine politique?
21 Moi, j'essaie de présenter la position de la population
22 canadienne, les électeurs canadiens, mais d'autres ont
23 d'autres motifs : les intérêts personnels ou les avantages
24 personnels. C'est comme ça que les gens fonctionnent. Et
25 habituellement, d'où vient la nouvelle? Ben, WeChat pour la
26 plupart des gens.

27 Alors, dans la communauté chinoise, on veut
28 recevoir de l'information; or, WeChat est très efficace, très

1 puissant, et si vous êtes un leader dans un groupe, vous
2 diffusez l'information dans les membres de votre groupe.

3 À une certaine époque, à l'époque où je
4 n'étais pas anti-Chinois, je recevais de l'information de
5 certains de ces groupes. Pendant la COVID, par exemple, il y
6 avait dans une émission radio, on parlait du gouverneur de
7 l'État de New York, Andrew Cuomo, qui a parlé de COVID et de
8 la Chine. J'ai vu ça dans les nouvelles en anglais. Mais en
9 chinois, sur WeChat, on a inséré autre chose dans la
10 nouvelle, on a manipulé les propos de Andrew Cuomo, on les a
11 faussés. Et j'ai communiqué avec la source de cette
12 information et j'ai comparé l'extrait authentique, et ce
13 qu'on a fait, c'est qu'on a arrêté de m'envoyer des
14 nouvelles. Ça, c'était il y a quelques années.

15 Autre vidéoclip provenant d'un autre groupe,
16 il était question de certaines choses (sic) et on disait, aux
17 États-Unis, les Services secrets envoient de l'ADN des
18 déchets (sic), des trucs (sic) pour faire disparaître la
19 récolte pour saboter l'agriculture. J'ai dit à mon ami, « ce
20 n'est pas vrai, je ne peux pas publier ces mensonges, ce sont
21 des vidéos mensongers, ce n'est pas vrai ». Et puis qu'est-ce
22 qui s'est passé? On a coupé l'information qui me parvenait.

23 Donc, maintenant, je ne reçois plus rien.
24 Aucune vidéo provenant sur WeChat. Donc, on sature, on
25 manipule l'information pour justement façonner la façon dont
26 les Sino-Canadiens envisagent tout ce qui se passe dans le
27 monde et les relations canado-chinoises.

28 **M. VICTOR HO:** On parle de guerre cognitive,

1 guerre cognitive depuis des décennies. Même chose à Taiwan
2 (sic).

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** En ce qui concerne
4 l'élection toute récente?

5 **M. VICTOR HO:** Oui. Oui. Le PCC manipule les
6 médias sociaux. Beaucoup de fausses nouvelles et beaucoup
7 aussi d'histoires inventées par l'intelligence artificielle.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Singh, de votre
9 côté, avez-vous des préoccupations en ce qui touche les
10 médias indo-canadiens?

11 **M. GURPREET SINGH:** Oui, plusieurs. Je pense
12 qu'on en a parlé pas mal jusqu'à maintenant, mais je pourrais
13 peut-être rajouter certaines recommandations, que ce soit
14 maintenant ou plus tard.

15 Donc, qu'est-ce qui se passe en ce qui
16 concerne la Chine, avec tout le respect que je vous dois, on
17 utilise TikTok, surtout pour les options publiques. Moi, je
18 pourrais m'en servir. Mais en ce qui concerne les
19 comportements agressifs de ce genre, ce n'est pas le cas pour
20 l'Inde. Or, le gouvernement canadien a donné pas mal de corde
21 au gouvernement Modi jusqu'à ce qu'il y ait un assassinat.
22 Personne ne parlait de cela, on ne critiquait pas. On n'a pas
23 parlé du Cachemire ou de la persécution dont sont victimes
24 les musulmans. Il y a eu une déclaration symbolique, et là,
25 il y a eu un effet de ressac terrible.

26 Donc, dans les médias indo-canadiens, il faut
27 assurer un équilibre. Il y a la liberté de parole et il y a
28 aussi les propos haineux. Moi, j'ai des limites, il faut

1 trouver des situations justement pour éviter de dépasser ces
2 limites.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et pour ce qui est des
4 préoccupations, si vous en avez, au sujet de la presse, en
5 avez-vous parlé aux organismes de réglementation canadiens,
6 des questions, des enjeux de propriété ou encore ce que vous
7 avez décrit comme étant de la propagande dans les médias
8 réglementés au Canada?

9 **M. VICTOR HO:** Vous voulez dire des rencontres
10 régulières? Nous n'avons pas l'occasion de rencontrer les
11 autorités de réglementation du gouvernement fédéral dans le
12 domaine des médias. Nous n'avons pas d'accès. Nous n'avons
13 pas de discussions. Par contre, à plusieurs reprises, j'ai
14 participé à des activités où j'ai signé des pétitions
15 envoyées au CRTC pour parler de contenus biaisés, pour
16 traiter de contrôle des médias depuis, disons, 2019, et on a
17 parlé aussi aux postes de radio en plus de nos contacts avec
18 le CRTC. Dans la plupart des cas, on parle aux postes de
19 radio, aux stations de radio – ben, pas ici, mais je veux
20 dire à Vancouver. Il y a des stations de radio..

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quelles sont les
22 plaintes que vous avez formulées?

23 **M. VICTOR HO:** Ben, du fait que c'est biaisé,
24 on ne présente pas les deux côtés de la médaille. On viole
25 littéralement les perceptions générales et les connaissances,
26 par exemple en ce qui concerne Hong Kong et la Chine. Parce
27 que pour l'auditoire en général, il y a de la propagande, ce
28 ne sont pas des nouvelles qui sont propagées. On se sert de

1 la radiodiffusion et des médias pour disséminer les propos
2 officiels du PCC. Or, nous ne croyons pas que ce soit la
3 bonne façon de faire les choses.

4 **M. RONALD LEUNG:** Bien, dans certains cas, il
5 n'y a pas eu de contact direct avec le CRTC depuis je ne sais
6 pas combien d'années, mais ça fait longtemps. Pourquoi?
7 Pourquoi est-ce qu'on ne le fait pas? Ben, à mon avis, à ce
8 que je sache, il n'y a pas de façon de procéder ou encore ce
9 n'est pas clair sur le site du CRTC. Moi, je n'ai rien
10 trouvé.

11 D'autre part... d'autre part, on reçoit
12 beaucoup de plaintes des auditeurs au sujet des médias. Et
13 ensuite, ils disent : « Comment est-ce qu'on peut déposer une
14 plainte? » Et ça doit être à l'Association des diffuseurs. Et
15 ça, les médias, ils peuvent se joindre aux bases volontaires.
16 Donc, s'ils se joignent, ils vont suivre le système par
17 rapport aux plaintes de la part de l'auditoire. Mais la
18 procédure des plaintes, c'est assez compliqué et ça prend du
19 temps. Donc, c'est une diffusion radio. S'il y a quelque
20 chose qui n'est pas juste, vous voulez vous plaindre. Alors,
21 l'Association vous dit qu'il faut... il faut avoir de la
22 preuve, il faut... et il faut que ce soit traduit en anglais ou
23 en français. Si ça peut être en chinois ou en punjabi,
24 comment est-ce que je peux faire en sorte que le programme
25 puisse être traduit et envoyé à l'Association? C'est très
26 compliqué. Y'a pas beaucoup de gens qui peuvent le faire.
27 Donc, ça, c'est un obstacle pour faire des plaintes pour ces
28 organismes professionnels au gouvernement.

1 Alors, quand l'Association des diffuseurs
2 veut faire des mises à jour avec une politique sur
3 différentes choses, ils vont inviter les propriétaires des
4 stations radio, oui, alors les propriétaires de stations vont
5 penser à leurs propres avantages. Est-ce qu'ils ont demandé
6 proactivement aux gens dans la communauté ou les gens qui
7 travaillaient dans les médias d'avoir un dialogue pour savoir
8 ce qui se passe réellement, pour voir comment on peut
9 améliorer notre système pour atteindre l'objectif de notre
10 politique sur les médias? Eh bien, il n'y a rien.

11 **Me HAMZA MOHAMADHOSEN:** Plus tôt aujourd'hui,
12 vous avez parlé de vos expériences personnelles, des
13 incidents. Est-ce que vous avez...

14 Monsieur Singh, est-ce que vous avez contacté
15 une agence du gouvernement du Canada par rapport à
16 l'ingérence étrangère? Est-ce que vous avez vécu des
17 incidents?

18 **M. GURPREET SINGH:** Je le fais dans mes
19 articles, et donc, ça c'est... ça peut être à l'intention du
20 premier ministre, aux députés. Donc, j'essaye de dire aux
21 députés, à mon député local, « voilà ce qui se passe, il
22 faudrait faire quelque chose ». Mais du côté de la sécurité,
23 on a pu le rencontrer et... les gens des agences de sécurité et
24 je leur ai tout dit.

25 Et c'était surtout en 2014, en dehors du
26 consulat de l'Inde, alors pour les chaînes de médias, ils ont
27 envoyé un groupe pour quelques journées. Ils n'ont rien
28 montré à la télévision. Donc, j'ai déposé une plainte avec le

1 CRTC, mais tout ce que j'ai pu recevoir de leur part, c'est
2 qu'il faut... que « nous, on ne peut rien faire », qu'il
3 fallait apporter la plainte ailleurs, là où ça serait
4 approprié. Mais voilà, comment on peut faire?

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si je peux maintenant
6 passer aux recommandations que vous pourriez avoir pour la
7 Commission, pour la commissaire et pour le travail de la
8 Commission en tenant compte des valeurs qui sont enchâssées
9 dans la Charte des droits et des libertés et ce que vous avez
10 par rapport à la liberté d'expression, liberté d'opinion et
11 liberté de la presse. Est-ce que vous avez des idées comment
12 on peut contrer l'influence du PCC dans les médias au Canada?
13 Quelles sont les étapes, à part interdire les médias? Ça
14 serait inapproprié dans une société libre et démocratique.

15 **M. VICTOR HO:** J'ai neuf recommandations, oui.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, notez que notre
17 session, c'est seulement pour le matin.

18 **M. VICTOR HO:** Oui. Je peux aller vite.

19 Alors, pour tenir compte de l'ingérence CPP...
20 du PCC, pardon, <non interprété>...

21 Alors, numéro 2, il faudrait revoir la
22 réglementation pour les licences du CRTC, il faudrait
23 apporter beaucoup de changements.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Qu'est-ce que vous
25 pourriez recommander pour ce qui est des règlements vis-à-vis
26 du CRTC et leur réglementation?

27 **M. VICTOR HO:** Ça serait dans leur processus
28 de renouvellement de licences, d'évaluer si les stations de

1 radio et de télévision sont en train de diffuser de la
2 propagande en toute connaissance de cause ou qui agissent au
3 nom des organismes, tel le PCC, et il faudrait qu'il n'y ait
4 pas de renouvellement de licence dans ces cas.

5 Ensuite, pour faire la surveillance des
6 médias en langue chinoise et qu'il faudrait un personnel qui
7 ont une bonne compréhension des caractères chinois, et du
8 mandarin et du cantonais. Et il faudrait cette expertise qui
9 serait essentielle pour faire une évaluation précise du
10 contenu et pour s'assurer que les stations ne sont pas
11 utilisées pour diffuser une propagande étrangère.

12 Ça, ça serait pour le CRTC.

13 Numéro 3, qu'il y ait des déductions d'impôt
14 pour la publicité.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Une déduction fiscale
16 pour la publicité?

17 **M. VICTOR HO:** Oui. Ensuite, l'article 19 de
18 la *Loi sur l'impôt du Canada* qui interdit des déductions
19 fiscales pour la publicité dans des médias détenus par des
20 étrangers. C'est mal appliqué et surtout pour les stations de
21 langue chinoise qui sont de la propriété étrangère mais qui
22 ciblent l'audience... les auditoires canadiens. Il faudrait que
23 ce <non interprété>...

24 Point 2 : tel que recommandé par Les Amis de
25 la radiodiffusion canadienne, la capacité d'avoir des
26 dépenses de publicité comme WeChat, il faudrait que ce soit
27 éliminé. Ce serait réduire les incitatifs financiers pour les
28 entreprises de faire des publicités sur des plateformes

1 étrangères. Et ça aiderait de rediriger les fonds vers les
2 médias canadiens. Ça, ça serait mon point numéro 3.

3 Point numéro 4 : soutenir les médias des
4 langues chinoises au Canada, augmenter <non interprété>...

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Comment est-ce que vous
6 allez le faire, le point numéro 4?

7 **M. VICTOR HO:** Il faudrait augmenter la
8 capacité pour fournir les nouvelles et analyses indépendantes
9 pour contrer le... ce que diffuse le PCC, surtout ce qui est
10 diffusé qui touche aux relations canado-chinoises. <Non
11 interprété>...

12 Point numéro 5, indiquer que c'est les
13 missions étrangères, les stations. Il faudrait suivre les
14 États-Unis pour que... il faudrait dire que ce sont des nations
15 étrangères, ces stations étrangères, et qui s'inscrivent en
16 tant que agents étrangers. Ça pourrait créer davantage de
17 transparence par rapport à leurs opérations et ça ferait une
18 restriction de leur influence sur le sol canadien. Il
19 faudrait interdire les médias d'État pour la violation des
20 réglementations du CRTC semblable que les médias ont été
21 bannis de diffuser au Canada.

22 Recommandation numéro 6 : la réglementation
23 des plateformes de médias sociaux chinoises. Le Canada
24 devrait adopter... il faudrait réglementer les plateformes des
25 médias sociaux, y inclus TikTok, et ça pourrait faire en
26 sorte que ces plateformes soient détenues et être
27 propriétaires par des propriétés... propriétaires canadiens
28 avec surveillance.

1 Le Canada devrait suivre les exemples des
2 États-Unis pour l'exploration d'une interdiction de... pour des
3 préoccupations pour la sécurité des données.

4 Recommandation numéro 7 : nouvelle
5 réglementation pour les médias sociaux par rapport aux
6 informations pour créer de nouveaux règlements pour faire en
7 sorte que les entreprises de médias sociaux devraient
8 identifier <non interprété> et avoir cette information sur
9 leurs plateformes par rapport à la source des informations.

10 Et il faudrait qu'il y ait des seuils au
11 Canada. Il faudrait avoir une ONG indépendante financée par
12 le gouvernement canadien pour surveiller les entreprises et
13 pour aider ces entreprises pour identifier cette information,
14 surtout pendant et autour des élections. Et il faudrait qu'il
15 y ait des anciens juges et d'autres fonctionnaires qui... et ce
16 genre d'ONG devrait avoir l'autorité d'obliger les médias,
17 les plateformes tout d'abord de s'opposer aux fausses
18 informations et pour une ingérence dans le processus
19 électoral. B), il faudrait un processus pour qu'il n'y ait
20 pas de diffusion, il faudrait avoir des avertissements comme
21 pendant la COVID-19. C), il faut arrêter les fausses
22 informations.

23 Les médias... les plateformes de médias sociaux
24 qui ne se conforment pas à ces règlements devraient faire
25 face à des interdictions de diffusion au Canada.

26 Recommandation numéro 8 : les plateformes de
27 socio-médiaux qui posent des risques à la cybersécurité sont..
28 et qui n'observent pas les réglementations, ils devraient

1 être interdits de diffusion dans les magasins App et avec
2 Google Play, et surtout dans les institutions financées par
3 le gouvernement du Canada.

4 Point numéro 9... recommandation numéro 9 :
5 étendre les rapports et les ressources pour la sécurité
6 publique. Avec Sécurité publique Canada, il faudrait que leur
7 site, sur leur page web, il faudrait avoir davantage
8 d'information sur... pour le public dans différentes langues, y
9 inclus en chinois. Et ça va assurer que les Canadiens vont...
10 de toutes origines, vont être capables d'avoir les outils
11 pour identifier l'ingérence étrangère et la contrer.

12 Merci beaucoup.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et monsieur Leung, à
14 part ces recommandations, est-ce que vous avez d'autres
15 recommandations?

16 **M. RONALD LEUNG:** Oui, j'en ai deux par
17 rapport à cette question.

18 Comme je l'ai mentionné plus tôt, si nous
19 pensons que c'est une guerre d'information, c'est une guerre,
20 donc il faut mieux mettre en place nos défenses, et d'avoir
21 une idée d'offensive pour maintenir un pays souverain. Alors,
22 tout d'abord, par rapport à notre réglementation, le CRTC
23 relève de Patrimoine canadien. Si vous regardez le budget,
24 Patrimoine canadien a un petit ministère avec un petit budget
25 et les règlements par rapport aux médias ethniques, il s'agit
26 de diversité et l'égalité d'opportunités pour tous les
27 groupes ethniques au Canada. Donc, voilà leur mandat. Leur
28 mandat n'est pas de présenter l'histoire canadienne au monde

1 entier, mais il faut (sic) utiliser notre diaspora pour aider
2 le Canada pour faire notre promotion à tous les pays. Ce
3 n'est pas notre mandat.

4 Donc, il faut que le CRTC doivent inclure ces
5 concepts dans leur réglementation pour renforcer le Canada
6 pour que notre histoire puisse être entendue à travers le
7 monde. On n'a pas besoin d'inventer quoi que ce soit de
8 nouveau. On peut prendre un exemple de nos alliés. Aux États-
9 Unis, ils ont Voice of America; en France, ils ont « Radio
10 France Internationale; en Allemagne, ils ont Deutsche Wala –
11 c'est *DW.com* sur l'internet; et en Australie, ils ont un
12 service pour l'international; et le CBC prend son modèle sur
13 la BBC, et BBC World est à travers le monde et ils ont une
14 diffusion dans plusieurs langues, dans les langues
15 techniques.

16 Donc, nous avons la CBC, mais quand on
17 compare avec nos alliés, on voit que c'est totalement
18 insuffisant. Et ce que font les alliés du Canada, eh bien, ce
19 n'est pas le gouvernement qui se fait... en général, ils sont
20 indépendants. Ce sont des fondations indépendantes établies
21 par le gouvernement et contrôlées par le Parlement. Et c'est
22 pas le parti qui gouverne qui prend des décisions pour
23 contrer... pour raconter l'histoire du pays.

24 Ça, c'est quelque chose qu'il faut faire
25 qu'il faut faire. Il faut être proactif. On a une telle
26 diaspora de tellement de pays à travers le monde, donc il
27 faut utiliser cette diaspora pour raconter notre histoire
28 plutôt qu'ils maintiennent leurs liens avec leur pays

1 d'origine et qu'ils maintiennent leur culture. Il faut moins
2 se concentrer là-dessus, car il y a tous les services
3 d'établissements, de d'autres ministères. Donc, il ne faut
4 pas mettre... établir ça comme une priorité avec Patrimoine
5 canadien et le CRTC.

6 Ça, ça serait une façon de s'assurer que la
7 voix du Canada est entendue à travers le monde.

8 Et aussi, il faut changer d'esprit. Il ne
9 faut pas penser que l'ingérence étrangère affecte seulement
10 quelques circonscriptions. Si on permet à un pays d'affecter
11 une circonscription et une autre, on devient les Nations
12 Unies et on n'est pas un pays souverain. Donc, il faut s'en
13 rappeler.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et monsieur Singh, vous
15 avez parlé plus tôt des recommandations pour le gouvernement
16 du Canada. Est-ce qu'il y aurait d'autres recommandations qui
17 pourraient être utiles ou d'autres domaines où il faudrait
18 mettre l'accent?

19 **M. GURPREET SINGH:** Je voudrais reprendre sur
20 ce qui a dit déjà. Le Canada a besoin de gérer les
21 intermédiaires. C'est à ce moment-là, pendant les élections,
22 là, ils essayent d'influencer les partis politiques canadiens
23 pour les candidats qui... sur lesquels ils sont... pour lesquels
24 ils sont favorables.

25 **Me HAMZA MOHAMADHOSSEN:** Est-ce que vous
26 pensez que les intermédiaires sont dans les médias aussi?

27 **M. GURPREET SINGH:** Oui. Vous avez les médias
28 qui couvrent les élections, donc ils vont essayer

1 d'influencer le vote à travers les médias, Donc, oui, il ne
2 faut pas oublier ça, c'est très... c'est important. Il faut
3 avoir davantage de surveillance et des intermédiaires,
4 surtout pendant les élections. Ils peuvent influencer le vote
5 avec différents développements, y inclus les médias.

6 Et nous devons avoir un équilibre entre la
7 liberté de parole et le discours haineux. Il faut... pour
8 protéger ceux qui rapportent une ingérence étrangère. Ça,
9 c'est très important pour les gens qui... ces gens qui
10 rapportent, ils doivent pas s'inquiéter. Et quand ils ont des
11 informations qui peuvent être passées à d'autres responsables
12 à la hiérarchie.

13 Donc, un exemple qui peut-être pourrait
14 amuser bien d'entre vous ici. Moi, je représente le B.C.
15 Punjabi Press Club, le Club de presse punjabi de la Colombie-
16 Britannique. Donc, nous avons une organisation pour soutenir
17 un journaliste qui va être arrêté par la police. Donc, on
18 avait une manifestation en dehors du consulat de l'Inde et ce
19 monsieur n'est pas venu. Donc, il faisait... il travaillait en
20 ligne. On lui a demandé pourquoi il n'était pas là. Et il a
21 dit : « Eh bien, il faut que j'aille en Inde, alors comment
22 est-ce que je peux prendre ce risque? » Et ça, c'était... c'est
23 peut-être rigolo, mais c'est très sérieux. Ça vous montre que
24 les gens ont besoin de protection quand ils vont rapporter ce
25 genre de choses. C'est des choses qui devraient être prises
26 au sérieux.

27 Il faudrait qu'il y ait des protections et il
28 faut s'assurer qu'on a respecté votre vie privée et vous

1 allez avoir toutes les protections nécessaires de l'État.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Eh bien, merci beaucoup
3 pour cette discussion. C'a été très utile.

4 Je ne sais pas si Madame la Commissaire
5 aurait d'autres questions?

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non.

7 Merci beaucoup. C'était vraiment très
8 intéressant de vous entendre, vous tous. Et maintenant, il va
9 falloir se pencher à un moment donné sur les recommandations.
10 Donc, merci beaucoup.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci beaucoup.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, nous allons revenir
13 à 13 h 20... euh, 13 h 30, pardon.

14 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
15 vous plait.

16 This sitting of the Commission is now in
17 recess until 1:30 p.m. Cette séance de la commission est
18 maintenant suspendue jusqu'à 13 h 30.

19 --- Upon recessing at 12:10 p.m./

20 --- La séance est suspendue à 12 h 10

21 --- Upon resuming at 1:31 p.m./

22 --- La séance est reprise à 13 h 31

23 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
24 vous plait.

25 This sitting of the Foreign Interference
26 Commission is now back in session. Cette séance de la
27 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en
28 session.

1 The time is 1:31 p.m. Il est 13 h 31.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Bonjour.

4 Bonjour, témoins. Nous avons des documents
5 que nous devons entrer comme pièces. Il y a des résumés qui
6 ont été traduits qui sont déposés... qui ont été déposés
7 récemment. La Commission va donc déposer en pièces les textes
8 suivants, ce ne sera pas nécessaire de les sortir.

9 Donc, pour le WIT... c'est un addendum à
10 l'entrevue... au résumé, plutôt, d'entrevue, du SCRS.

11 **--- PIÈCE No. WIT0000111.FR:**

12 Addendum au résumé d'entrevue :
13 administration centrale du SCRS

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Ensuite, WIT11... 12,
15 c'est un addendum à l'entrevue... au résumé de l'entrevue
16 encore une fois du SCRS de la région 1.

17 **--- PIÈCE No. WIT0000112.FR:**

18 Addendum au résumé d'entrevue :
19 représentants de bureaux régionaux du
20 SCRS

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Ensuite, ET... FR (sic),
22 qui est un résumé de l'examen à huis clos.

23 **--- PIÈCE No. WIT0000121.FR:**

24 Addendum au résumé d'interrogatoire à
25 huis clos : M. David Vigneault, Mme
26 Michelle Tessier et Mme Cherie
27 Henderson

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Ensuite, WIT133 (sic),

1 qui est un sommaire de l'entrevue d'Allen Sutherland.

2 **--- PIÈCE No. WIT0000123.FR:**

3 Résumé de l'interrogatoire à huis
4 clos : Allen Sutherland, secrétaire
5 adjoint du Cabinet, Institutions
6 démocratiques et appareil
7 gouvernemental

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et la pièce suivante,
9 c'est un sommaire de l'entrevue à l'étape 2 du SCRS.

10 **--- PIÈCE No. WIT0000125.FR:**

11 Résumé d'entrevue : Service canadien
12 du renseignement de sécurité

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et ensuite, la dernière
14 pièce est la séance d'information qui a eu lieu avec le SCRS.

15 **--- PIÈCE No. WIT0000132.FR:**

16 Breffage technique à huis clos sur le
17 projet de loi C-70, *Loi concernant la*
18 *lutte contre l'ingérence étrangère*

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Nous avons maintenant
20 le plaisir d'accueillir Scott Shortliffe du CRTC et je
21 demanderais à ce qu'il soit assermenté.

22 **LE GREFFIER:** Monsieur Shortliffe, veuillez
23 décliner votre nom complet et votre prénom.

24 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je m'appelle Scott
25 Lewellyn Shortliffe - S-H-O-R-T-L-I-F-F-E.

26 **--- MR. SCOTT SHORTLIFFE, Assermenté:**

27 **LE GREFFIER:** Maître, à vous la parole.

28 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me NATALIA RODRIGUEZ:**

1 Shortliffe et Daniel Pye)

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Monsieur Shortliffe,
3 commençons par votre bagage au CRTC. Vous êtes en place
4 depuis 2019. D'abord, vous êtes arrivé au CRTC en 2017, donc
5 comme responsable de la consommation, chef de la
6 consommation, et vous avez passé environ 20 (sic) ans, dont
7 une grande partie à Patrimoine canadien.

8 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, c'est exact.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et à ce ministère, en
10 2010, vous vous occupiez de tout ce qui touchait à la
11 radiodiffusion.

12 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, effectivement.
13 J'étais adjoint, donc je n'étais pas en charge de ce secteur
14 vraiment, mais j'appuyais le travail.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et donc, dans ce rôle,
16 vous avez cherché à mettre en œuvre la *Loi sur la*
17 *radiotélévision* (sic), et vous avez supervisé des activités
18 sur internet et vous avez appliqué la *Loi sur les médias*.
19 N'est-ce pas? Est-ce que c'est ce qu'on peut dire?

20 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, effectivement,
21 c'était mes principales fonctions.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Pouvez-vous brièvement
23 expliquer la Loi sur... les changements qui ont été apportés à
24 la *Loi sur la radiodiffusion* de façon générale?

25 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, la *Loi sur la*
26 *radiodiffusion en ligne* (sic) étant en fait la portée du
27 travail du CRTC pour tenir compte des responsabilités vis-à-
28 vis de ceux qui sont sur internet, donc Netflix, Amazon

1 Prime, Spotify, Apple Music, nous avons une fonction
2 règlementaire à cet égard et nous devons encadrer ce secteur
3 d'une façon semblable à ce que nous faisons avec les
4 fournisseurs traditionnels pour appliquer, donc, les
5 objectifs de la Loi. Nous incluons à ce titre tous les
6 fournisseurs qui offrent des services en ligne.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. S'agissant du
8 mandat du CRTC, vous en avez parlé un petit peu au sujet de
9 la *Loi sur la diffusion en ligne*, est-ce que vous pourriez
10 nous... vous avez dit que ça étendait la portée du CRTC, mais
11 ça lui donner une certaine autorité et qui découle
12 essentiellement de la Loi sur... de la loi qui régit le CRTC.
13 C'est exact?

14 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui et non. Il y a des
15 éléments particuliers de la Loi qui touche à la
16 radiodiffusion et télécommunication et à d'autres
17 dispositions qui confèrent des pouvoirs particuliers au CRTC,
18 mais d'une façon générale, le CRTC agit, en fait, comme un
19 tribunal administratif.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, il y a des
21 aspects particuliers que couvre le CRTC, par exemple la *Loi*
22 *sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, et
23 c'est ce dont vous vous occupez, n'est-ce pas?

24 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Quel genre d'activités
26 menées par les entités que vous régissez tombent sous le coup
27 de la loi?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, il est question

1 d'un système unique. C'est la transmission et la réception
2 par le biais de l'internet, et si l'on pense à des licences
3 de radiodiffusion à la radio, il faut l'étendre à la radio
4 numérique. La télévision, ce sont évidemment les chaînes
5 individuelles, les fournisseurs indépendants, et ça couvre
6 tout ce qui est sur le câble. Donc, nous encadrons les
7 distributeurs de même que les détenteurs de licences.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** S'il vous plait,
9 veuillez ralentir pour les interprètes. Nous avons
10 l'interprétation dans les deux langues, de même que dans les
11 langues des signes, et moi-même, je dois me rappeler que je
12 dois ralentir.

13 Vous avez donc parlé de radio numérique. Est-
14 ce que c'est quelque chose qui tombe sous le coup du CRTC à
15 la suite de cette nouvelle *Loi sur la diffusion en ligne*?

16 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Non, il y a différentes
17 façons de couvrir les radios. Il y a des radios analogiques,
18 il y a des radios numériques, donc il est toujours question
19 de disposer d'un transmetteur radio, et également la
20 diffusion par satellite qui est couverte.

21 Donc, dans les limites du territoire
22 canadien, nous couvrons ces aspects, nous encadrons les
23 stations individuelles, et maintenant il y a des services ou
24 des services audios qui sont sur internet, et, comme je le
25 disais, vous avez les Spotify et autres fournisseurs de ce
26 monde.

27 La loi vise à limiter tout ce qui est
28 radiodiffusion... enfin, ça se limite à la radiodiffusion dans

1 les médias sociaux, mais dans le cas du Canada, il y a des...
2 si vous recevez quelque chose sur un appareil comme une radio
3 ou autre, nous pouvons règlementer ce genre de signal au
4 CRTC.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous nous avez donc
6 donné un exemple de contenu qui tombe sous le coup de la
7 régie exercée par le CRTC – Apple, Spotify, et cetera. Y a-t-
8 il des activités en ligne qui ne tombent pas sous le coup de
9 la loi et que le public peut évidemment capter, mais pas
10 forcément qui tomberaient sous le coup de la loi?

11 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, écoutez, toute
12 personne qui bénéficie d'un service sur les médias sociaux
13 et, en fait, ne bénéficie pas de la supervision du CRTC, les
14 fournisseurs ne passent par nous. Nous ne règlementons pas
15 les services comme Facebook, Twitter, WeChat, nous avons une
16 petite responsabilité réglementaire pour YouTube quand c'est
17 des signaux qui sont diffusés, mais les créateurs individuels
18 de YouTube ne sont pas visés par le CRTC. Donc, l'influence
19 sur internet est relativement limitée, c'est surtout dans le
20 cas de diffusions analogues.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et donc, c'est
22 relativement nouveau pour le CRTC depuis l'adoption de cette
23 loi et le CRTC est en train de définir les contours de son
24 action, n'est-ce pas?

25 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. Comme nous sommes
26 un tribunal administratif, nous avons un système d'audiences
27 publiques, nous avons un plan réglementaire, nous examinons
28 ce qui se passe, nous prenons des décisions relativement à

1 notre activité d'encadrement réglementaire d'après la
2 contribution au système canadien, et nous avons des
3 audiences, nous tenons des audiences parfois très longues
4 pour... actuellement pour définir notre rôle futur.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Ce matin, nous avons eu
6 un panel des communautés culturelles, plus exactement des
7 médias de cette communauté, et nous avons parlé en
8 particulier des Canadiens d'origine chinoise qui ont des
9 stations, et il y a quelqu'un qui nous a dit que ça n'était
10 pas réglementé, il y a décrit certaines stations radio en
11 ligne qui ne sont pas visées. Est-ce que c'est le cas?

12 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Écoutez, non. Si vous
13 montez un service radio sur internet par exemple, ça ne tombe
14 pas sous le coup de la régie exercée par le CRTC et il y a
15 lieu, donc, d'examiner de plus près peut-être, mais nous
16 serons... nous serons consultés à cet égard.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Parlons maintenant de
18 la politique sur la radiodiffusion, c'est-à-dire le Canada...
19 le CRTC s'inspire de ces dispositions, et on va parler de la
20 CRT-26, une copie de la *Loi sur la radiodiffusion*, et
21 évidemment, c'est à la section 3 ou à l'article 3 que l'on
22 trouve ces dispositions.

23 **--- PIÈCE No. CRT0000026:**

24 Broadcasting Act, S.C. 1991, c. 11

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Allons à la page 12,
26 donc « Politiques canadiennes de radiodiffusion », 3(1)(a).
27 Ce paragraphe définit très largement ce qu'il faut comprendre
28 par « radiodiffusion » :

1 « Le système canadien de
2 radiodiffusion doit être
3 effectivement la propriété des
4 Canadiens et sous leur contrôle, et
5 on reconnaît qu'il y a des
6 entreprises étrangères qui sont
7 visées qui offrent une programmation
8 aux Canadiens. »

9 Et ensuite, (a.1) :

10 « Chaque entreprise de radiodiffusion
11 est tenue de contribuer à la
12 réalisation des objectifs de cette
13 politique de la manière appropriée en
14 fonction de la nature des services
15 qu'elle fournit. »

16 Alors, si nous passons maintenant à (d), il
17 est expliqué ici que la politique doit :

18 « (i) servir à sauvegarder, enrichir
19 et renforcer la structure culturelle,
20 politique, sociale et économique du
21 Canada. »

22 Il est aussi question de favoriser tout un
23 ensemble de programmes. À la page suivante, il est question
24 de tenir compte de la dualité linguistique et de la nature
25 multiculturelle, multiraciale de la société canadienne et de
26 la place des autochtones et de leurs langues dans cette
27 société.

28 Et si nous passons à la page 14 maintenant,

1 au numéro (vi) romain, il et dit que la politique doit tenir
2 compte de l'indépendance journalistique et de la liberté
3 d'expression, et ensuite ça continue à la page 18.

4 Et c'est donc un ensemble assez vaste,
5 pourrait-on dire, de principes qui sont énoncés.

6 À ce que je comprends, le CRTC doit mettre en
7 œuvre et doit interpréter cette politique très large pour
8 établir des politiques très spécifiques. Est-ce qu'on peut
9 dire cela?

10 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et ce faisant, le CRTC
12 émet une politique règlementaire et des avis publics
13 relativement à ces politiques. C'est exact?

14 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, le CRTC participe
16 à différentes activités. Vous avez parlé de la prise de
17 décision et il y a des... outre l'établissement des politiques,
18 il y a tout un ensemble de choses que vous devez faire,
19 notamment l'émission de licences pour les diffuseurs,
20 l'émission des conformités aux règlements, entendre les
21 plaintes du public et des autres parties prenantes, faire
22 enquête sur ces plaintes, et formuler des décisions.

23 Y a-t-il quoi que ce soit d'autre que le CRTC
24 ferait que j'aurais raté de façon générale quant aux
25 activités que vous faites?

26 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Non, je ne le pense pas.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, je crois savoir
28 que, donc, la Loi relève ou est appliquée, plutôt, par le

1 ministère du Patrimoine. Est-ce qu'il y en a d'autres qui
2 sont concernés?

3 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. Nous sommes un
4 tribunal administratif quasi judiciaire, nous sommes
5 indépendants du ministère du Patrimoine, nous relevons du
6 Parlement par le truchement du ministre, et en fonction de la
7 loi, nous avons différentes... enfin, nous pouvons émettre des
8 orientations en vertu de certaines dispositions de la loi,
9 nous devons aussi faire rapport sur nos activités, et donc,
10 tenir compte de toutes les décisions ou, plus exactement,
11 pour émettre une licence.

12 Les interventions ne peuvent pas directement
13 remettre en question notre politique. Donc, nous sommes très
14 indépendants du gouvernement et nous avons des liens
15 hiérarchiques qui sont tels que nous n'avons pas à rendre des
16 comptes au ministre. Et il y a différents processus que nous
17 devons suivre comme, par exemple, la publication dans *La*
18 *Gazette du Canada*.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous avez décrit
20 la façon dont le ministère du Patrimoine communique avec le
21 CRTC. Est-ce qu'il y a un processus de communications entre
22 le CRTC et le ministère du Patrimoine? Et est-ce que... peut-
23 être au sujet des écueils qu'il pourrait y avoir sur le plan
24 de votre autorité? Est-ce qu'il y a des échanges bilatéraux?

25 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, nous recevons
26 des orientations du gouvernement. Nous, de notre côté, nous
27 ne faisons qu'appliquer ce que nous demande de faire le
28 Parlement et les décisions qu'il prend. Et nous pourrions

1 avoir, par exemple, des contacts informels sur des questions
2 mineures dans un rapport ministériel du ministère du
3 Patrimoine. Nous pouvons aussi renseigner au sujet de tout ce
4 qui tombe sous le coup du domaine public. Mais sinon, nous
5 n'avons rien à faire dans l'établissement des lois.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, de façon très
7 générale, j'essaye de comprendre comment le CRTC voit le
8 problème de l'ingérence étrangère. Est-ce que c'est... de façon
9 très générale, vous êtes au courant de cela ou est-ce que
10 vraiment cela vous préoccupe?

11 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je vais prendre un
12 instant pour signaler certaines choses entre moi-même, les
13 cadres supérieurs et les personnes qui sont nommées par le
14 gouvernement. Donc, pour les cadres supérieurs, la présidente
15 de la Commission, du Conseil, plus exactement, et d'autres
16 collègues pourront en parler à part.

17 Bon, cela étant, pour ce qui est des cadres
18 supérieurs, pour qui je peux parler, nous ne nous voyons pas
19 essentiellement comme étant à un poste de premières
20 responsabilités. Nous sommes simplement un organisme
21 gouvernemental qui supervise le système de radiodiffusion au
22 Canada.

23 Évidemment, l'ingérence étrangère nous
24 préoccupe. Nous sommes disposés à jouer un rôle utile, mais
25 nous ne nous percevons pas comme étant LE responsable dans ce
26 domaine. Mais nous sommes ouverts à avoir des échanges sur la
27 façon dont on devrait fonctionner, sur les lois qui
28 pourraient s'appliquer, et l'approche en général sur la

1 diversité des contenus. Mais pas forcément une intervention
2 directe.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Actuellement, le CRTC,
4 du point de vue, donc, des cadres supérieurs du Conseil, je
5 comprends que vous ne pouvez pas parler pour les
6 commissaires, mais en tant que membre du personnel, vous
7 estimez que vous jouez un rôle pour détecter les ingérences
8 étrangères?

9 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Pour l'instant, nous
10 jouons un rôle relativement mineur sur ce plan. À ma
11 connaissance, le nombre de plaintes que nous avons reçues,
12 surtout en matière d'ingérence étrangère, a été relativement
13 limité. Nous ne sommes pas impliqués dans l'architecture de
14 sécurité nationale, donc notre rôle est mineur.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Nous reviendrons donc à
16 cela en relation avec l'organisme qui s'occupe de la
17 sécurité.

18 Bien. Parlons du cadre général. Je crois
19 comprendre, donc, que la télévision, la radio, les radio-
20 télédiffuseurs au Canada doivent être règlementés, ils
21 doivent avoir un permis.

22 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, c'est juste.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et à moins de
24 travailler en ligne, comme vous l'avez mentionné, les
25 diffuseurs et distributeurs qui travaillent au Canada ont
26 besoin d'une licence, mais dans certains cas, ils sont
27 admissibles à des exemptions. N'est-ce pas?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** De façon générale,
2 quelles sont les catégories d'exemption?

3 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Nous avons un grand
4 nombre d'ordonnances d'exemption, mais, par exemple, nous
5 accordons une exemption lorsque le fardeau réglementaire ne
6 serait pas équivalent au bien public. Je vous donne un
7 exemple.

8 Il y a des stations de radio autochtones de
9 catégorie A qui sont de toutes petites stations qui diffusent
10 dans les communautés immédiates, à quelques kilomètres près,
11 et elles sont peut-être au nombre... au total de 500 au Canada,
12 et ce serait trop... un lourd fardeau que de leur imposer le
13 renouvellement de la licence à toutes les quelques années.
14 Alors, nous émettons des ordonnances d'exemption lorsqu'il
15 n'y a pas de raison de politique publique pour imposer ce
16 processus.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que ça touche le
18 nombre d'auditeurs?

19 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, généralement les
20 ordonnances d'exemption sont typiquement liées au petit
21 nombre de personnes et à une portée limitée.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Les personnes qui sont
23 assujetties à ces exemptions sont-elles quand même limitées
24 par la réglementation concernant le contenu du CRTC? Bien
25 sûr, je comprends qu'ils n'ont pas de licences, mais sont-ils
26 quand même tenus de respecter certaines normes?

27 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. L'exemption de ce
28 processus d'inscription pour la licence ne vous enlève pas le

1 fait que vous êtes contrôlé par le CRTC. Alors, si vous avez
2 une ordonnance, on vous donne quand même une ordonnance
3 d'exemption, on vous donne quand même les règles à respecter.
4 Alors, on n'augmente pas le fardeau de réglementation en leur
5 disant « vous n'êtes pas tenus de comparaître, mais vous êtes
6 tenus de respecter les règles ».

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, tous les
8 titulaires de licences sont... tous les diffuseurs au Canada
9 sont... doivent passer par le processus de licence ou
10 d'exemption.

11 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, effectivement.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et à ce que je sache,
13 les licences sont généralement accompagnées de conditions de
14 service. Peut-être expliquez-nous un peu de quoi il s'agit.

15 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Alors, encore une fois,
16 je vous rappelle que nous sommes en train de mettre en place
17 une nouvelle loi qui va changer certaines choses. Nous avons
18 des conditions de licence. Pour tenir... pour conserver la
19 licence, il faut respecter certaines règles que nous
20 énonçons. Par exemple, pour une station radio, il faut
21 diviser un certain pourcentage de contenu canadien entre
22 telle heure et telle heure; si vous êtes une station de
23 télévision, vous devez diffuser du contenu canadien, une
24 certaine quantité de contenu canadien; si vous êtes une
25 compagnie de câblosatellite, vous devez consacrer une partie
26 de vos dépenses à la création de programmes canadiens. Ce
27 sont des conditions de licence.

28 En vertu de la nouvelle loi, nous les

1 transférons à ce qu'on appelle des conditions de service.
2 C'est très technique. Nous avons plus de souplesse, les
3 conditions de licence ont... prolifèrent à trois, cinq ou sept
4 ans, tout dépendant. Il y a certains cas où ça peut durer
5 plus long.

6 Donc, on peut penser à la question des
7 conditions de permis, c'est semblable aux autres questions de
8 service pour cette discussion.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que ces
10 conditions incluent le respect de règlements touchant le
11 contenu?

12 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, j'aimerais
14 parler de certains de ces règlements.

15 Est-ce qu'on pourrait aller au COM603?

16 **--- PIÈCE No. COM0000603:**

17 Television Broadcasting Regulations,
18 1987

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Il s'agit du *Règlement*
20 *de 1987 sur la télédiffusion*. J'aimerais... je vous invite à
21 passer à la partie 5 au bas de la page 11. « Contenu de la
22 programmation », c'est ça.

23 Alors, on dit ici que :

24 « Il est interdit au titulaire de
25 diffuser :

26 a) quoi que ce soit qui est contraire
27 à la loi;

28 b) des propos offensants ou des

1 images offensantes qui, pris dans
2 leur contexte, risquent d'exposer
3 une personne ou un groupe ou une
4 classe de personnes à la haine ou
5 au mépris pour des motifs fondés
6 sur la race, l'origine nationale
7 ou ethnique, la couleur, la
8 religion, le sexe, l'orientation
9 sexuelle, l'âge ou la déficience
10 physique ou mentale;

11 c) tout langage ou toute image
12 obscènes ou blasphématoires;

13 d) toute nouvelle fausse ou
14 trompeuse. »

15 Alors, si je comprends bien, ces exigences
16 sont répétées aussi pour les exploitants de compagnies de
17 câble ou de satellite en vertu du *Règlement de diffusion*.
18 C'est bien ça?

19 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et de même, le
21 *Règlement sur la radiodiffusion* a les mêmes exigences ou très
22 semblables... exigences ou interdictions de contenu très
23 semblables.

24 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors j'aimerais
26 revenir à l'exigence de ne pas diffuser, le point d), « toute
27 nouvelle fausse ou trompeuse ». Est-ce que ça peut inclure de
28 l'information fausse ou trompeuse de façon plus générale?

1 Parce qu'on dit « nouvelle », mais est-ce que ça pourrait
2 inclure l'information tout simplement?

3 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dois dire que je ne
4 suis pas à l'aise de faire une interprétation juridique de
5 cela. Je pense que, en gros, la définition de « nouvelle
6 fausse ou trompeuse », c'est si le Conseil voulait élargir la
7 décision, il faudrait y revenir.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous eu des
9 plaintes concernant des diffuseurs qui présentaient des
10 nouvelles fausses ou trompeuses?

11 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** En moyenne, nous
12 recevons des centaines... plusieurs centaines de plaintes par
13 année. Certaines touchent à cette question. Lorsque nous
14 regardons ces questions, nous savons qu'il faut établir un
15 équilibre entre ces règles et les instructions sur la *Loi sur*
16 *la diffusion* pour défendre la libre expression des
17 diffuseurs, ce qui veut dire que le Conseil en général impose
18 un très haut fardeau de preuve pour toute plainte relevant de
19 ces articles.

20 Cela soulève une autre question pour nous,
21 celle de l'interprétation. Alors, nous recevons des plaintes,
22 mais elles sont évaluées une à la fois, une par une. On peut
23 recevoir une plainte, et je vais vous donner une idée d'une
24 plainte semblable : « J'ai vu le premier ministre aux
25 nouvelles hier. Il a menti, donc vous diffusez des nouvelles
26 fausses et vous devriez retirer la licence. »

27 Et c'est une... je peux vous présenter des
28 exemples où un diffuseur présente des nouvelles... si on peut

1 me fournir des preuves concrètes que quelqu'un a présenté une
2 nouvelle fausse ou trompeuse, alors là, on ferait enquête.

3 Alors, il est difficile de faire une
4 généralisation et dire qu'on va agir à chaque fois.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que le CRTC a
6 déterminé si les nouvelles fausses ou trompeuses tombent sous
7 cet article?

8 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je pense que c'est
9 plutôt lorsqu'on mettra en place la nouvelle loi sur la
10 radiodiffusion. Et je dois faire attention parce qu'il y a
11 des choses que nous allons... pour lesquelles nous allons
12 produire des documents publics. L'environnement de diffusion,
13 toute la question de nouvelles fausses ou trompeuses, ça fait
14 partie de la discussion. Par exemple, la question de
15 l'intelligence artificielle et l'effet qu'elle aura sur les
16 nouvelles.

17 Tout ça, ça fait partie du plus grand
18 contexte. Nous allons regarder les changements dans le
19 système de diffusion. Je ne dirais pas qu'on ait ciblé cette
20 question directement dans le passé, mais nous l'envisageons à
21 l'avenir.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Et s'il y a
23 une plainte contre une station radio qui diffuse de la
24 propagande, surtout dans ce cas-ci parce qu'on parle
25 d'ingérence, donc la propagande venant d'un État étranger,
26 est-ce c'est quelque chose qui pourrait éventuellement tomber
27 sous la définition de « nouvelle fausse ou trompeuse »?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, absolument.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que le CRTC a vu
2 ce genre de situation au niveau de la propagande en
3 particulier?

4 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Nous avons reçu des
5 plaintes sur la propagande, mais sans rentrer dans le détail
6 et de cas précis, comme la directive du gouvernement est de
7 pencher vers le côté de la libre expression, nous sommes de
8 plus en plus chargés d'être les arbitres de ce qui est
9 propagande véritable ou fausse. Et avec le temps, le Conseil
10 a pris la position que c'est là le plus grand risque. Nous,
11 comme fonctionnaires du gouvernement, nous devrions pas
12 décider de ce qui constitue la vérité.

13 Nous, de plus en plus, privilégions des
14 sources multiples de nouvelles pour permettre aux Canadiens
15 de prendre leurs propres décisions. Ça ne veut pas dire que
16 dans certains cas nous ne... que nous ne l'avons pas fait dans
17 certains cas, mais nous avons pris cette définition comme
18 étant une limite très élevée, car nous ne voulons pas que
19 notre rôle devienne des arbitres de la vérité ou des
20 censeurs.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce qu'il y a des
22 sources spécifiques sur lesquelles vous comptez pour faire ce
23 travail ou est-ce que vous vous référez à toutes les sources
24 éventuelles dans la société civile?

25 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je pense que toutes les
26 sources éventuelles.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, il n'y a pas une
28 source particulière.

1 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Non. Et là encore... et
2 encore, je parlais au nom des cadres supérieurs. Comme cadre
3 moi-même, et il y en aurait des collègues qui ne seraient
4 peut-être pas d'accord avec moi, mais les cadres supérieurs
5 estiment qu'il ne faudrait pas que nous devenions les
6 arbitres de la vérité. Si, par exemple, il y a une décision
7 juridique ou gouvernementale, nous la respectons. S'il s'agit
8 plutôt d'une question d'opinion, nous hésitons fortement à
9 déterminer si cette opinion est une question de propagande ou
10 si elle reflète la vérité parce qu'il y a un risque inhérent
11 pour nous de faire ça.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Mais le Règlement
13 interdit des nouvelles... la diffusion de nouvelles fausses ou
14 trompeuses.

15 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, en théorie, si
17 un diffuseur le faisait et qu'une plainte était déposée qui
18 respectait le seuil que vous avez décrit comme étant très
19 élevé, en théorie, le diffuseur pourrait faire l'objet de
20 sanctions.

21 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. Et la Loi récemment
22 nous a... les modifications récentes à la Loi ont augmenté les
23 options dont nous disposons, ils pourraient faire face à des
24 conséquences comme des audiences obligatoires pour qu'ils
25 s'expliquent pourquoi ils ont fait telle ou telle chose, il
26 pourrait y avoir des pénalités monétaires, et la sanction
27 ultime était la perte de la licence de diffusion.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que le CRTC...

1 est-ce qu'il est déjà arrivé que le CRTC révoque une licence
2 suite à la diffusion de nouvelles fausses ou trompeuses?

3 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Pas au niveau de
4 nouvelles fausses ou trompeuses, mais il y a eu des retraits
5 de licence pour ce qui est de l'utilisation de commentaires
6 abusifs, et c'était une station dans le marché québécois, et
7 nous avons retiré au moins une licence pour cette raison. Je
8 ne pense pas qu'on ait retiré de licences pour des nouvelles
9 fausses ou trompeuses.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Comment le CRTC
11 détermine-t-il si une nouvelle constitue une nouvelle fausse
12 ou trompeuse?

13 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Dans la mesure du
14 possible, s'il y a une question qui nous est présentée qui
15 est une question de fait, nous pouvons déterminer s'il s'agit
16 d'une nouvelle fausse ou trompeuse. Si quelqu'un, et je vais
17 donner un exemple ridicule, alors je demande votre
18 indulgence.

19 Si quelqu'un disait, par exemple, que vous
20 avez créé une panique pour une tempête qui s'en venait vers
21 Ottawa alors que c'était une journée ensoleillée, c'est une
22 nouvelle fausse et trompeuse, et ça, ça serait criminel et il
23 y aurait une sanction. Et alors, c'est différent de quelqu'un
24 qui dirait « j'ai une forte opinion pour ou contre quelque
25 chose », qu'il s'agisse d'une opinion politique ou mondiale
26 sur la cohésion sociale. Et c'est là où nous faisons plus
27 attention.

28 Il y a des choses que les individus peuvent

1 dire de bonne foi et dire que c'est une... « cette nouvelle
2 pour moi est trompeuse », mais le Conseil peut décider que
3 c'est plutôt une question d'opinion, et là, ça serait donc
4 une opinion peut-être pas bien appuyée, comme... fortement
5 appuyée, mais c'est différent d'un fait. Un fait, c'est
6 quelque chose que le Conseil prendrait plus au sérieux.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Si quelque chose est
8 porté à l'attention du CRTC et il n'est pas apparent au
9 départ qu'il s'agit de quelque chose de faux ou trompeur,
10 quelle est la capacité du CRTC de faire enquête quant à la
11 véracité de cet élément?

12 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Ça dépend de
13 l'allégation et de ce qu'on peut faire publiquement. Et je
14 vais aller à l'extrême. Lorsqu'on parle de révoquer une
15 licence, toute mesure de ce genre et une pénalité monétaire,
16 créerait un dossier public qui mènerait à des audiences et
17 nous inviterions les gens à venir nous faire des
18 présentations, présenter des arguments, et de cette façon, on
19 peut, donc, de la sorte. Nous avons des pouvoirs d'aller
20 chercher de l'information et nous pouvons demander aux
21 titulaires de licence leur demandant des informations sur
22 leurs activités, leurs opérations, nous demandons d'entendre
23 justement leurs diffusions. Nous avons donc une bonne marge
24 de manœuvre.

25 Là où nous commençons à avoir plus de
26 problèmes, c'est lorsqu'il s'agit de quelque chose qui vient
27 de l'étranger qui n'est pas assujetti aux lois canadiennes.
28 Nous n'avons pas de personnel outre-mer, et au Canada, il y a

1 des fois des questions de capacité où une petite
2 organisation, une organisation gouvernementale relativement
3 petite est quand même assez limitée et ça serait... donc, ça
4 serait le Conseil, ça serait une décision du Conseil, pas
5 celle des cadres supérieurs. Le Conseil déciderait, par
6 exemple, de passer une enquête pour le bien public.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Nous avons entendu le
8 panel dire ce matin que la propagande étrangère est commune
9 dans les médias en langues indienne et chinoise au Canada.
10 Est-ce que c'est quelque chose dont le CRTC est saisi?

11 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je suis au courant des
12 allégations, mais là encore, je ne peux pas parler au nom des
13 commissaires, des conseillers. Mais je sais que le personnel
14 est au courant, c'est quelque chose qui nous préoccupe de
15 façon générale dans... pour ce qui est de savoir s'il s'agit
16 d'une opinion ou d'un fait, et nous... généralement, nous
17 déterminons les licences et le renouvellement des licences en
18 fonction du dossier public. Alors, nous sommes au courant des
19 plaintes.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que le CRTC est
21 capable, de sa propre initiative, de lancer des audiences ou
22 de lancer une enquête pour étudier les allégations qui ont
23 été faites publiquement sur la propagande répandue sur les
24 médias canadiens?

25 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Il faut faire attention.
26 Le CRTC a des pouvoirs généraux, étendus, pour décider quels
27 sont ses pouvoirs comme tribunal administratif. Donc, c'est
28 possible, mais je ne peux pas répondre des priorités et des

1 choix futurs du Conseil.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je demande si le
3 Conseil a l'autorité d'entreprendre des audiences de son
4 propre chef.

5 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, absolument.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci.

7 J'aimerais revenir au Règlement que nous
8 avons examiné. J'aimerais qu'on mette le document 603 à
9 l'écran. À la page 11, le point B, « Abus des propos
10 offensants ».

11 Je l'ai déjà lu. Que pouvez-vous me dire sur
12 l'expérience du CRTC au niveau de plaintes pour le point B,
13 « Des propos offensants »?

14 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Comme je l'ai dit, il y
15 a un cas où nous avons étudié la question dans le cadre d'une
16 audience publique pour retirer une licence. À mon souvenir,
17 et c'était avant mon entrée au CRTC, donc je ne peux pas
18 parler comme employé du CRTC à l'époque. Il s'agissait d'un
19 cas où il y avait plus d'un processus public, il y avait des
20 infractions répétées aux règles du CRTC.

21 Dans le quotidien, quand nous recevons une
22 plainte de ce genre, nous... il est possible qu'on la réfère au
23 Conseil canadien des normes de diffusion qui est un organisme
24 réglementaire dirigé par l'industrie. Alors, nous leur
25 envoyons une plainte. Si le plaignant n'est pas content de la
26 décision, il peut quand même se représenter devant le
27 Conseil, mais c'est ce qu'on fait d'habitude.

28 Quand on parle de propos offensants ou des

1 images offensantes, nous essayons de déterminer si c'est
2 quelque chose qui se répète ou qui démontre une tendance. Si,
3 par exemple, on entre... une entrevue, on fait une entrevue
4 auprès de quelqu'un qui donne... qui a des propos offensants,
5 on peut démontrer que ses opinions... nous pouvons répéter,
6 donc, qu'il s'agit de nouvelles, de quelque chose qui existe
7 sur le marché... sur le... dans le domaine public, donc c'est une
8 nouvelle. Si on le répète, à ce moment-là ça démontre une
9 tendance qui devient, donc, plus préoccupante pour le
10 Conseil.

11 Alors, c'est quelque chose... nous sommes très
12 ouverts aux plaintes. Tout dépendant de la nature de la
13 plainte, nous l'enquêtons au... nous enquêtons au besoin et ça
14 fait partie de notre cadre réglementaire de faire en sorte
15 que ces deux choses ne surviennent pas.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Au niveau des réponses
17 du CRTC, sa réponse et sa capacité de faire des plaintes,
18 est-ce que cette infraction et la façon de cet... à cet article
19 est-elle semblable aux nouvelles fausses ou trompeuses? Ou
20 est-ce que vous croyez que ce sont des choses qui méritent
21 des enquêtes de la même façon avec la même capacité ou est-ce
22 qu'il y a une différence entre les deux?

23 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, je le sais, quand
24 même, d'un niveau supérieur.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Encore une fois, pour
26 ce qui est des outils pour réagir, c'est la même chose que
27 pour les informations trompeuses, c'est ça?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez dit que vous
2 avez retiré une licence en vertu de cet article?

3 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. De mémoire, c'est
4 oui. Je pourrais vous confirmer ça parce que je n'étais pas
5 au Conseil à l'époque.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Bon, nous y
7 reviendrons. On va passer à autre chose. On va parler des
8 plaintes tout à l'heure plus en détail, mais maintenant
9 parlons de la propriété canadienne.

10 Comme on a vu dans la politique à la
11 section 3, les diffuseurs doivent être détenus par des
12 intérêts canadiens.

13 Passons à CRT-27, c'est-à-dire à la page 9
14 plus précisément. Allons... descendons jusqu'à
15 « Instructions ».

16 **--- PIÈCE No. CRT0000027:**

17 Direction to the CRTC (Ineligibility
18 of Non-Canadians) SOR/97-192

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Le point 2 :
20 « Il est ordonné au Conseil... », et
21 cetera, « ...de ne pas délivrer de
22 licence de radio diffusion ou
23 d'accorder... », et cetera, « ...à un
24 demandeur qui ne serait pas
25 canadien. »

26 Il y a une définition au niveau de
27 l'interprétation qui concerne, donc, la définition
28 d'« administrateur », c'est-à-dire qu'est-ce que c'est.

1 Il faut descendre. On peut aller jusqu'en
2 bas.

3 Donc, voilà, la définition de « canadien ».
4 C'est assez long.

5 Page 9, maintenant. À la clause 3.

6 Alors, la clause 3, je vais vous la lire
7 parce qu'on dirait que ça en ajoute à l'article 2.

8 « Dans le cas où le Conseil de la
9 radiodiffusion et des communications
10 canadiennes détermine que le
11 demandeur est sous contrôle non
12 canadien en raison de relations
13 personnelles, financières,
14 contractuelles ou d'affaires, ou de
15 tout autre facteur utile à la
16 détermination du contrôle, sauf la
17 propriété effective et le contrôle... »

18 Veuillez continuer de descendre, s'il vous
19 plait.

20 « ...par une entreprise canadienne ou
21 son acquéreur, des actions avec droit
22 de vote ou ayant droit qualifié, le
23 demandeur est réputé être un non-
24 Canadien. »

25 Alors, pourriez-vous nous expliquer de façon
26 simple ce que cela veut dire.

27 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, on pourrait
28 dire qu'il faut examiner deux choses. D'abord, le contrôle de

1 nature légale, et deuxièmement, le contrôle effectif. Et on
2 en tient compte dans notre décision. Le contrôle légal ou
3 d'origine juridique, c'est le nombre de parts détenues par
4 l'entreprise. Par ailleurs, il y a aussi l'affirmation de la
5 personne qui dit « je suis canadien, j'ai 51 % des actions »,
6 et il y a toute une liste de variations sur ce thème, mais
7 si... est-ce qu'on est canadien parce qu'on détient 51 % d'une
8 société? Bon, bien, ça, c'est le contrôle de fait.

9 On a 51 % des actions, mais si on est endetté
10 à hauteur d'un million de dollars envers une entité étrangère
11 qui a un contrat avec moi qui dit que je ne peux rien faire
12 dans mes entreprises sans avoir son autorisation, à ce
13 moment-là le contrôle est étranger, même si je possède la
14 majorité des actions. Ainsi, quand on a une demande de
15 propriété, il faut examiner le portrait complet, c'est-à-dire
16 qu'en est-il du côté des actions et qu'en est-il du contrôle
17 de fait. Ce n'est pas sur un seul critère. Il faut tenir
18 compte de différents facteurs. Il faut établir l'indépendance
19 du propriétaire.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Comment déterminez-vous
21 le fait qu'une entité est effectivement contrôlée par des
22 intérêts canadiens?

23 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, cela apparaît
24 dans différentes clauses des textes du CRTC, et je vais donc
25 vous expliquer cela de façon très générale. Je ne voudrais
26 pas empiéter sur le territoire de certains de mes collègues
27 au Conseil.

28 Mais essentiellement, nous renseignons

1 d'abord sur la base des intérêts financiers, d'où vient
2 l'argent, qui exerce le contrôle des flux financiers à
3 l'intérieur de la compagnie, qui sont les fournisseurs parce
4 que, évidemment, si les fournisseurs sont contrôlés par une
5 entité non canadienne, à ce moment-là vous n'avez pas
6 forcément le choix à cet égard. Nous examinons également les
7 accords de licence qui peuvent exister.

8 Mais un des problèmes qui touchent au
9 contrôle en général, c'est que ça varie d'un demandeur à
10 l'autre. Il n'y a pas une règle qui s'applique
11 universellement, et le contrôle de fait est généralement
12 déterminé sur un ensemble de preuves, et ensuite c'est au
13 Conseil de décider. Ce n'est pas le personnel du CRTC qui le
14 fait, c'est simplement la Commission.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et la propriété, alors,
16 on l'examine au moment de l'émission... en fait, dans la
17 demande de licence, n'est-ce pas?

18 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. S'il y a une
19 transaction, s'il y a un changement de propriété, nous devons
20 en être informés, et pendant le processus d'octroi de la
21 licence, par exemple s'il y a un changement dans les parts,
22 un changement dans la structure, nous devons en être
23 informés.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et qu'advient-il en cas
25 de renouvellement de la licence, vous examinez cette question
26 de propriété?

27 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, tout dépend du
28 statut. Personnellement, je ne veux pas être condescendant

1 par rapport à ça parce que... mais à moins d'un changement très
2 important d'un gros fournisseur, par exemple, ou d'un gros
3 diffuseur, nous ne posons pas de questions. Donc, nous
4 regardons cela, mais nous n'allons pas en profondeur.

5 De notre côté, si quelqu'un venait nous voir
6 ou quelqu'un qui nous aurait inquiétés par le passé pour une
7 raison pour une autre, qui aurait fait l'objet de questions
8 relativement au contrôle et à la propriété, à ce moment-là
9 nous y jetterons au second regard.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Le panel de ce matin
11 sur les médias communautaires ont dit que la plupart des
12 médias étrangers, enfin qui représentent des intérêts
13 étrangers ici, sont de propriété individuelle. Alors, comment
14 est-ce qu'on contrôle les propriétaires qui sont... qui ont des
15 liens avec la Chine, par exemple, et qui font l'objet de
16 pressions financières, telles que leur contenu doit être
17 conforme à la ligne politique du Parti communiste chinois?
18 Alors, est-ce que vous pourriez nous donner un exemple de
19 contrôle par des intérêts non canadiens d'un diffuseur au
20 Canada?

21 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, effectivement,
22 au moment de l'émission ou du renouvellement de la licence,
23 le CRTC va examiner la situation et ça va être l'objet d'une
24 décision.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, cela pourrait à
26 ce moment-là s'appuyer sur la clause 3 qui, à ce moment-là,
27 n'est pas... qui fait... qui traite de la possession par des
28 intérêts non canadiens.

1 Bon, il y a un point suivant, je vais le
2 sauter.

3 Parlons de la... des entreprises de
4 distribution. Vous avez... vous en avez parlé tout à l'heure.
5 Donc, on a parlé tout à l'heure du fait que les détenteurs de
6 licences doivent être canadiens. Serait-il possible pour une
7 station radio non canadienne de diffuser au Canada?

8 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Non, sauf évidemment si
9 vous êtes à la frontière, il y a toujours des débordements.
10 Vous pouvez recevoir des signaux provenant des États-Unis.
11 Alors, si vous êtes à la frontière, vous diffusez et ça va se
12 répercuter de l'autre côté de la frontière, mais de façon
13 générale, il n'y a pas d'autres cas de captation des signaux
14 étrangers au Canada.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, c'est limité dans
16 les régions frontalières. Très bien.

17 Passons maintenant à la télévision. Pourriez-
18 vous nous donner une idée de la façon dont les services de
19 télévision sont diffusés dans les foyers.

20 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Ah, ça, ça va être un
21 petit peu complexe et je vous demande de faire preuve de
22 patience.

23 Donc, écoutez, il y a, par exemple, des
24 ensembles de services par satellite. Nous sommes dans la
25 région de la capitale, vous avez plusieurs diffuseurs, CJOH,
26 et cetera, et cela est diffusé par le réseau satellite, même
27 à Ottawa. Donc, ça, c'est une licence de télédiffusion. Et
28 plus il y a des canaux spécialisés, vous aimez le curling,

1 par exemple, au Canada, on adore cela, vous regardez ça sur
2 Sports Network qui est un canal spécialisé canadien. Ainsi,
3 sur la liste des canaux distribués par satellite, vous avez
4 tout un ensemble de canaux qui sont licenciés et qui
5 travaillent en fonction des conditions émises par le CRTC.

6 Cependant, si vous avez le CNN, BBC News, et
7 puis évidemment y'en a bien d'autres, ce sont des canaux
8 étrangers et qui n'ont pas de licence au Canada, et la
9 distribution est autorisée. Et être autorisé pour la
10 distribution veut dire qu'à un moment donné dans le passé, le
11 fournisseur s'était présenté devant la Commission et avait
12 dit, « écoutez, nous voulons avoir l'autorisation de faire
13 partie de la liste de distribution ». Il n'y a pas de
14 concurrence avec les stations canadiennes qui gagnent de
15 l'argent par des abonnements ou par la publicité, il n'y a
16 absolument pas de concurrence. Mais c'est un service qui est
17 proposé aux téléspectateurs.

18 Et après la première autorisation en 1994...
19 euh, 84, le Conseil avait estimé que le pluralisme, surtout
20 dans le cas d'une troisième langue, était intéressant et a
21 autorisé quelque chose comme 300 canaux étrangers, 300
22 chaînes étrangères. La plupart peuvent être sélectionnées par
23 les Canadiens et si vous avez par exemple un service par
24 câble, vous pouvez dire, écoutez, je vais choisir un certain
25 nombre de chaînes, voici celles qui m'intéressent. Par
26 exemple, je vois quelque chose sur la maison, sur les sports,
27 et si vous faites partie d'une diaspora, vous choisirez des
28 canaux de nature linguistique en fonction de ce qui est

1 autorisé au Canada au titre de la distribution.

2 Les Canadiens doivent pouvoir, dans une
3 grande mesure, faire des choix et quand on examine ce qu'il y
4 a sur... au Canada, à la télévision, vous allez voir qu'une
5 grande... de certains de ces... certaines de ces chaînes font
6 l'objet d'une licence, ont fait l'objet d'une licence, et
7 d'autres sont distribuées au Canada sans faire l'objet d'une
8 licence et d'exploitation, et sans contribuer non plus au
9 réseau en versant de l'argent.

10 Donc, tout cela dépend, évidemment, de la
11 politique. En saison électorale, vous allez avoir CNN, MSNBC,
12 Fox News... enfin, toutes ces stations d'information, et les
13 trois que j'ai citées sont autorisées pour distribution au
14 Canada sans être licenciées.

15 Voilà, j'espère que c'est plus clair.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Oui. Alors, la
17 distribution, la radio- télédistribution, vous avez Bell,
18 Rogers, les grandes entreprises qui offrent des canaux, est-
19 ce que ces grandes entreprises, si elles veulent ajouter un
20 canal non canadien à la liste, est-ce qu'elles doivent
21 s'adresser au CRTC? Et à quels critères doivent-elles se
22 plier pour faire ce travail, pour ajouter, justement, un
23 diffuseur non canadien?

24 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, tout dépend de
25 ce qui se passe. Évidemment, il ne faut pas que ce soit
26 controversé, comme produit, comme contenu. Il y a des cas où
27 il y a consentement public pour l'ajout et, dans la plupart
28 des cas, nous examinons la situation sous l'angle de la

1 concurrence. Question culturelle... le canal culturel, par
2 exemple, on va se demander si sa situation sera viable. Et
3 puis, il y a des cas au CRTC, enfin dans le passé, il y a eu
4 des cas où on a... on s'est vraiment demandé s'il fallait
5 ajouter certains canaux, comme Al Jazeera en anglais, c'est-
6 à-dire quelles conditions allait-on imposer, et alors,
7 allions-nous avoir notre processus public à un moment donné
8 pour réexaminer tout cela. Est-ce que nous devrions mettre
9 certains canaux automatiquement pour la distribution au
10 Canada? Ensuite, nous demandons si c'est compétitif ou ça
11 fait une concurrence aux canaux déjà existants au Canada.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et ça, c'est tout à
13 fait public comme procédures? Chaque fois que vous avez
14 affaire à un diffuseur non canadien, vous examinez sa
15 position et tout cela est connu publiquement, le public peut
16 répondre et intervenir?

17 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, une entreprise
19 de diffusion qui va vouloir parrainer un diffuseur non
20 canadien, qu'est-ce qu'elle doit faire cette entreprise? Est-
21 ce qu'elle doit faire la preuve de quelque chose, au sujet
22 des risques encourus par exemple? Est-ce qu'elle doit se dire
23 d'accord avec ce que peut imposer le diffuseur étranger?

24 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Vous parlez de
25 certification, c'est quoi?

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Eh bien, un diffuseur
27 non canadien doit-il se plier à certains critères? Doit-il...
28 enfin, le diffuseur canadien doit-il assumer une partie des

1 risques de la diffusion du signal d'un diffuseur étranger?

2 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** De façon générale, non.
3 Les entreprises de diffusion licenciées sont responsables du
4 contenu au Canada. Par exemple, s'il y a diffusion d'un
5 signal étranger, bien évidemment, le diffuseur canadien
6 devient responsable. Mais les entreprises étrangères n'étant
7 pas licenciées par le Canada, alors je dirais
8 qu'effectivement qu'on nous présente dans ce cas-là un
9 ensemble d'informations relatives aux droits d'auteur, aux
10 exigences à cet égard, on doit nous prouver qu'il n'y a pas
11 de droits détenus au Canada et sinon, ce serait
12 automatiquement bloqué.

13 Et puis ensuite, il y a le critère de la
14 concurrence, et au fil des décennies, le CRTC a décidé
15 d'ajouter de plus en plus d'acteurs.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et si on revient à
17 CRT25, il y a une longue liste ici qui nous intéresse, mais
18 le CRT25 nous donne une idée de cette liste, justement. C'est
19 donc la politique règlementaire qui... le CRTC-2024-1.

20 **--- PIÈCE No. CRT000025:**

21 Broadcasting Regulatory Policy CRTC
22 2024-1

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Si vous descendez, vous
24 avez toute une liste. On va descendre cela tandis que je vous
25 parle pour donner quand même une idée des diffuseurs non
26 canadiens qui sont autorisés, qui ont été autorisés à faire
27 partie de cette liste. Comme vous l'avez dit, elle a augmenté
28 au fil des ans, cette liste, et elle n'a pas beaucoup... y'en a

1 pas beaucoup qui ont été retirés. Autrement dit... mais rares
2 sont les diffuseurs étrangers à être retirés de cette liste
3 pour des raisons administratives parce qu'ils vont arrêter de
4 diffuser ou d'être exploités.

5 Alors, corrigez-moi si j'ai tort, mais il y a
6 un cas où un diffuseur non canadien a été retiré de cette
7 liste pour une autre raison qu'une raison administrative.
8 Y'en a aucun, n'est-ce pas?

9 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Vous avez raison.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, c'est une assez
11 longue liste, encore une fois. Est-ce que vous pouvez nous
12 parler du processus du CRTC pour prendre la décision de
13 retirer un diffuseur étranger? Alors ça, il y en a eu un,
14 c'était RT et RT France. C'est ça?

15 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, effectivement. Je
16 vais vous contextualiser un petit peu cela. Comme je l'ai dit
17 tout à l'heure, le gouvernement a des façons très limitées,
18 outre que le CRTC, c'est-à-dire il peut d'abord demander un
19 rapport et dans le cas de Russia Today, il y a été question
20 de faire un rapport sur le respect de la loi à la faveur de
21 l'invasion de l'Ukraine. Il y a donc eu un processus public
22 qui a été mis en place et nous avons des délais très serrés,
23 deux semaines. Nous avons eu des audiences publiques avec
24 dépôt de preuves publiques. À la fin, le Conseil a décidé que
25 RT devait être retiré de la liste.

26 Depuis lors, nous avons reçu d'autres
27 plaintes, notamment une concernant Fox News. On nous
28 demandait pourquoi est-ce qu'on... cette chaîne s'en prenait

1 aux LGBTQ+ et je suis... et il y a eu plus de 7 000
2 interventions à cet égard.

3 Depuis, le CRTC a dit que, dans son travail
4 règlementaire, nous allons réexaminer l'établissement de
5 cette liste, la gestion de cette liste parce que, dans le cas
6 de RT et de la plainte – qui est encore active parce qu'elle
7 n'est pas terminée – concernant Fox News, qu'il s'agit donc
8 d'un problème de plus en plus important pour le CRTC et qui...
9 le CRTC qui va revoir ses procédures, ses façons de faire
10 dans l'avenir. Nous n'avons pas annoncé encore la façon dont
11 nous allons nous y prendre.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. Donc, beaucoup
13 de choses à traiter ici, alors passons à COM602.

14 **--- PIÈCE No. COM0000602:**

15 PC Number: 2022-0183

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je crois comprendre que
17 c'est l'ordre en conseil dont vous avez parlé et qui demande
18 au CRTC de considérer et d'examiner l'inclusion de RT et RT
19 France sur la liste des fournisseurs autorisés pour la
20 distribution.

21 Passons au préambule, troisième paragraphe.

22 Le troisième paragraphe à la page 2 :

23 « Il est attendu que le gouvernement
24 du Canada a des inquiétudes au sujet...
25 sur la question de savoir si les
26 programmes diffusés par RT et RT
27 France vont à l'encore des règlements
28 faits par le Conseil en vertu de la

1 loi et si ces programmes sont
2 diffusés par un diffuseur canadien. »

3 Et si vous pouvez aller au paragraphe... au
4 cinquième paragraphe qui dit :

5 « Par conséquence, Son Excellence le
6 Gouverneur général en Conseil, sur la
7 recommandation du ministre du
8 Patrimoine canadien, conformément à
9 l'article 15 de la *Loi sur la*
10 *radiodiffusion*, demande que le
11 Conseil de la radiodiffusion du
12 Canada tienne des audiences qui
13 auront lieu pas plus qu'une journée
14 après la date d'entrée en vigueur de
15 cette ordonnance pour décider si RT
16 et RT France devraient être retirés
17 de la liste des programmes et
18 stations... des services de
19 programmation et des stations non
20 canadiens autorisés à distribuer et
21 faire un rapport le plus tôt
22 possible, mais au plus tard deux
23 semaines après la date d'entrée en
24 vigueur de cette ordonnance. »

25 Donc, ça confirme le court délai dont vous
26 aviez parlé.

27 Alors, ce processus pour évaluer l'inclusion
28 de RT sur cette liste n'a pas été amorcé suite à une plainte

1 ou à l'initiative du CRTC, c'était une ordonnance en Conseil
2 pour amorcer le processus. N'est-ce pas?

3 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que c'est
5 quelque chose que le CRTC aurait pu entreprendre de son
6 propre chef en vertu de son autorité?

7 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, j'aimerais
9 passer à la décision rapidement, c'est CRT51.

10 **--- PIÈCE No. CRT0000051:**

11 Review of the authorization to
12 distribute Russia Today (RT) and RT
13 France pursuant to the List of non-
14 Canadian programming services and
15 stations authorized for distribution

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et c'est la « Décision
17 de radiodiffusion CRTC 2022-68 » en date du 16 mars 2022.

18 Passons au premier paragraphe du résumé, s'il
19 vous plait, du sommaire. Ça résume très bien.

20 « Le Conseil estime que
21 l'autorisation continue des RDE... des
22 EDR pour distribuer RT (anciennement
23 connue comme Russia Today) et RT
24 France n'est pas dans l'intérêt
25 public, car ils contiennent... car le
26 contenu... », dis-je bien, « ...semble
27 constituer des commentaires abusifs
28 puisque ça a tendance à exposer des

1 Ukrainiens à la haine et au mépris en
2 fonction de leur race, de leur
3 origine nationale ou ethnique, et
4 donc, que la diffusion des programmes
5 n'est pas éthique en vertu de la
6 politique, des objectifs de la
7 politique de la *Loi sur la*
8 *radiodiffusion.* »

9 Donc, ce n'était pas dans l'intérêt public de
10 continuer à permettre la diffusion. Donc, ce n'était pas dans
11 l'intérêt du public parce qu'il a été décidé que le contenu
12 était des commentaires abusifs, comme on les interprète en
13 vertu de l'article 5(b) qu'on a vu dans ces règlements.

14 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Dans la décision elle-
15 même, une ou deux pages plus loin, on parle de l'article 5(b)
16 et on dit spécifiquement que ça touche les entités ayant des
17 licences et non pas les autres. Et donc, cependant, dans ce
18 cas-ci, nous l'appliquons pour protéger le bien public et le
19 Conseil avait décidé que ça allait s'appliquer et que ça
20 serait, donc, anti-éthique vis-à-vis des objectifs de la
21 politique.

22 Je sais que c'est un peu flou, mais je
23 voulais dire très clairement... je veux dire clairement, dis-je
24 bien, que nous appliquons cette loi parce qu'il y a un
25 parallèle, mais ça démontre aussi pourquoi il nous faut un
26 cadre de politiques plus clairement définies pour déterminer
27 ce qu'on ajoute et ce qu'on retire de la liste.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord. Alors, comme

1 vous dites, une entité qui n'est pas autorisée, donc qui
2 n'est pas limitée... n'est pas assujettie à la règle, mais si
3 c'était un titulaire de licence qui commettait ces actes, ça
4 irait à l'encontre du Règlement, donc ce titulaire de licence
5 serait... ferait l'objet de sanctions.

6 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous n'avez pas fait ce
8 processus pour déterminer comment et pourquoi un diffuseur
9 non canadien pourrait être retiré de la liste, mais je
10 suppose qu'il y aurait d'autres façons qu'un diffuseur non
11 canadien ne mérite pas de rester sur la liste pour protéger
12 le bien public.

13 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous plus de
15 spécificités à nous donner pour ce qui est de la portée de ce
16 processus futur ou des délais du CRTC? Est-ce que cela va se
17 faire au cours des cinq prochaines années, au cours des douze
18 prochains mois ou quoi?

19 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Ça ne serait pas au
20 cours des cinq prochaines années. Je dirais que c'est quelque
21 chose qui est tout à fait sur notre radar maintenant, et je
22 dois faire attention, néanmoins, parce que ce qu'on va faire
23 à l'avenir, nous avons beaucoup de travail à faire. Nous
24 allons devoir donner priorité à certaines de nos priorités.
25 Je pense qu'au nom du personnel, je peux vous dire que c'est
26 quelque chose auquel nous travaillons activement, mais je ne
27 peux pas vous donner de date précise où nous allons aller de
28 l'avant avec les considérations publiques.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et la portée, est-ce
2 que le CRTC va envisager la possibilité de réadmettre ces
3 diffuseurs à la liste ou est-ce qu'on parle seulement des
4 critères de retrait de la liste?

5 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je ne peux pas vous
6 parler de la discrétion du Conseil, nous ne leur avons pas
7 donné de recommandations fermes encore, mais ce que nous
8 avons dit publiquement jusqu'ici, c'est que ça serait les
9 deux. Mais je ne peux pas être plus précis, car je ne peux
10 pas aller à l'encontre de la discrétion du Conseil pour
11 l'avenir.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** D'accord.

13 On pourra enlever ce document.

14 J'aimerais maintenant parler du processus de
15 plaintes auprès du CRTC. Dans votre résumé, vous avez dit
16 qu'il n'y avait pas de mécanisme erroné de dépôt de plaintes.
17 Qu'est-ce que ça veut dire exactement et quel est le
18 processus à suivre lorsqu'une plainte arrive?

19 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Bon, alors, le CRTC, et
20 je pense qu'on l'a déjà dit publiquement, le CRTC fait très
21 bien certaines choses, notamment les audiences publiques, le
22 responsable l'a dit dans les discours, il faut mieux aller
23 rejoindre les Canadiens, monsieur et madame Tout-le-Monde.
24 Nous savons quoi faire ou comment aller joindre les
25 Canadiens.

26 Alors, une chose que nous voulons faire,
27 c'est encourager les gens à venir nous parler s'ils ont des
28 plaintes. Si vous allez sur le site du CRTC, il y a un bouton

1 qu'on peut cliquer pour les plaintes, pour contacter, et là,
2 si on clique sur ce bouton, on voit où déposer des plaintes.
3 Et c'est ce qu'on essaie de faire pour encourager plus de
4 membres du public à déposer des plaintes. Et on en a parlé en
5 public et ailleurs, les conseillers disent qu'il faut faire
6 un... qu'il faut mieux faire pour encourager les Canadiens à
7 venir nous parler. Alors, ça, c'est le premier point.

8 Donc, cela dit, si quelqu'un nous contacte
9 avec une plainte, ils peuvent nous envoyer une lettre. Il y a
10 une demande de Partie 1, mais ce qu'on essaie de faire
11 maintenant, c'est... il y a une politique qui dit y'a pas de
12 méthode erronée. Alors, il y a une demande où on dit, par
13 exemple, une plainte qui dit, « j'aimerais que vous examiniez
14 une plainte particulière ». Notamment, c'est une plainte qui
15 dit que quelqu'un n'est pas... une compagnie n'est pas
16 canadienne ou contrôlée par des intérêts canadiens. On a des
17 cas où quelqu'un nous écrit qu'il y a une plainte reçue, mais
18 ils ne savent pas que nous avons un processus très technique,
19 donc nous les contactons pour dire nous allons l'estimer
20 comme faisant partie de la Partie 1. Nous allons le publier
21 pour commentaires, il y aura un dossier public, et c'est le
22 genre de choses qu'on essaye de faire de plus en plus, pour
23 dire qu'il n'y a pas de méthode erronée.

24 Alors, si vous nous présentez une plainte,
25 nous allons essayer de l'envoyer au bon endroit. Alors, le
26 bon endroit, c'est peut-être nous à l'interne. Je regardais
27 notamment les plaintes pour les stations de radio. L'an
28 dernier, le personnel a étudié 350 à 360 plaintes, donc une

1 plainte par jour. Ça n'inclut pas les plaintes que nous
2 envoyons au Conseil canadien des normes de diffusion, ça
3 n'inclut pas les plaintes qu'on ne peut pas traiter.
4 Quelqu'un a écrit pour dire « je n'aime pas telle ou telle
5 personne, vous ne devriez pas permettre que cette personne
6 paraisse à la TV... à la télé », c'est une plainte, mais on ne
7 peut rien faire.

8 Alors, on a tout un éventail de genres de
9 plaintes, mais je pense qu'on pourrait mieux communiquer.
10 Comment aider les gens à communiquer avec nous, c'est quelque
11 chose qui nous intéresse beaucoup au Conseil, nous cherchons
12 à améliorer nos méthodes, nos procédures.

13 Cela dit, si quelqu'un qui nous regarde
14 aujourd'hui a une plainte à faire, communiquez avec nous et
15 nous essaierons d'appliquer le principe d'aucune méthode
16 erronée. Et si c'est une plainte pour un titulaire de licence
17 particulier, nous allons la conserver pour la prochaine fois
18 que cette licence particulière sera réétudiée et nous allons
19 tenir compte de cette plainte dans le contexte. S'il s'agit
20 d'une plainte contre un diffuseur particulier, souvent, nous
21 contactons le diffuseur lui-même pour essayer d'avoir une
22 réponse.

23 Mais là encore, chaque plainte est
24 individuelle, il faut donc l'étudier individuellement. Il n'y
25 a pas vraiment de plainte uniforme, disons, générale.

26 Je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner
27 une réponse plus précise.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Ça va, y'a pas de

1 problème. Donnez-nous une idée des plaintes que le Conseil
2 reçoit à chaque année et à laquelle... auxquelles il peut
3 donner suite. Est-ce qu'il s'agit de centaines?

4 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, c'est dans les
5 centaines. Entre la radio et la télévision, et je vais devoir
6 confirmer avec le personnel, mais je dirais que c'est 5- ou
7 600 plaintes que nous recevons, dont nous sommes saisis à
8 chaque année. Il y en a plus pour la radio que pour la
9 télévision, et ça n'inclut pas les différentes organisations
10 qui nous font rapport.

11 Alors, nous, recevons beaucoup de plaintes
12 tout au long de l'année.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** En général, est-ce que
14 ces plaintes portent sur le contenu?

15 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. Habituellement, il
16 s'agit du contenu. Mais là, encore là, une plainte peut être
17 n'importe quoi. Ça peut être quelqu'un qui écrit pour dire
18 « je ne pense que vous règlementiez bien le système canadien
19 de radiodiffusion parce que je ne vois pas suffisamment de
20 points de vue », et je pense que ça revient au contenu, mais
21 je pense qu'à la base, le contenu se trouve dans toutes les
22 plaintes.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Un des panélistes ce
24 matin a demandé... a parlé du processus de plaintes en vertu du
25 Conseil canadien de réglementation de diffusion dont vous
26 avez parlé. Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit et
27 quelle est la relation entre le CRTC et cette autre
28 organisation des normes?

1 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** En général, de façon
2 générale, l'autorité de réglementation, c'est le CRTC. Donc,
3 ça relève de nous. Cela dit, il y a un autre système de
4 réglementation, nous encourageons le secteur privé à créer
5 des organismes comme le CBSC, il y a la Commission pour les
6 plaintes sur les services de télédiffusion, et nous faisons
7 ça pour deux raisons.

8 D'abord, le volume; deuxièmement, parce que
9 certaines plaintes pour lesquelles nous ne voulons pas
10 nécessairement qu'un fonctionnaire prenne la décision, mais
11 on veut les envoyer au CBSC qui est appuyé par tout un
12 éventail de diffuseurs. Alors, nous voulons leur donner le
13 choix de décider si les plaintes sont valables ou non.

14 Alors, par exemple, s'il y a un diffuseur qui
15 émet des... qui tient des propos offensants hors des heures
16 normales, la nature d'un contenu particulier, mais c'est
17 quelque chose qu'ils vont décider, sur laquelle ils vont
18 statuer et émettre un rapport. Si la plainte est fondée, ils
19 vont demander que le diffuseur qui a dépassé les bornes
20 présente un avis public. Par exemple si un diffuseur – et ça
21 arrive assez souvent –, si un diffuseur permet un langage
22 grossier à un horaire où les enfants sont devant la
23 télévision, ils vont devoir diffuser plusieurs fois des
24 excuses pour dire, voilà, c'est arrivé, nous allons retirer...
25 nous allons faire en sorte que ça ne se reproduise plus.

26 Cela dit, l'autorité revient à nous. Si le
27 CCNR n'est pas d'accord avec la décision, ils peuvent nous
28 renvoyer la décision parce que la décision finale nous

1 revient. Ça n'arrive pas souvent, mais c'est... il est déjà
2 arrivé que quelqu'un a eu un cas présenté devant le CCNR et
3 ça nous a été remis, mais...

4 Et le CCNR ne couvre pas Radio-Canada qui a
5 des responsables pour le côté anglais et le côté français. La
6 plupart des autres diffuseurs privés relèvent du CCNR et en
7 font une condition de service. Ils doivent faire partie du
8 CCNR pour que les plaintes soient adressées là.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous êtes au
10 courant de toutes les plaintes de diffusion qui requièrent
11 une décision quelconque?

12 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Pas celles qui sont
13 présentées au CCNR. Le CCNR a un rapport qu'il nous transmet.
14 Généralement, ils nous font part de leur décision à titre de
15 courtoisie. Comme directeur de diffusion, mon personnel
16 m'informe lorsqu'il y a des plaintes fréquentes au sujet d'un
17 sujet particulier, mais étant donné le volume, je ne vois pas
18 toutes les plaintes.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** À votre connaissance,
20 le CRTC a-t-il déjà reçu des plaintes d'ingérence publique
21 étrangère pour la diffusion?

22 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je n'ai rien vu
23 jusqu'ici spécifiquement sur l'ingérence étrangère, mais j'ai
24 vu de nombreuses plaintes où une diffusion appuie la position
25 d'un gouvernement étranger, pas nécessairement d'ingérence au
26 niveau des élections, et je dois faire attention, je n'ai... je
27 ne me souviens pas d'avoir vu des cas de ce genre. Il
28 faudrait que j'étudie toutes les plaintes au CRTC, donc je ne

1 peux pas dire que ça n'a jamais été fait. Je suis conscient
2 qu'on a envoyé des plaintes pour certains diffuseurs
3 alléguant qu'ils représentent des points de vue à l'appui de
4 gouvernements étrangers.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. Vous dites... vous
6 avez parlé d'une plainte de Egale Canada contre Fox News, et
7 je voulais montrer la plainte pour qu'elle soit lue
8 officiellement dans le dossier.

9 CRT47.

10 **--- PIÈCE No. CRT0000047:**

11 Open Letter: Egale Canada calls on
12 the CRTC to Hold a Public
13 Consultation on the Broadcasting of
14 the American Fox News Channel in
15 Canada

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** L'image? Présentez
17 l'image. Je pense qu'on pourra la voir. Alors, descendez un
18 peu.

19 Est-ce que c'est la plainte qui avait été
20 déposée?

21 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Bon. Alors, vous avez
23 mentionné plus tôt qu'aucune décision n'avait été prise
24 jusqu'ici, mais qu'il y en avait une ou qu'il y a encore des
25 décisions à prendre au sujet de cette plainte.

26 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Le dossier est encore
27 ouvert. Dans ce cas-ci, il y a deux choses dont je peux vous
28 parler. Ici, ça faisait partie d'une... c'était une demande,

1 donc, de « no wrong door », et étape 1. Et donc, nous leur...
2 nous les avons contactés en septembre 2023 pour dire que nous
3 allions tenir un processus ultérieur pour expliquer comment
4 les choses seront traitées.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et autre plainte dans
6 votre entrevue auprès du Conseil, vous avez parlé des
7 défenseurs.

8 Donc le document CRT40.3.

9 **--- PIECE No. CRT0000040.003:**

10 Complaint to the Canadian Radio-
11 television and Telecommunications
12 Commission (CRTC) Against China
13 Global Television Network (CGTN) and
14 China Central Television (CCTV)
15 Channel 4

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'on pourrait
17 descendre?

18 Est-ce qu'il s'agit là de la plainte que vous
19 avez mentionnée dans votre entrevue auprès du Conseil?

20 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous
22 pourriez nous expliquer de quoi il s'agit exactement et
23 comment cette plainte a été traitée par le CRTC?

24 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. Il s'agit d'une
25 plainte encore ouverte. Aucune décision n'a été émise
26 jusqu'ici.

27 Le Safeguard Defender, c'est lorsque le...
28 c'est le nombre de canaux chinois qui sont autorisés à

1 distribuer au Canada, donc ils ne détiennent pas une licence
2 et il y a eu des preuves de présentées qui présentaient,
3 donc, des confessions forcées, des confessions suite à de la
4 torture. Donc, ç'a été porté à notre attention et en
5 demandant qu'on les retire de la liste.

6 Le dossier contient tout un retour entre...
7 nous avons parlé à cette compagnie, ils sont revenus avec une
8 réplique point par point où essentiellement ils niaient
9 toutes les allégations.

10 Une des raisons pour lesquelles le Conseil
11 n'a pas encore émis de décision, nous regardons tout le
12 contexte de la façon dont on ajoute et retire des choses au
13 dossier. C'est notre capacité de faire enquête sur les
14 questions de fait : l'accusé présente des questions de fait,
15 les accusations qu'il s'agissait de confessions suite à de la
16 torture, le diffuseur a dit c'est faux.

17 Toute personne raisonnable pourrait avoir un
18 avis différent lorsqu'on lit le document, mais nous n'avons
19 pas de capacité indépendante de faire enquête surtout dans un
20 pays... pour voir si un pays étranger a fait de la... a commis de
21 la torture.

22 Ça soulève une question importante pour le
23 Conseil. Nous avons des faits qui sont contestés, des faits
24 qui sont manifestement sérieux – des allégations de torture,
25 c'est quelque chose de très sérieux, de très grave. Alors,
26 sur quelle base pouvons-nous retirer ce canal ou conserver ce
27 canal sachant que tout cela, ça pourrait affecter des
28 centaines d'autres canaux qui sont sur la liste.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci.

2 Nous allons maintenant passer au CRT59 qui
3 est la réponse de CCTV-4.

4 **--- PIÈCE No. CRT0000059:**

5 CCTV/CGTN Response to CRTC Complaint

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et êtes-vous... savez-
7 vous que ces deux stations font partie de médias dirigés par
8 l'État, que ce ne sont pas des diffuseurs chinois autonomes?
9 Est-ce que c'est comme ça que vous le comprenez?

10 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** <Non interprété> Yes.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et voici la réponse que
12 vous avez reçue, c'est exact?

13 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. Est-ce que vous
15 savez que le régulateur britannique a également été saisi
16 d'une telle affaire par Safeguard Defenders et qui a décidé
17 de retirer la station de la diffusion?

18 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, c'est une plainte
20 ouverte qui est en cours et aucune décision n'a été rendue?

21 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Non.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Allons à CEF-302_R.

23 **--- PIÈCE No. CEF0000302 R:**

24 Memo for CCE_Summary 2022-0925

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, il s'agit d'une
26 note émise par le Bureau du DGE en date du 19 août 2024. Est-
27 ce que vous avez vu ce document?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Non, je l'ai reçu hier.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous eu la
2 possibilité de l'examiner?

3 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Très rapidement.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Allons à la page 4 de
5 ce document. Premier paragraphe.

6 Nous allons mettre les choses en contexte.
7 Essentiellement, ça dit que cette note est :

8 « ...en réponse à une plainte déposée
9 au Bureau relativement à une plainte
10 d'ingérence étrangère lors de la 44^e
11 élection générale... »

12 Et :

13 « ...il y a pas suffisamment de preuves
14 qui ont été trouvées pour soutenir
15 cela... »

16 Et je vais vous lire certaines parties de la
17 note relativement au mandat du CRTC.

18 Allons à la page 60, en bas, 143. Continuons
19 pour voir les deux.

20 Donc, on dit essentiellement que le Bureau a
21 effectué plusieurs entrevues de Chinois d'origine... de
22 Canadiens d'origine chinoise et a conclu que les enjeux
23 suivants étaient particulièrement pertinents.

24 Ensuite, il y a une liste qui a été...

25 On va passer au numéro (ix) en chiffres
26 romains qui dit que... une dernière phrase :

27 « En outre... », donc, il y a un nom
28 qui a été caviardé, « ...(les noms des

1 sujets interviewés) ont signalé que
2 les médias et les stations radio
3 étaient essentiellement détenus par
4 des entités chinoises ou par la Chine
5 elle-même. »

6 Au paragraphe suivant, don 147, donc il y a
7 les conclusions. Allons au chiffre romain... plus bas, en fait
8 au 148.

9 « Les informations recueillies
10 indiquent que des orientations
11 étaient données par des responsables
12 du Parti communiste chinois... »

13 Et cela a été expliqué par le biais, donc, du
14 consul général.

15 Nous allons au paragraphe 149 qui dit que :

16 « La campagne en général, c'est-à-
17 dire l'orientation et l'impulsion ont
18 été amplifiées par le truchement
19 d'une approche à plusieurs étapes
20 sous l'effet de personnes membres
21 d'associations en Chine au Canada et
22 dans des médias sociaux ainsi que
23 dans des médias imprimés et
24 diffusés. »

25 Au paragraphe 166 maintenant... 156, pardon.

26 Donc,

27 « Le contrôle étranger des médias et
28 diffuseurs canadiens peut être... peut

1 aller à l'encontre des exigences
2 règlementaires et il y a lieu de
3 tenir compte ou d'envisager de
4 diffuser ces informations si c'est
5 jugé approprié. »

6 Donc, si effet l'impulsion et les
7 orientations relativement à la façon de traiter les messages
8 par des partis politiques, est-ce qu'on risque... si on tient
9 compte de ça, est-ce qu'on risquerait d'aller à l'encontre
10 des principes énoncés?

11 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Écoutez, oui, ça serait
12 possible.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que ça ferait
14 une différence si c'était des... si ces messages étaient émis
15 pendant des élections?

16 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Quant à la gravité, je
17 ne pourrais pas me prononcer à ce sujet par rapport à la
18 façon dont les commissaires devront traiter de la chose.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et si le Parti
20 populaire chinois donne des orientations pour amplifier les
21 informations fausses ou trompeuses, est-ce que ça pourrait
22 être à l'encontre des règlements établis?

23 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Ce pourrait être le cas.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, à la dernière
25 page, le Bureau dit que la diffusion auprès du CRTC sur ces
26 questions relatives à la détention par des intérêts étrangers
27 de médias canadiens, est-ce que cela a été fait selon vous?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Ç'a été fait... la

1 diffusion a été... la divulgation a été faite la semaine
2 dernière.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** C'était à la faveur
4 d'une demande?

5 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** C'était un courriel qui
6 a été envoyé à ma connaissance, et donc, il va falloir
7 déterminer ce que sera la prochaine étape.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'il faudrait
9 que ce soit rendu public comme les autres plaintes dont vous
10 avez été saisi?

11 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Pour vous dire
12 honnêtement, je n'ai pas eu la possibilité de parler avec nos
13 juristes quant à cette question-là et je vous dirais peut-
14 être que oui, mais nous ne savons pas parce que nous ne
15 sommes pas encore au bout du processus.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Très bien. Alors,
17 compte tenu des réserves que vous avez exprimées du fait que
18 la chose est en cours, est-ce que vous pouvez nous dire autre
19 chose au sujet des informations que vous avez reçues d'OCCE?

20 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, écoutez, ça
21 concerne essentiellement un diffuseur du Grand-Vancouver et
22 il y a des préoccupations qui ont été exprimées au sujet
23 d'une couverture biaisée. Je n'ai pas tout ça sous les yeux,
24 mais je dirais que de façon toute générale, il faut examiner
25 chaque cas en fonction évidemment de la situation et il y a
26 aura une mise en contexte par les conseillers à un moment
27 donné pour le renouvellement de la licence dans l'avenir.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Passons à CAN1080.

1 --- PIÈCE No. CAN001080 R01:

2 PRC Foreign Interference in Canada: A
3 Critical National Security Threat -
4 CSIS IA 2021-22/31A

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Bien.

6 Ça, ç'est une évaluation par le SCRS, et en
7 page 2, en date du 8 septembre 2021, on voit qu'il y a des
8 ingérences étrangères par le Parti communiste chinois au
9 Canada qui est fondamental sur le plan de sécurité nationale.

10 Allons au paragraphe 12 ou 13, on dit qu'il y
11 a des ingérences qui sont exercées par le parti, il y a des
12 médias qui sont présents au Canada et qui ciblent
13 essentiellement des ressortis qui sont d'origine chinoise. Et
14 nous voyons ici, il est dit que :

15 « Au Canada, les acteurs en matière
16 d'ingérence étrangère positionnent le
17 Parti communiste chinois sous un jour
18 favorable et cela va à l'encontre,
19 donc, de ce qu'estiment les Chinois
20 qui vivent au Canada. »

21 Bien. Alors,

22 « Le gouvernement communiste chinois
23 pose un problème croissant dans les
24 médias. »

25 Le deuxième point centré, on dit que :

26 « Les acteurs du Parti communiste
27 chinois cherchent à utiliser les
28 médias canadiens pour infléchir

1 l'opinion canadienne. »

2 Alors, si l'on se concentre sur la partie que
3 j'ai lue ou les parties que j'ai lues, est-ce que cela
4 concerne ou touche de près ou de loin les dispositions
5 réglementaires administrées par le CRTC et est-ce que ça
6 concerne sa réaction?

7 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dirais oui,
8 éventuellement. Essentiellement, c'est une question qui nous
9 intéresse pour autant que je sache, mais j'étais pas au CRTC
10 à l'époque où ce problème a surgi, et nous sommes dans le
11 domaine public à cet égard, et je dirais que le Conseil
12 s'intéresse sans doute de très près à ce genre de choses.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Prochaine question.
14 Avant que vous interveniez comme témoin dans cette audience,
15 est-ce que vous aviez une idée de ce qui se passait? Est-ce
16 que vous aviez une idée de la nature de ce que... de ce dont je
17 viens de vous lire?

18 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Non pas vraiment dans le
19 détail, et pas à titre officiel, évidemment. J'ai regardé ce
20 qui se passait dans la presse, il y a des questions qui ont
21 été soulevées et cela a attiré mon attention, mais en tant
22 que cadre supérieur au CRTC, je n'ai pas vu cela parce que
23 nous ne nous intéressons pas à ces problèmes.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors donc, allons au
25 paragraphe 209-3 (sic), (inintelligible) le document 11295...
26 13.

27 **--- PIÈCE No. CAN011293:**

28 China: Domination of Chinese-Language

1 Media in Canada Poses National

2 Security Threats - IM 30/2023

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Le titre, c'est

4 « Domination des médias de langue chinoise au Canada qui
5 posent des menaces sur le plan de la sécurité nationale ».

6 Je vais vous en lire de grands extraits, et
7 d'abord :

8 « Le Parti communiste chinois qui a
9 un discours amical inonde les médias
10 de langue chinoise au Canada et la
11 censure, y compris l'autocensure est
12 très répartie... est très présente à
13 cause de cela, et cela inclut, donc,
14 les médias comme les journaux et les
15 nouveaux médias en ligne. »

16 Il est dit ici que le Parti communiste a pour
17 stratégie de :

18 « ...définir le milieu des médias afin
19 de contrôler le discours et de
20 contrôler les plateformes qui sont
21 cachées, clandestin. »

22 Et :

23 « Le Parti communiste contrôle le
24 discours en limitant les possibilités
25 pour les voix divergentes de
26 s'exprimer en donnant des... en versant
27 des incitatifs économiques. »

28 Bon, évidemment, il y a des parties qui sont

1 caviardées. Et ensuite :

2 « Le Parti communiste a la
3 possibilité d'influencer les médias
4 de langue chinoise, et donc, de
5 donner forme à l'opinion publique et
6 de jouer un rôle déterminant dans
7 d'autres activités, y compris les
8 efforts de répression transnationaux
9 et des tentatives d'influencer les
10 résultats des élections. »

11 Voilà donc, ça, ce sont des parties que j'ai
12 lues et qui nous donnent une indication de ce qui se passe et
13 peut-être il y aurait que nous serions en présence d'une
14 infraction à la réglementation du CRTC.

15 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je ne dirais pas que ça
16 engage notre autorité, mais évidemment, ça peut nous pousser
17 à vouloir examiner la question de plus près parce qu'il y a
18 les questions de contrôle de faits aussi qui se posent en
19 fonction de l'évaluation à laquelle nous avons participé.

20 Mais encore une fois, il faut être prudent.
21 Je parle encore au nom du personnel du CRTC et pas des
22 conseillers. La question est beaucoup plus la question des
23 intérêts économiques, des incitatifs déployés à cet égard
24 pour influencer le processus d'octroi de la licence, et le
25 CRTC sera certainement intéressé à certaines questions.
26 Alors, quant à savoir s'ils doivent le faire à titre
27 d'organisme de réglementation avec les pouvoirs dont ils
28 disposent, ça reste à déterminer.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'avant ces
2 audiences, vous étiez au courant de la nature de cette
3 situation et des jugements que ça entraîne?

4 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** <Non interprété>

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Bien. Parlons
6 maintenant du fait que vous ne travaillez pas avec le milieu
7 de la sécurité nationale. Premièrement, vous avez un
8 personnel qui est auto... qui des cotes de sécurité, n'est-ce
9 pas?

10 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, pour la plupart.
11 Les conseillers, eux, n'ont... les conseillers n'ont pas besoin
12 d'avoir des cotes de sécurité, et évidemment, la présidente,
13 elle, a un niveau supérieur qu'elle détient du gouvernement
14 et elle a une cote de sécurité. Les cadres supérieurs au CRTC
15 en général sont autorisés au niveau secret, et selon moi,
16 personne n'a de cote « très secret ».

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. Est-ce que le
18 CRTC a été informé au sujet de l'ingérence étrangère par un
19 organisme, un ministère, ou quelqu'un du milieu de la
20 sécurité du gouvernement fédéral?

21 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Pas directement. Je me
22 rappelle un cas dans le passé où il y a eu des plaints que
23 nous avons reçues du Haut-Commissariat indien, mais c'était
24 pas des affaires d'ingérence, mais plus récemment, à la
25 demande de la présidente et du secrétaire général, il y a eu
26 des rencontres préliminaires avec Sécurité publique
27 canadienne pour voir quel genre d'informations nous pourrions
28 échanger avec le milieu du renseignement, et ça, ça ne remet

1 pas en question notre indépendance, notre capacité à traiter
2 des documents secrets parce que nous prenons des décisions
3 sur la base de dossiers qui sont publics. Donc, nous ne
4 touchons au reste et nous avons des discussions générales à
5 cet égard.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, il serait utile
7 pour le CRTC de parler avec ces organismes compte tenu des
8 problèmes d'indépendance du CRTC, mais pour que vous ayez
9 accès à des informations qui vous seraient utiles?

10 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dirais que nous
11 souhaitons évidemment travailler en collaboration avec nos
12 homologues pour voir ce que nous pouvons faire, voir dans
13 quelle mesure des documents peuvent nous être transmis ou des
14 informations.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous seriez prêts
16 à assister à des séances d'information par le milieu du
17 renseignement?

18 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, effectivement, sous
19 réserve d'un protocole qui protège notre indépendance et
20 notre processus de prise de décision.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Très brièvement, dans
22 votre entrevue au paragraphe 58, vous avez dit que, selon
23 vous, le CRTC risque de ne pas être en mesure de réagir très
24 rapidement et que cela vous préoccupait. Est-ce que vous
25 pourriez nous en dire plus relativement aux allégations
26 touchant à l'ingérence étrangère?

27 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Écoutez, ce que je
28 voulais dire, en fait, c'est qu'il y a des prises de

1 décisions à la suite d'un processus public et s'il y a des
2 allégations, par exemple relatives à un radiodiffuseur ou un
3 diffuseur parce qu'il y aurait eu des pressions pour publier
4 des fausses informations ou des informations trompeuses, il
5 faudrait pouvoir, en l'espace de quelques heures, il faudrait
6 pouvoir agir, et ce n'est pas le travail d'un tribunal quasi
7 judiciaire.

8 De façon générale, nous ne sommes pas un
9 organisme d'application de la loi. Évidemment, il y a
10 l'application de la loi dans le cadre de l'antispam, par
11 exemple, mais sinon, non. Nous ne sommes pas un organisme
12 d'application de la loi. Nous n'avons pas les pouvoirs
13 nécessaires pour cela et tout ce qui pourrait... nous
14 bâtissons, en fait, des dossiers publics, comme n'importe
15 quel organisme et nous avons le pouvoir de retirer un
16 diffuseur des ondes, effectivement, mais la procédure n'est
17 pas comme un tribunal.

18 Et nous... je dirais que s'il y a des craintes
19 au sujet des élections, au sujet d'une mésinformation qui
20 circulerait à cette... durant cette période, il faudrait que le
21 CRTC puisse agir rapidement. Et on a la possibilité d'agir
22 après coup par le truchement d'une enquête, par
23 l'application, par exemple, de pénalités administratives ou
24 monétaires, mais tout cela prend du temps et ça ne peut pas
25 être fait instantanément.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. Avant de
27 conclure, est-ce qu'il y a quelque chose que vous voudriez
28 dire à la Commission dont nous ne n'aurions pas parlé

1 jusqu'ici relativement à votre mandat.

2 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dirais quelques mots
3 au sujet des informations. D'abord, pour ce qui est des
4 services par des entités étrangères, il y a des contributions
5 de base qui existent et il faudrait avoir des fonds pour nous
6 occuper des télévisions indépendantes parce qu'il y a des
7 institutions démocratiques qui sont concernées. Par exemple,
8 il y a possibilité quand même de contrer la désinformation,
9 mais ce n'est pas une façon directe actuellement qui existe.
10 C'est quelque chose que nous pouvons faire. Nous pouvons
11 consacrer davantage de fonds à ce genre de lutte pour essayer
12 d'en arriver à des médias indépendants, plus indépendants
13 encore, au Canada.

14 Donc, nous ne nous percevons pas comme un
15 bureau de première responsabilité en la matière. Cela ne veut
16 pas dire que nous n'avons aucune responsabilité en matière
17 d'ingérence étrangère, mais force est de reconnaître que
18 c'est un véritable problème pour les Canadiens, que c'est
19 difficile, et notre... nous voulons jouer un rôle approprié à
20 cet égard et nous devons être financés.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Pas d'autres questions.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous allons nous arrêter
23 pendant 20 minutes et nous reviendrons à 15 h 30.

24 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
25 vous plait.

26 This sitting of the Commission is now in
27 recess until 3:30 p.m. Cette séance de la Commission est
28 maintenant suspendue jusqu'à 15 h 30.

1 --- Upon recessing at 3:11 p.m./
2 --- L'audience est suspendue à 15 h 11
3 --- Upon resuming at 3:33 p.m./
4 --- La séance est reprise à 15 h 33

5 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
6 vous plait.

7 This sitting of the Foreign Interference
8 Commission is now back in session. Cette séance de la
9 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en
10 session.

11 The time is 3:33 p.m. Il est 15 h 33.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, nous allons passer
13 au contre-interrogatoire.

14 Maitre Sirois pour l'ADRC... l'ADCR, pardon.

15 **--- M. SCOTT SHORTLIFFE, Sous la même affirmation:**

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour. Je suis
18 l'avocat pour l'ADCR.

19 Vous avez parlé ce matin d'une diffusion au
20 sujet d'une tornade qui serait annoncée à Ottawa par une
21 journée ensoleillée comme étant de l'information trompeuse
22 appuyée par le CRTC. Vous vous en souvenez?

23 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bon. J'aimerais vous
25 donner des exemples qui seront plus pertinents à notre
26 enquête. Alors, j'aimerais avoir votre avis sur ces
27 narratifs, à savoir s'il s'agit de déclarations trompeuses ou
28 non.

1 Un des exemples qui a été proposé par la
2 Russie est que l'aide financière envoyée à l'Ukraine est
3 employée par des fonctionnaires corrompus en Ukraine.

4 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dois faire très
5 attention. J'ai des opinions personnelles comme étant
6 canadien d'origine ukrainienne, en fait, mais ici, je parle
7 au nom du CRTC comme fonctionnaire du CRTC, et en tant que
8 tel, je ne devrais pas déterminer si quelque chose est
9 véritable ou non. J'ai utilisé l'exemple de la tornade parce
10 que c'était quelque chose de théorique, de foncièrement
11 ridicule, justement parce que je ne crois pas que, comme
12 fonctionnaire public, je doive présenter à savoir si quelque
13 chose est véritable ou non.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est un peu à cela que
15 je veux en venir. Vous voyez exactement à quoi je veux en
16 venir. Il y a des situations, des narratifs qui sont promus
17 par le Kremlin qui sont aussi ridicules que l'exemple que
18 vous avez donné de la tornade annoncée à Ottawa par une
19 journée de soleil.

20 Comme vous le savez, la Russie est en Ukraine
21 pour essayer d'éliminer un gouvernement nazi ou que c'est à...
22 ça jouit de l'appui de l'OTAN. Ce sont des choses qui... des
23 allégations qui sont russes... euh, qui sont ridicules.

24 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je n'ai pas vraiment
25 d'opinion. Je ne peux pas. Je témoigne comme fonctionnaire du
26 CRTC, je ne peux pas exprimer mon opinion comme personnelle,
27 il faudrait que ce soit... que ça fasse l'objet d'une plainte
28 présentée au CRTC et que la décision soit prise par le biais

1 d'un processus. Je ne peux pas vous répondre, donc, comme
2 témoin ici aujourd'hui.

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Et dans votre
4 témoignage plus tôt aujourd'hui, j'ai compris que le CRTC
5 pouvait entreprendre des enquêtes de son propre chef avant
6 qu'une plainte ne lui soit déposée

7 Est-ce qu'il s'agit ici d'un cas où le CRTC
8 pourrait faire enquête de son propre chef?

9 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dirais que quiconque
10 veut porter de l'attention... quelque chose à l'attention du
11 CRTC devrait le faire et que le CRTC, comme organisme
12 officiel, va décider s'il va faire enquête ou non. Et
13 j'encourage le public à apporter ses plaintes au CRTC pour ce
14 genre de questions.

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** J'ai d'autres narratifs
16 ou histoires au sujet du CRTC, mais je comprends que ce soit
17 inutile de les présenter maintenant.

18 J'aimerais que la Cour présente le document
19 CRTC51, s'il vous plait.

20 Il s'agit ici de la décision sur RT France.
21 J'imagine que vous êtes au courant de cette décision? On en a
22 parlé aujourd'hui.

23 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Pouvez-vous nous
25 expliquer plus en détail de quoi il s'agit ici?

26 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Bon, suite au renvoi par
27 le gouvernement nous demandant d'examiner la distribution de
28 RT et RT France, la Commission a tenu un processus public, a

1 remis de l'information et a pris une décision, à savoir que
2 RT et RT France devraient être retirés de la liste des
3 diffuseurs autorisés au Canada. Ce qui veut dire que les
4 compagnies canadiennes de câble et de satellite ne peuvent
5 plus offrir RT au Canada.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. J'aimerais
7 maintenant passer au paragraphe 48, s'il vous plait. Je ne
8 connais pas le numéro de page, je suis désolé. Voilà. 48.

9 Ici, nous voyons que :

10 « En ce qui concerne le Conseil,
11 toutes les EDR qui ont distribué RT
12 et RT France ont cessé la
13 distribution de ces services. Donc,
14 le retrait de services de la liste ne
15 changerait pas la distribution en
16 réalité. »

17 Pourquoi est-ce que le CRTC a retiré ça des
18 EDR et pas avant?

19 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dois faire attention.
20 Les décisions du CRTC se passent d'explications et je ne peux
21 pas donner mon opinion sur les discussions qui ont été... qui
22 ont eu lieu dans les coulisses. Mais ce que je peux dire,
23 c'est qu'il s'agit d'une situation publique où, après
24 l'invasion de l'Ukraine, la plupart des EDR ont
25 volontairement retiré de leur liste RT et RT France. Ça ne
26 veut pas dire que le Conseil n'a eu aucun poids, ça veut dire
27 simplement que vous ne pouvez pas dire, « bon, la situation
28 s'est calmée, on va maintenant les rétablir ». Si à un moment

1 donné à l'avenir ces EDR vont devoir rediffuser RT et RT
2 France, ils vont devoir refaire une demande auprès du Conseil
3 et voir... expliquer pourquoi ils les ont retirés de la liste
4 au départ.

5 Alors, c'est quelque chose qui était la suite
6 d'une décision volontaire. C'est tout à fait de leur droit et
7 il n'y a personne de la liste que vous êtes obligé de
8 diffuser. Ça ne veut pas dire que la décision du Conseil et
9 le renvoi du gouvernement n'avaient aucune force.

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** Mais il était quand même
11 nécessaire d'émettre cette décision.

12 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

13 **Me GUILLAUME SIROIS:** Était-il plus facile de
14 bannir RT à cause... parce que ce n'était pas distribué
15 d'aucune façon?

16 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Encore une fois, je ne
17 peux pas vous donner des détails sur les délibérations du
18 Conseil, donc je ne peux pas vous expliquer si ç'a été facile
19 ou non. Ce que je peux dire, c'est que la décision du Conseil
20 suite au processus était que RT et RT France ne pouvait pas
21 être diffusées sur le système canadien.

22 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je ne vous invite pas à
23 faire un commentaire sur le processus de réflexion derrière
24 cette décision, mais de façon générale, si un service est
25 déjà retiré des EDR, est-ce qu'il devient plus facile de
26 bannir ce service par la suite étant qu'ils ne le diffusent
27 plus?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dirais qu'il est

1 difficile de décrire si c'est facile ou non parce que le
2 résultat final demeure une décision formelle interdisant la
3 diffusion. Si c'est une liste disant qu'on ne peut pas les
4 diffuser au Canada, ils peuvent nous avertir. Nous ne sommes
5 pas tenus de le faire. Ils peuvent dire qu'aujourd'hui nous
6 les offrons, ils sont sur la liste, nous allons pouvoir les
7 diffuser demain matin à 9 heures. Lorsque les choses sont...
8 des éléments sont retirés de la liste, ça peut dépendre de
9 notre réglementation disant : « Vous ne pouvez plus les
10 diffuser. »

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. J'aimerais
12 maintenant passer au paragraphe 21 du document.

13 Ici, l'ECGL, qui est le Groupe des canaux
14 ethniques, semble indiquer que le cadre qui décide si on va
15 bannir certains canaux dépend de réglementations financières.
16 Ce qui veut dire que si une entité comme RT est déjà... fait
17 déjà l'objet de ce règlement, elle ne devrait pas pouvoir
18 diffuser ses services au Canada.

19 Est-ce qu'il s'agit là d'un cadre qui
20 s'appliquerait au CRTC?

21 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Une partie des décisions
22 du CRTC, comme il s'agit d'un processus public, est
23 d'encourager la participation du public à nos décisions. Nous
24 essayons d'expliquer quelle était la position des parties.
25 C'est un paragraphe qui parle de cela. Si on arrive aux
26 raisons derrière la décision, vous verrez que nous n'adoptons
27 pas cette mesure.

28 Ce que nous avons dit, c'est qu'il nous faut

1 revoir tout notre cadre de décisions pour voir comment des
2 diffuseurs sont ajoutés ou retirés de la liste et, à ce
3 moment-là, nous allons nous pencher sur les questions et nous
4 en parlerons plus en détail.

5 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que ça pourrait
6 dire réfléchir davantage sur les entités qui pourraient être
7 sanctionnées en vertu de ces règlements économiques?

8 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dois faire attention
9 parce que nous avons un long processus. Tout ce que je peux
10 dire, c'est que quand nous allons le relancer, nous allons
11 vouloir... avoir le plus de commentaires du public possible et
12 je vous encouragerais à invoquer ces arguments lors du
13 processus public.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Merci. Nous
15 allons en profiter.

16 Au paragraphe 22, la même organisation, ECGL,
17 dit que le processus n'était peut-être pas assez généralisé
18 pour empêcher la diffusion d'informations contrôlées par la
19 Russie et on parle des EDR... on parle de diffusion de contenus
20 dans un environnement non réglementé et que ça ne couvrirait
21 pas les services en ligne.

22 Avez-vous des idées, à savoir si les mesures
23 prises ici sont suffisamment générales?

24 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je dirais que les
25 mesures prises par le Conseil relevaient des pouvoirs du
26 Conseil. Le Conseil n'a aucune autorité sur l'internet
27 ouvert. Ce que je peux dire comme fonctionnaire, c'est que je
28 sais qu'on peut quand même avoir accès au site de RT sur

1 l'internet ouvert, mais nous n'avons aucune autorité là-
2 dessus. Nous n'avons pas d'autorité sur l'internet ouvert ou
3 l'accès qu'ont les gens sur l'internet. Ce n'est pas une
4 autorité qui nous a été donnée par le Parlement ni est-ce une
5 autorité que nous pouvons assumer.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et l'environnement non
7 règlementé, y a-t-il quelque chose... est-ce que c'est quelque
8 chose dont le CRTC est au courant et peut-il prendre des
9 mesures?

10 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Encore là, nous nous
11 préoccupons par l'environnement non règlementé puisque c'est
12 ce que nous règlementons. Quant aux questions des contextes
13 non règlementés, y compris le piratage, soulèvent des
14 questions d'application de la loi, alors, là encore, je vais
15 être prudent dans ma réponse. Nous nous préoccupons beaucoup
16 de l'environnement non règlementé lorsque ça relève de nous.
17 Sachant ce qui se passe dans ce contexte non règlementé peut
18 être un contexte utile pour nous, mais en bout de ligne, nos
19 décisions doivent s'appliquer à l'environnement que nous
20 règlementons.

21 **Me GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Merci de votre
22 réponse.

23 Et à la fin de ce paragraphe, il y a... on voit
24 d'autres... on parle d'autres services russes comme Canal 1
25 Russie. Un peu plus loin dans le document, au paragraphe 28,
26 on parle aussi du CEEC qui est le Conseil canadien de
27 l'Europe de l'Est qui parle aussi du Canal 1 et RTR. Je vais
28 vous lire la citation pour vous donner plus de contexte. Ça

1 dit, donc... on commence au milieu du paragraphe. Donc :
2 « Conformément... selon le CEEC, des
3 canaux comme RT. RT Planeta et Russe
4 Canal 1 sont utilisés par le
5 gouvernement Poutine pour diffuser
6 des théories, des mensonges, et
7 diffuser la haine contre ses
8 critiques et ses ennemis et miner la
9 démocratie et nuire à la cohésion. Ce
10 ne sont pas canaux de nouvelles, ce
11 sont des instances de... ce sont des
12 exemples de l'influence par le
13 gouvernement russe qui cherche à
14 manipuler les enjeux politiques et
15 les décisions... et la prise de
16 décision. »

17 Je me demande si le CRTC a pris des mesures
18 contre Canal 1 Russe et Planeta suite à ces décisions.

19 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Pas à ma souvenance.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et Canal 1 Russe... Russie
21 et Planeta demeurent autorisées?

22 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je devrais vérifier. Je...
23 il faudrait que je revoie la liste.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ben, on peut y aller,
25 mais je peux vous dire qu'ils le sont encore.

26 CRT25. Est-ce qu'on peut montrer la liste?

27 Est-ce que ça vous...

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Non, non, je... non, je

1 vous crois. Alors, ces entités demeurent sur la liste. Je ne
2 les connais pas toutes, je suis désolé.

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** Pas de problème. Je
4 comprends. Mais je me demande ces soumissions... si ces
5 soumissions n'étaient pas suffisantes pour prendre des
6 mesures contre RTR ou Planeta ou Canal 1, et qu'ils font la
7 promotion du même genre de contenu que RTR, qu'est-ce qu'il
8 faudrait pour prendre des mesures contre ce genre d'actions?

9 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je ne peux pas vous
10 répondre parce que ça entrerait dans les délibérations du
11 Conseil et de l'information qu'ils prendraient en
12 considération dans leurs décisions. Tout ce que je peux dire,
13 c'est que dans ce cas particulier, nous avons un renvoi du
14 Cabinet qui portait spécifiquement sur RT et RT français et
15 il y a eu une décision de produite.

16 La raison pour ça, c'est que nous avons un
17 dossier public, ce sont des commentaires reçus publiquement.
18 Lorsque nous examinons notre cadre... lorsque nous examinerons
19 notre cadre général, nous allons passer cela en revue.

20 Pour ce qui est de pourquoi le Conseil a pris
21 ou n'a pas pris d'autres décisions touchant ces canaux, je ne
22 peux pas vous en parler.

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** Vous avez mentionné que
24 le CRTC peut entreprendre des enquêtes de son propre chef.
25 Alors, il faut une plainte formelle pour que vous passiez à
26 l'action pour faire enquête si ç'a été présenté dans des
27 soumissions précédentes?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Le CRTC peut

1 entreprendre des enquêtes s'il reçoit des plaintes formelles
2 ou de sa propre initiative, comme c'est de façon... je le dis
3 de façon générale. Étant donné l'ampleur de l'industrie de
4 diffusion que le CRTC dirige ou gère, ils doivent prendre des
5 choix sur... faire des décisions sur ce qu'ils vont examiner ou
6 non. Et encore là, je ne peux pas vous parler des
7 délibérations du Conseil parce que ça fait partie de
8 l'information privilégiée.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Alors, au
10 paragraphe 31... 71, pardon, je comprends que vous n'avez pas
11 l'autorité nécessaire pour régler le contenu en ligne,
12 mais j'ai trouvé quelque chose d'intéressant. Je ne veux pas
13 vous parler de la réflexion derrière la décision, mais
14 j'aimerais vous poser la question de façon plus générale.

15 Le fait que certains contenus qui sont
16 disponibles en ligne – au paragraphe 71, on en parle –, mais
17 le fait que ce contenu soit disponible en ligne aussi, est-ce
18 que ça aide à décider que certains contenus devraient être
19 interdits?

20 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Ce que je peux dire,
21 c'est une façon pour le Conseil de dire que ces décisions se
22 passent d'explications, mais j'irais plus loin pour ce qui de
23 votre question.

24 Le Conseil estimait que c'était bon de le
25 savoir parce que quand on nous présente des questions de
26 retirer le contenu de diffuseurs normaux, on se demande si on
27 est en train des voix, d'étouffer des voix avec lesquelles le
28 gouvernement du jour n'est pas d'accord. Est-ce que ça

1 pourrait devenir une pratique qui ferait de nous, en fait,
2 des censeurs? Et c'est une question pour la démocratie
3 canadienne.

4 Dans ce cas-là, on s'est dit qu'en éliminant,
5 en empêchant RT et RT français de la liste, on sert de
6 censeurs parce que le gouvernement canadien n'est pas
7 d'accord avec le contenu éditorial de ces canaux. Nous avons
8 présenté d'autres raisons et le Conseil a spécifiquement
9 choisi de rappeler que ces deux canaux sont disponibles sur
10 l'internet.

11 Alors, quel poids le Conseil a donné à cela?
12 Je ne peux pas vous dire, mais je vous signale simplement que
13 le Conseil a bien voulu le signaler, mais le conseil est très
14 conscient du fait qu'il ne peut pas et ne doit pas agir comme
15 censeur.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ce que j'essaie de
17 comprendre, c'est qu'on a vu des exemples de messages promus
18 par RT, Canal 1 et d'autres comme le fait qu'ils essayent de
19 retirer les nazis du gouvernement ukrainien. Donc, si le CRTC
20 conclut que le contenu est dommageable pour les Ukrainiens
21 vivant au Canada, alors pourquoi ce contenu devrait-il encore
22 être disponible en ligne?

23 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je ne veux pas rentrer
24 dans les détails de la décision si ce n'est pour dire que le
25 CRTC, de façon générale, ne souhaite pas renverser des points
26 de vue, certains points de vue, et soupèse les différentes
27 opinions exprimées, et dans ce cas-là, au paragraphe 71, on
28 dit que... on ne dit pas qu'en l'absence de certaines choses,

1 une autre décision aurait été prise. Le Conseil ne s'est pas
2 prononcé ni dans un sens ni dans l'autre si l'internet n'a
3 pas offert le même contenu.

4 **Me GUILLAUME SIROIS:** Dois-je comprendre que
5 ces messages, bien qu'ils soient dommageables pour certains
6 Canadiens, peuvent favoriser quand même une certaine
7 expression?

8 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Le Conseil n'a pas
9 d'autorité sur internet. Le Conseil peut régler les
10 diffuseurs et il s'efforce de régler la liberté
11 d'expression et l'indépendance journalistique. Dans ce cas,
12 il a envisagé la question réglementaire, et évidemment il a
13 tenu compte des préoccupations soulevées par certains, et ni
14 il n'a condamné ni il n'a endossé cette question par rapport
15 à la diffusion sur internet.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je vais vous poser une
17 question sur un autre document qui concerne la liberté
18 d'expression. De façon très générale, quand vous réglemez
19 des contenus, est-ce que l'ingérence étrangère pourrait... ne
20 pourrait-elle pas aider justement les Canadiens à exprimer
21 certaines opinions?

22 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Le CRTC, au fil du
23 temps, a aimé penser que les Canadiens doivent être exposés à
24 différents points de vue et que c'est à eux de savoir ce qui
25 les intéresse et ce qu'ils veulent retenir. Et donc, dans le
26 cadre de cette enquête publique, on se penche sur des choses
27 très sérieuses.

28 Mais je dirais aussi que le Conseil au fil

1 des décennies a exprimé le désir de favoriser l'expression de
2 points de vue différents, parfois de personnes qui... dont les
3 points de vue justement différent considérablement, plutôt
4 que d'appliquer les règles d'un régime oppressif qui interdit
5 carrément la circulation de l'information. C'est une question
6 d'équilibre, et nous tenons compte de cette dimension pour
7 décider d'éliminer un fournisseur ou un diffuseur de la
8 liste.

9 Et je dirais que nous avons une
10 responsabilité publique qui est justement de travailler de
11 façon équilibrée. Je ne peux pas faire de déclaration absolue
12 à cet égard, évidemment, mais le Conseil doit être très
13 prudent. Dans les pays où la répression est très importante,
14 effectivement, le public n'a pas d'autres choix que
15 d'entendre ce que le gouvernement souhaite lui faire
16 entendre. Il y a des pays étrangers qui ne permettent pas à
17 leurs ressortissants d'entendre autre chose que le point de
18 vue du gouvernement.

19 Le CRTC au fil du temps s'est dit qu'il
20 fallait favoriser la multiplicité des points de vue et que
21 les Canadiens décideraient. Et donc, à la faveur de cette
22 enquête, on s'est demandé s'il y a des influences qui
23 devraient exiger l'intervention du CRTC, mais cela ne doit
24 pas modifier l'orientation du CRTC en général.

25 Et je terminerais sur une chose, et je le dis
26 avant la pause, c'est qu'il y a un rôle important sur le plan
27 de la circulation de l'information au Canada en fonction des
28 sources et nous travaillons au CRTC de façon très active pour

1 approuver tous ces canaux de distribution.

2 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Chantler pour le
4 Concern Group.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:**

6 **Me NEIL CHANTLER:** Bonjour, Monsieur
7 Shortliffe. Je m'appelle Neil Chantler, je suis avocat pour
8 le Chinese Canadian Concern.

9 Des représentants des médias de langues
10 étrangères un petit peu plus tôt aujourd'hui nous ont dit
11 certaines choses et il y a des récits assez terrifiants qui
12 nous ont été donnés d'entendre, notamment que les diffuseurs
13 de langue chinoise sont sous le contrôle de Parti communiste
14 chinois et que, selon le SCRS, le PCC contrôle les médias et
15 le contenu des médias en langue étrangère, ainsi que les
16 plateformes.

17 Alors, le PCC... enfin, le CRTC règlemente donc
18 – c'est sa fonction – le paysage de la radiodiffusion au
19 Canada, alors merci d'avoir témoigné à cet égard aujourd'hui
20 de façon très franche et ouverte, mais parlons de son rôle,
21 et qui est assez limité quand même, dans la lutte contre
22 l'ingérence étrangère et il y a des conclusions qui ont été
23 émises à cet égard. Moi, j'ai un problème avec cela.

24 C'est-à-dire que si vous acceptez qu'un pays
25 étranger ne peut pas contrôler les émissions de radio et de
26 télévision et les diffusions, à ce moment-là, s'il n'est pas
27 possible de contrôler quoi que ce soit, qui d'autre que le
28 CRTC peut le faire?

1 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Merci pour votre
2 question. Quand j'ai dit effectivement que le rôle ou la
3 portée du rôle du CRTC relativement limitée, je voulais dire
4 que la question de l'ingérence étrangère directe, surtout en
5 situation d'élections, est très préoccupante, et j'ai été
6 témoin de cela, il y a des questions qui ont été soulevées
7 sur le plan de la légalité de ce genre d'intervention.

8 S'agissant maintenant des outils dont nous
9 avons... que nous pouvons utiliser pour les plateformes de
10 diffusion, oui, nous avons un rôle à jouer au CRTC, mais ce
11 ne sera pas forcément le premier instrument pour lutter
12 contre l'ingérence étrangère au Canada de façon très générale
13 parce que nous ne sommes pas un organisme de sécurité
14 nationale. Cela ne revient pas à dire que nous n'avons pas un
15 rôle à jouer.

16 Et puis ce matin, je vous ai dit
17 qu'effectivement je n'ai pu regarder que quelques minutes de
18 ce dont vous parliez, du programme dont vous parliez, mais il
19 y a des questions qui ont été soulevées qui intéressent
20 beaucoup le CRTC en tant... et surtout au niveau des décideurs
21 et pas du personnel du CRTC.

22 Alors, je ne dirais pas que nous n'avons pas
23 un rôle... nous n'avons pas de rôle à jouer, mais il n'est pas
24 de premier plan.

25 **Me NEIL CHANTLER:** Alors, il y a donc une
26 partie du Règlement, la clause 5(1), donc, du Règlement du
27 CRTC qui exige que le titulaire de licence ne doit pas
28 diffuser d'informations fausses ou trompeuses. Vous vous

1 rappelez? On en a parlé.

2 Vous avez pris acte du fait que le CRTC
3 hésite à se transformer en censeur, mais est-ce que justement
4 ce n'est pas précisément ce que la loi vous demande de faire?
5 La loi vous demande de régler tout ce qui pourrait être
6 informations fausses ou trompeuses, et donc d'examiner
7 vraiment les contenus pour savoir s'ils sont adaptés.

8 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, pour ce qui est
9 de la loi, comme monsieur (sic) Rodriguez l'a exprimé ce
10 matin, il y a beaucoup d'objectifs dans la *Loi sur la*
11 *radiodiffusion*, et au début, j'ai dit que rien de ce que nous
12 faisons ne doit aller à l'encontre de l'expression, la
13 liberté d'expression et de l'expression journa... de la liberté
14 journalistique.

15 Donc, est-ce que la Commission agit de façon
16 équilibrée? C'est la question. Nous sommes effectivement
17 responsables de lutter contre les informations fausses ou
18 trompeuses, mais d'un autre côté, nous sommes au fait que le
19 Parlement nous a demandé de ne pas agir au risque de porter
20 dommage, de faire... à la liberté d'expression.

21 Donc, à savoir si nous avons atteint
22 l'équilibre, c'est une question de jugement.

23 **Me NEIL CHANTLER:** Je comprends votre réponse,
24 je l'apprécie, mais apparemment on n'a jamais... on a quand
25 même déjà limité la liberté d'expression, par exemple pour
26 les propos haineux. Pour ce qui est de l'ingérence étrangère,
27 il y aurait certainement des limites aussi, non?

28 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, je dirais qu'il

1 y a une <non interprété>... lorsqu'on regarde la section, ça
2 dit d'abord qu'il...

3 (PAS D'INTERPRÉTATION)

4 **Me NEIL CHANTLER:** <Non interprété>

5 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** <Non interprété> ...et que
6 nous avons... il s'agit de soit des objectifs du Conseil.
7 Alors, le Conseil est toujours à débattre à l'interne des
8 objectifs qui priment sur d'autres.

9 Alors, je dirais que c'est sûr que diffuser
10 des nouvelles fausses ou mensongères, c'est une des raisons
11 pour lesquelles nous devons augmenter le financement pour le
12 journalisme. Et j'ajouterais qu'il faut établir un équilibre
13 entre ça et la directive du Parlement de ne pas limiter la
14 liberté d'expression ou l'indépendance journalistique.

15 Lorsqu'on regarde des cas spécifiques qui
16 sont cités, je m'inquiète lorsqu'on parle de quelque chose
17 est dirigé par un gouvernement étranger et sert de forces...
18 use de forces économiques pour imposer son point de vue. Si
19 ce point de vue était celui d'un commentateur canadien, et
20 c'est son point personnel, c'est tout à fait légal et relève
21 du système de radiodiffusion.

22 L'idée n'est pas de former ce que les gens
23 voient, d'influer sur ce que les gens voient, mais que nous
24 essayons de régler ça dans les... en fonction des
25 objectifs de la loi, et donc, de créer un système qui
26 permettra aux Canadiens d'avoir des points de vue diversifiés
27 et va donc renforcer le milieu journalistique.

28 **Me NEIL CHANTLER:** Et il est très difficile,

1 on le sait, de reconnaître ce qui est de l'information
2 mensongère. On a notamment la plainte des Safeguard Defenders
3 qui voulaient éviter... qui voulaient que vous déterminiez si
4 des nouvelles viennent... des confessions viennent de tortures.
5 C'est impossible pour vous de le déterminer.

6 Alors, qu'est-ce que vous envisagez lorsque
7 vous étudiez des questions de fait? Votre organisme a le
8 mandat de faire cela. Qu'est-ce qui est une norme pour vous?

9 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je pense que ça varie
10 d'un cas à l'autre. Chaque cas est spécifique. Ce que le
11 personnel a essayé de faire, c'est réunir toute l'information
12 possible. Si c'est un diffuseur canadien, nous utilisons le
13 pouvoir de recueil pour recueillir l'information. Alors, on
14 fournit cette information aux conseillers pour leur permettre
15 de prendre une décision.

16 Dans le cas de Safeguard Defenders, la raison
17 pour laquelle je voulais en parler tout à l'heure, c'est que
18 pour moi ça montre exactement pourquoi nous devons revoir
19 notre cadre. Quand on a deux points de vue contradictoires,
20 il faut prendre une décision basée sur de l'information
21 imparfaite. Nous n'avons pas terminé le dossier, nous n'avons
22 rendu de décision, nous n'avons pas dit qu'on ne pouvait rien
23 faire. Ce que nous avons dit, c'est qu'il y a un problème
24 sérieux.

25 Mais le précédent que nous allons établir
26 devrait être tel que si le lendemain quelqu'un vient nous
27 voir et dit, « en fonction de cette décision, ce que j'ai vu
28 sur BBC News va à l'encontre de votre décision », évidemment,

1 je ne compare pas CTV à BBC News pour ce qui est
2 l'indépendance journalistique, mais notre décision ne peut
3 pas s'appliquer à un seul bénéficiaire, il faut que ça
4 s'applique à tout le système. Mais c'est difficile. C'est
5 difficile de trouver cet équilibre où nous appuyons la
6 liberté d'expression, mais en même temps faire appliquer des
7 règles, et c'est encore quelque chose qui évolue.

8 **Me NEIL CHANTLER:** Au niveau des plaintes,
9 vous avez dit bien honnêtement que vous pourriez faire les
10 choses un peu mieux et la façon de gérer dans votre gestion
11 des plaintes.

12 Êtes-vous d'accord pour dire que le CRTC a
13 l'obligation d'informer les Canadiens du processus de
14 plaintes et qu'il soit accessible?

15 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, et j'irais même
16 plus loin pour dire que nous tous au CRTC croyons que nous
17 pouvons et devons faire mieux et nous y travaillons de façon
18 à y parvenir.

19 **Me NEIL CHANTLER:** Acceptez-vous des plaintes
20 dans les langues les plus communément parlées?

21 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Nous avons reçu des
22 plaintes dans d'autres... dans différentes langues, et des fois
23 y'a des retards parce qu'il nous faut la traduction, mais,
24 oui, nous acceptons des plaintes dans des langues
25 différentes.

26 **Me NEIL CHANTLER:** Madame la Commissaire, il
27 me reste une minute pour couvrir une question de plus.

28 Est-ce qu'on pourrait présenter le document

1 CCC23?

2 --- PIÈCE No. CCC000023:

3 Designation of Additional Chinese
4 Media Entities as Foreign Missions

5 **Me NEIL CHANTLER:** Je ne sais pas si vous avez
6 eu l'occasion de le voir, c'était peut-être dans la trousse
7 d'information que vous avez reçue avant votre témoignage. Il
8 s'agit ici d'un communiqué de presse du Department of State
9 américain. Ici, ça...

10 Je demanderais qu'on descende. C'est un peu
11 difficile de le lire. Laissez-le sur le titre, s'il vous
12 plait.

13 Ici, le fait qu'en juin 2020, le Department
14 of State a désigné plusieurs entités de médias chinoises qui
15 travaillent aux États-Unis comme étant des missions
16 étrangères sous la *Loi des missions étrangères*. Nous n'avons
17 pas de loi pareille, mais ça donne au gouvernement plus de
18 contrôle sur ces entités et je comprends que ce sont des
19 entités médiatiques qui œuvrent aux États-Unis, et on y
20 reconnaît que ces entités médiatiques étaient en fait des
21 agents du gouvernement chinois.

22 Ma question est la suivante : voyez-vous une
23 utilité... y aurait-il une utilité pour le Canada de prendre
24 des mesures semblables pour ce qui est des entités
25 médiatiques qui sont sous le contrôle chinois, le
26 gouvernement chinois?

27 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je vais vous donner une
28 réponse qui n'est pas entièrement satisfaisante, mais

1 honnête. Le Conseil généralement ne donne pas de conseils au
2 gouvernement quant aux règles qu'il doit imposer. Si c'était
3 une loi qui existait au Canada, elle relèverait sans doute
4 d'Affaires mondiales Canada. Alors, nous ne pouvons pas
5 exprimer d'opinions, à savoir si ces règles devraient être
6 établies.

7 Cela dit, lorsque nous pensons à octroyer des
8 licences au Canada, plus nous pouvons réunir d'informations,
9 mieux ce sera. Alors, sans aller jusqu'à dire que nous
10 encouragerions l'adoption d'une loi comme celle-ci ou toute
11 mesure spécifique que différents ministères gouvernementaux
12 devraient prendre, je pourrais dire qu'il y aurait une
13 certaine utilité à voir plus d'informations sur les médias au
14 Canada, notamment les médias qui pourraient relever du
15 contrôle d'entités étrangères.

16 **Me NEIL CHANTLER:** Merci. J'allais... je voulais
17 en parler un peu plus en détail, mais je vois l'heure, donc
18 voilà pour mes questions. Merci.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Madame Teich pour la
20 Coalition des droits de la personne.

21 Et je suis désolée, car je me rends compte
22 que j'ai mal prononcé... je prononce mal votre nom depuis le
23 début.

24 **Me SARA TEICH:** Vous n'êtes pas la seule.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

26 **Me SARA TEICH:** Bonjour. Nous avons déjà parlé
27 du retrait de RT – qu'on appelait Russia Today – et RT
28 France. Alors, j'aimerais sauter la question que j'avais là-

1 dessus.

2 Je vous demanderais de nous montrer le
3 document HRC125.

4 **--- PIÈCE No. HRC0000125:**

5 Revised list of non-Canadian
6 programming services and stations
7 authorized for distribution

8 **Me SARA TEICH:** Merci.

9 Alors, ici on voit la liste de services et
10 stations de programmation non canadiens qui ont
11 l'autorisation de distribution.

12 Passons à la lettre C, si vous le voulez
13 bien.

14 Regardez la dernière station au C. Il s'agit
15 de Cubavisión Internacional. Alors, ici ça veut dire que
16 Cubavisión Internacional est autorisée à distribuer au
17 Canada. C'est ça?

18 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui.

19 **Me SARA TEICH:** Passons maintenant à HRC129.

20 **--- PIÈCE No. HRC0000129:**

21 Entrevista Especial de Russia Today

22 **Me SARA TEICH:** Merci.

23 Ici, c'est une partie d'une émission de *Mesa*
24 *Redonda*, une émission régulière, et j'aimerais vous faire
25 entendre deux minutes.

26 Alors, je demandais à ce qu'on fasse passer
27 cette vidéo de deux minutes, s'il vous plait.

28 **(PRÉSENTATION VIDÉO EN ESPAGNOL)**

1 **Me SARA TEICH:** Merci.

2 Alors, qu'est-ce que vous pensez de ce qu'on
3 vient de voir?

4 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Dans quel contexte?

5 **Me SARA TEICH:** Eh bien, êtes-vous d'accord
6 pour dire que l'autorisation de ce genre de programmation qui
7 est... qui, en fait, fait jouer de la programmation RT a
8 contribué au retrait de RT?

9 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Vous m'avez montré une
10 vidéo pour laquelle je n'ai pas beaucoup de contexte. Si une
11 plainte nous était présentée au sujet de cette... ce canal dont
12 la distribution est autorisée, nous devrions le regarder dans
13 le contexte qui nous a été présenté.

14 Et me présenter une partie d'une émission
15 individuelle ne me donne pas beaucoup d'informations et je ne
16 peux pas émettre de décision, je ne suis pas un décideur au
17 CRTC, je suis à peine un membre du personnel qui peut
18 conseiller. Mais je comprends pourquoi vous vouliez la porter
19 à notre attention, mais je ne suis pas au courant de
20 Cubavisión Internacional, donc je ne peux pas en parler, je
21 ne peux pas vous dire si cela constitue une échappatoire dans
22 notre... de nos règles. Donc, je ne peux pas y répondre.

23 **Me SARA TEICH:** D'accord. Je n'ai pas d'autres
24 questions.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

26 La représentante pour Jenny Kwan? La voilà.

27 **Me MANI KAKKAR:** Bonjour, Madame la
28 Commissaire.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

2 **Me MANI KAKKAR:** Bonjour aux panélistes aussi,
3 Monsieur Shortliffe. J'espère que tout le monde m'entend, et
4 surtout monsieur Shorliffe.

5 Est-ce que vous m'entendez bien?

6 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. Merci.

7 **Me MANI KAKKAR:** Bon.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MANI KAKKAR:**

9 **Me MANI KAKKAR:** Cet après-midi, j'ai quelques
10 questions pour vous sur trois thèmes centraux. Le premier et
11 de savoir si les règles du CRTC couvrent certaines formes
12 d'activités d'ingérence étrangère, comme madame Rodriguez a
13 mentionné dans ses questions, et l'information que vous avez
14 reçue des panélistes. Je sais que vous n'avez pas eu
15 l'occasion de tous les entendre aujourd'hui, mais je vais
16 vous donner les éléments clés pour vous permettre de répondre
17 aux questions. Alors, ça, c'est le premier thème.

18 Le deuxième porte sur la façon dont le CRTC
19 examine la propriété et peut détecter des changements dans la
20 situation générale d'un titulaire de licence.

21 Et le dernier thème, c'est la confidentialité
22 du processus de dépôt de plaintes.

23 Alors, commençons par le premier thème.

24 Madame Rodriguez vous a présenté une situation particulière
25 où elle a mentionné que le panéliste a décrit les stations de
26 radio de langue chinoise étaient... appartenaient à des
27 particuliers et que la RPC pouvait donc exercer ses intérêts
28 et défendre les intérêts des propriétaires de ces stations.

1 Je voulais donc vous demander si ce genre
2 d'influence peut être détectée et si elle suit les règles et
3 les règlements du CRTC.

4 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Ce que je peux dire,
5 c'est que cela intéresse énormément le CRTC parce que notre
6 règlement dit qu'il faut non seulement... il faut être contrôlé
7 par des... contrôlé de fait par des intérêts canadiens. Alors,
8 ce qui a été présenté aujourd'hui, on a soulevé des questions
9 de savoir : êtes-vous vraiment contrôlés par des Canadiens ou
10 êtes-vous contrôlés par la RPC, sans rendre de décision dans
11 un sens ou dans l'autre parce que je ne suis pas en mesure de
12 le faire, mais je dirais que ça serait d'un grand intérêt
13 pour le Conseil. C'est quelque chose que nous voudrions
14 certainement poursuivre et aller chercher plus
15 d'informations.

16 **Me MANI KAKKAR:** Et si vous pouvez aller plus
17 loin et aller chercher l'information, à votre avis, est-ce
18 que vous ou le Conseil avez les outils nécessaires pour
19 examiner la question et prendre des mesures?

20 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Je pense que nous avons
21 la capacité de prendre des mesures. Pour ce qui est de
22 l'examen, tout dépendrait de l'information fournie. La
23 position par défaut est que nous travaillons dans l'intérêt
24 du public, tout est public, les intervenants publient de
25 l'information à leurs propres noms, donc ils sont
26 responsables.

27 Alors, ce que j'ai compris de ce que j'ai
28 entendu ce matin, je suis désolé parce que ma compréhension

1 est limitée, mais j'ai cru comprendre que les gens
2 soulevaient des questions de représailles et je crois que
3 c'est quelque chose qui, à mon avis, le Conseil n'a pas dû
4 étudier ce genre de questions auparavant. Donc, ça soulève
5 une série de questions où nous avons des valeurs
6 conflictuelles, la première étant que nous voulons que les
7 témoignages soient publics et officiels, mais on a des choses
8 qui ont été présentées aujourd'hui qui soulèvent des
9 questions, à savoir si ces personnes qui témoignent seraient
10 assujetties à des mesures de représailles.

11 Je ne peux pas vous dire comment la décision
12 serait... quelle serait la décision rendue, mais je crois que
13 c'est une question séparée pour le Conseil que celle qui a
14 été à l'étude plus tôt lorsqu'il s'agissait d'émettre des
15 licences.

16 **Me MANI KAKKAR:** Merci de cette réponse. Je
17 pense qu'il y a deux autres situations dont je voulais vous
18 parler dans le même contexte. Je vais vous les décrire et
19 j'aimerais avoir vos idées.

20 La première était décrite par les panélistes
21 ce matin. Il s'agit d'une situation où un Conseil éditorial
22 avait été influencé par un éditeur et avait... avait critiqué
23 un journaliste sur sa façon de diffuser des nouvelles sur la
24 RPC.

25 L'autre question était : certains
26 journalistes étaient soit encouragés par des gouvernements
27 étrangers, que ce soit par des voyages ou des invitations à
28 des évènements exclusifs, ou dissuadés par davantage de

1 surveillance au niveau de leurs demandes de visas, les
2 empêchant de visiter ces pays où ils ont de la famille, mais
3 comme ressortissants canadiens, ils doivent maintenant
4 demander des visas s'ils font des reportages d'une certaine
5 façon.

6 Alors, que ce soit les conseils de
7 publications qui font des... qui influent ou qui ont des
8 mesures d'incitatifs ou de dissuasion, est-ce que ça pourrait
9 être affecté par le CRTC?

10 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Encore une fois, je
11 pense que c'est quelque chose qui intéresserait le CRTC. Il
12 faudrait voir quelles preuves sont présentées parce que ces
13 allégations seraient difficiles à suivre. Nous appuyons
14 évidemment le journalisme libre et indépendant qui inclut un
15 code d'éthique, un code de déontologie journalistique et qui
16 va tout à fait à l'encontre de l'acceptation d'encouragements
17 à quiconque fait l'objet d'un article de reportage. Ça serait
18 très préoccupant. Mais nous devons regarder les choses au cas
19 par cas.

20 C'est pas que je cherche à éviter de
21 répondre, mais je vous dirais que ces allégations nous
22 intéresseraient.

23 La mesure dans laquelle nous pouvons les
24 poursuivre de notre propre chef, c'est quelque chose qu'il
25 faudrait étudier et je ne suis pas au courant de ce qu'on
26 pourrait faire si les allégations touchent des mesures qui
27 vont à l'extérieur, hors des frontières canadiennes. Il
28 faudra l'examiner par le Conseil.

1 **Me MANI KAKKAR:** <Non interprété>...

2 Conviendriez-vous de dire que le CRTC se
3 penche sur la question de la propriété des entités, mais pas
4 sur la question des dommages occasionnés par l'influence
5 exercée par ces médias et qu'il faudrait peut-être justement
6 étendre son rôle pour s'intéresser à ce genre de questions
7 afin d'éviter les cas d'ingérence.

8 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, écoutez, je
9 réponds en tant que personnel et pas en tant que conseiller,
10 les audiences évidemment sont très intéressantes pour le
11 Conseil, et vos audiences vont soulever un grand intérêt chez
12 nous et nous allons nous poser certaines questions. Donc, je
13 suis obligé d'être vague quant à la réponse que je vais vous
14 donner.

15 Cependant, je dirais qu'il y a des preuves
16 qui ont été présentées ici qui soulèvent la question, et la
17 question n'est pas de savoir ce que nous ne savons pas. Donc,
18 nous ne sommes pas forcément au courant des questions qui
19 touchent à la sécurité nationale et nous n'avons pas
20 forcément des gens qui ont soulevé des plaintes, qui ont
21 déposé des plaintes, et il peut manquer de preuves
22 relativement à certaines allégations.

23 Donc, il ne faut pas partir à priori sur des
24 réponses à vous donner, il faut simplement s'assurer qu'on a
25 des réponses, et sachez que nous nous intéressons à la
26 question et que très certainement le Conseil va examiner la
27 chose encore de plus près après vos audiences.

28 **Me MANI KAKKAR:** Eh bien, écoutez, vous... je

1 vais changer l'ordre de mes questions à la suite de vos
2 réponses au sujet justement de la confidentialité. Vous ne
3 pouvez pas évidemment savoir ce que vous ignorez, mais vous
4 pourriez, par le processus de plaintes, accéder à certaines
5 informations, et je suis contente que vous ayez souligné la
6 question de la confidentialité.

7 Et puis il y a aussi la tension entre ceux
8 qui sont directement touchés et puis les représailles dont
9 leur entourage pourrait faire l'objet ou eux-mêmes. Et donc,
10 le CRTC ne pourrait-il pas trouver des façons d'aller
11 chercher plus d'informations au-delà des exigences de
12 confidentialité?

13 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, effectivement.

14 Quand on pense aux questions de confidentialité, surtout à ce
15 qui s'est passé dans le passé, ce sont des questions de
16 confidentialité commerciale, pas... évidemment, ça pouvait
17 changer notre position relativement au marché si on avait
18 diffusé certaines informations – ce que nous n'avons pas
19 fait.

20 Mais il y a des cas où des gens peuvent
21 poser... ont pu déposer des plaintes et ont voulu... on leur a
22 demandé : « Est-ce que vous voulez aller en public avec
23 ça? », et le gens nous disaient : « Non, non, pas du tout. Je
24 voulais simplement me plaindre au sujet d'une personne, j'ai
25 pas envie que mon nom circule. »

26 Mais le problème ici, c'est évidemment celui
27 des représailles. Alors, il faut penser à cet égard que si
28 l'on fait quelque chose à la suite d'une allégation, il

1 faudrait donner la possibilité à la personne de répondre à ce
2 qui est dit, et donc, la personne saurait d'où viennent les
3 allégations. Voilà un problème auquel nous sommes confrontés.

4 Je ne peux pas vous répondre fermement
5 aujourd'hui, mais disons que nous en sommes conscients.

6 **Me MANI KAKKAR:** Je l'apprécie. Je vois que
7 mon temps est épuisé.

8 Est-ce que vous pourriez me permettre de
9 poser deux dernières questions, Madame la Commissaire?

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, tout à fait. Si c'est
11 bref.

12 **Me MANI KAKKAR:** Je ferai en sorte que ce soit
13 bref.

14 Monsieur Shortliffe, donc, il y a la question
15 de la reconnaissance de la propriété, si c'est un
16 propriétaire d'une entreprise privée. Comment pouvez-vous
17 déterminer si c'est un étranger, si c'est un Canadien? Est-ce
18 que parfois vous êtes dans le brouillard?

19 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, nous cherchons
20 jusqu'à obtenir une réponse satisfaisante. Et à ce moment-là,
21 si nous ne sommes pas satisfaits, nous refusons la
22 transaction.

23 **Me MANI KAKKAR:** La dernière fois, vous avez
24 dit que les titulaires de licences devaient vous faire part
25 des changements de propriété, mais si vous exercez un
26 contrôle plus vaste, par exemple, vous sauriez s'ils sont
27 contrôlés par une banque étrangère, par un acteur étranger.
28 Est-ce que ce genre d'information vous est communiquée pour

1 évaluer les contrôles de votre côté?

2 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Écoutez, je vais vous
3 répondre de façon très prudente parce que je ne m'occupe pas
4 de cette question. Je dirais à priori que oui, parce que les
5 sociétés canadiennes traitent régulièrement avec les banques
6 et elles ne nous disent pas quelles sont les banques parce
7 que ce sont des questions d'investissement.

8 Donc, s'il y a un problème soulevé et porté à
9 notre attention, nous avons toujours la possibilité de
10 pousser l'enquête.

11 **Me MANI KAKKAR:** Merci beaucoup.

12 Merci, Madame la Commissaire.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 Est-ce qu'on a des questions?

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MARIA BARRETT-MORRIS:**

16 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Bonjour. Je
17 représente le Procureur général du Canada. J'ai deux thèmes
18 dont je voudrais parler avec vous aujourd'hui.

19 Tout d'abord, vers la fin de l'intervention
20 des questions de l'avocate de la Commission, apparemment vous
21 avez des fonds pour améliorer les informations provenant de
22 l'étranger plutôt que de contrer la désinformation.

23 Est-ce que vous pourriez nous en parler
24 davantage?

25 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. Le CRTC estime que
26 dans le cadre de ses politiques, il est important de
27 favoriser la circulation de l'information pour la démocratie
28 au Canada et il y eu lieu de créer un fonds pour cela, et

1 plus nous pourrons engager de journalistes à temps plein pour
2 couvrir l'information, plus nous serons en mesure de couvrir
3 l'information, et plus nous pourrons en parler aux
4 communautés concernées. Et évidemment, nous pourrons nous
5 pencher sur des questions d'intérêt local, pas d'intérêt
6 national parce que les Canadiens doivent être informés de ce
7 qui se passe dans leur espace immédiat, et donc, ils doivent
8 avoir accès à l'information.

9 Pour l'instant, nous avons un processus
10 public qui a été engagé au sujet de ce genre de fonds, et je
11 dois dire que c'est une partie importante pour renforcer la
12 démocratie. Il faut qu'il y ait plus de médias locaux, plus
13 d'informations locales, parce qu'ils ont été gravement
14 touchés après la COVID-19.

15 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Est-ce que c'est lié
16 à votre rôle relativement à la *Loi sur la diffusion en ligne*?

17 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui et non. Parce
18 qu'évidemment, ces dispositions font maintenant partie de la
19 *Loi sur la radiodiffusion* et ça couvre tout ce qui concerne
20 la diffusion de produits étrangers, c'est une certaine partie
21 des revenus du milieu de la radiodiffusion au Canada, et ça
22 concerne donc la diffusion en ligne de la radio et de la
23 télévision. Mais la Loi est un petit peu différente, mais
24 elle est analogue. Elle donne au gouvernement la possibilité
25 d'établir un cadre d'actions, comme, par exemple, vis-à-vis
26 de Google. Il y a 500 millions de dollars qui ont été
27 investis à cet égard, et le ministre veille à ce que cela
28 s'inscrive dans le cadre politique général et nous prenons

1 des décisions en toute conscience pour favoriser
2 l'application de la Loi.

3 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Est-ce que vous
4 estimez que le rôle du CRTC relativement à la *Loi sur la*
5 *diffusion en ligne* va... consiste à contrer cette
6 désinformation?

7 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui, parce que, encore
8 une fois, le cadre politique a été établi par le gouvernement
9 et je ne vais... et le CRTC n'en a pas vraiment le crédit. Mais
10 notre étude va nous permettre de voir... dans le cas
11 d'exemptions Google, va nous permettre d'aller récupérer des
12 millions de dollars, et cela sera administré par un organisme
13 qui sera en partie choisi par Google pour gérer le fonds. Et
14 le fonds... l'intention de la Loi, c'est de renforcer le
15 journalisme au Canada dans de nombreux médias, surtout les
16 médias imprimés. C'est un nouveau groupe avec lequel le CRTC
17 va travailler, et il est très important de veiller à ce que
18 le système d'information au Canada soit justement pris en
19 compte et nous allons faire un rapport annuellement pour
20 savoir exactement ce qui se passe et pour savoir... pour être
21 sûr que l'argent sert à renforcer l'information au Canada.

22 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Oui. Et donc, votre
23 rôle est également d'encadrer le cadre justement de
24 négociation pour ce qui est du contenu sur les plateformes?

25 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Eh bien, le Règlement
26 permet deux façons. D'abord, nous encadrons la négociation et
27 cela ouvre à beaucoup de possibilités, et deuxièmement, il
28 serait question d'émettre des exemptions en retour d'une

1 contribution monétaire – dans ce cas, par Google.

2 Mais d'une façon ou d'une autre, nous
3 superviserions les négociations, nous approuverions le
4 résultat de ces négociations pour nous assurer que l'argent
5 se retrouve effectivement dans le système.

6 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Merci. Deuxième
7 thème que je veux couvrir avec vous, c'est aussi vers la fin
8 de la question que vous avez reçue par... de l'avocate pour ce
9 qui est de la sécurité publique, comment est-ce que
10 l'information sur l'ingérence étrangère pourrait être
11 partagée avec le CRTC. Il en a été question, vous vous
12 rappelez? Et le CRTC et la Sécurité publique participaient à
13 cela et envisageraient, donc, un protocole de partage de
14 l'information. Est-ce que c'est ça qui est prévu?

15 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Nous avons seulement eu
16 des réunions préliminaires. Chaque partie est disposée à
17 explorer le type d'information qui pourrait être partagée. Le
18 Conseil a fait part de son intérêt, donc, dans ce cadre, nous
19 aurons dit que nous serions très intéressés à partager de
20 l'information. Mes collègues de la Sécurité publique y
21 seraient aussi disposés.

22 Et donc, nous avons quitté la réunion en
23 disant qu'on devrait étudier cela davantage.

24 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Et quand vous dites
25 « de façon appropriée », un facteur que vous envisagez, c'est
26 la nature publique du processus du CRTC? Est-ce que ça entre
27 en ligne de compte pour savoir s'il est approprié de
28 [partager] l'information?

1 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Oui. Ça ne veut pas dire
2 qu'on ne peut pas partager l'information. Par exemple, moi,
3 j'ai une autorisation de sécurité au niveau « secret ». Si je
4 ne pouvais pas informer les décisionnaires, évidemment ça
5 serait une question à trancher pour les décideurs. Donc, il
6 faut aussi envisager cela. Mais je crois qu'on pourrait
7 certainement en discuter davantage.

8 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Et un autre élément
9 dont vous avez parlé, c'est l'indépendance du CRTC. Donc,
10 vous voulez dire que votre indépendance ne devrait pas être
11 remise en cause?

12 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** C'est exact.

13 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Donc, le CRTC et la
14 Sécurité publique n'ont pas encore décidé pour savoir... ni la
15 Commission, pardon, n'ont pas encore décidé si on peut
16 partager de l'information avec le CRTC?

17 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** C'est exact.

18 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Comment avez-vous
19 engagé ces conversations?

20 **M. SCOTT SHORTLIFFE:** Ç'a été fait au niveau
21 des sous-ministres, et ensuite ç'a été transmis à mon
22 secrétaire général, et puis ensuite ç'a été fait au niveau
23 des sous-ministres adjoints. Je n'ai pas toutes les
24 informations sur la façon dont cela a été généré. Notre
25 présidente nous a dit qu'elle aimerait qu'on continue cela,
26 et donc, nous avons agi en fonction de cela.

27 **Me MARIA BARRETT-MORRIS:** Est-ce que c'est le
28 CRTC ou la Sécurité publique qui a entamé les démarches?

1 M. SCOTT SHORTLIFFE: C'était nous.

2 Me MARIA BARRETT-MORRIS: Merci.

3 COMMISSAIRE HOGUE: Conseil du CRTC, est-ce
4 que vous avez des questions?

5 Me JAMES WILSON: Pas de questions. Merci.

6 COMMISSAIRE HOGUE: Madame Rodriguez,
7 réinterrogatoire?

8 Me NATALIA RODRIGUEZ: Pas aujourd'hui.

9 COMMISSAIRE HOGUE: Alors, merci, Monsieur
10 Shortliffe. C'est fini pour vous. Vous êtes libéré. Merci
11 beaucoup de votre temps.

12 Et on reprendra demain à 9 h 30.

13 LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il
14 vous plait.

15 This sitting of the Foreign Interference
16 Commission is adjourned until tomorrow, the 2nd of October,
17 at 9:30 a.m. Cette séance de la Commission sur l'ingérence
18 étrangère est suspendue jusqu'à demain le 2 octobre à
19 9 heures et demie.

20 --- L'audience est ajournée à 16 h 35

21

22

23

24

25

26

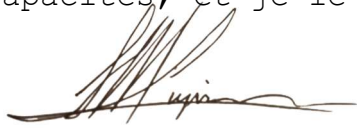
27

28

C E R T I F I C A T I O N

1
2
3 I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
4 hereby certify the foregoing pages to be an accurate
5 transcription of my notes/records to the best of my skill and
6 ability, and I so swear.

7
8 Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
9 certifie que les pages ci-hauts sont une transcription
10 conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
11 capacités, et je le jure.

12
13 

14 Sandrine Marineau-Lupien
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28